



Débat passionné au sénat américain sur la politique de l'administration au Vietnam

WASHINGTON — Le général Maxwell Taylor, ancien ambassadeur des États-Unis à Saigon, a été le premier à s'exprimer sur la politique de l'administration au Vietnam.

Déposant devant la commission des affaires étrangères du Sénat, le général Taylor a défendu la politique de l'administration au Vietnam, politique qui a été critiquée par les sénateurs démocrates William Fulbright et Wayne Morse au cours du débat qui a suivi la déposition.

La déposition de l'ancien ambassadeur à Saigon et l'engagement des États-Unis au Sud-Vietnam ont fait l'objet d'une virulente attaque du sénateur Wayne Morse. Établissant un parallèle entre la situation intérieure en France en 1954 et l'évolution actuelle de l'opinion publique américaine à l'égard du conflit vietnamien, il a affirmé que "le président Johnson perd déjà les gens par millions" et que le peuple américain répudiera bientôt cette guerre. Si cela se produit, c'est que les gens auront été trompés, a répondu M. Taylor. "Je peux seulement dire que le président et les militaires ont été largement trompés aussi", a rétorqué M. Morse aux applaudissements d'une partie du public.

Énumérant ensuite les articles des accords de Genève, le

Il a affirmé que réduire le rôle des troupes américaines à la défense de certaines régions délimitées équivalait à sacrifier "leur remarquable mobilité et leur puissance de feu", à saper leur moral et celui de l'armée sud-vietnamienne. Sur la base d'une telle politique, a-t-il ajouté, il serait impossible d'obtenir de Hanoi "des conditions de paix acceptables à une table de conférence".

Le général Taylor a déclaré que la stratégie américaine repose sur quatre principes:

l'efficacité maximum dans le combat sur le terrain, l'utilisation de la force aérienne pour bombarder des objectifs militaires au Nord-Vietnam, le renforcement des activités non-militaires de pacification et de développement économique, convaincre les communistes qu'ils ne peuvent vaincre et les amener à négocier. Aucune autre stratégie ne peut permettre aux États-Unis d'atteindre leur objectif qui est de garantir l'indépendance et la liberté du peuple sud-vietnamien.

s'inquiète particulièrement de l'"escalade rampante" au Vietnam, le général Taylor s'est efforcé de définir les "objectifs limités" de la politique américaine. Il a souligné qu'il s'agit avant tout d'assurer l'indépendance du Sud-Vietnam en dehors de l'agression communiste. Il ne s'agit pas de détruire Hanoi, de s'emparer du Nord-Vietnam mais de poursuivre dans une zone géographique limitée au Sud-Vietnam les opérations militaires.

Les bombardements du Nord-Vietnam sont eux-mêmes, selon le général Taylor, limités à des objectifs militaires précis, et les raids ne sont effectués que par des forces réduites. L'armement est également limité aux engins traditionnels; il n'est pas question d'envahir le Nord-Vietnam et tout est mis en oeuvre pour

éviter les pertes parmi la population civile. Le général Taylor a également affirmé que le dernier chiffre officiel des effectifs terrestres américains au Sud-Vietnam est de 205.000 hommes.

Le sénateur républicain Frank Carlson a suggéré que l'administration américaine devrait consulter la France qui possède "une grande expérience" du Vietnam et a des contacts avec Ho Chi Minh. Le général Taylor a promis d'examiner cette suggestion.

Au cours du débat, le général Taylor a affirmé que le retrait des troupes américaines du Vietnam serait un désastre. Cela ne serait pas la fin des ennuis des États-Unis dans cette région du monde, a-t-il dit, mais le début d'ennuis beaucoup plus graves à l'échelle mondiale. Il a également indiqué que les pertes vietnamiennes sont fortement accentuées depuis le début de l'année. Les guerilleros ont perdu 5.546 tués, et si l'on y ajoute les blessés et les désertions — le rythme de celles-ci a atteint 80 par jour au cours des dernières semaines — c'est plus de 16.000 hommes qui ont été mis hors de combat.

Le général Taylor a déclaré que si les États-Unis se contentaient de tenir des enclaves

De Gaulle a écrit à Johnson

WASHINGTON — La Maison Blanche a confirmé hier soir que le président Johnson a reçu récemment une lettre du président de Gaulle consacrée à l'affaire vietnamienne, mais dément catégoriquement que le chef de l'État français ait formulé dans ce message des critiques particulièrement acerbes à l'égard de la position américaine.

Commentant diverses informations en provenance de Paris, le porte-parole de la Maison Blanche a révélé que M. Johnson et le général de Gaulle ont échangé des lettres il y a plus de quinze jours, au moment de la reprise des bombardements américains du Nord-Vietnam.

La lettre du président Johnson au président de Gaulle traitait dans le cadre des communications que le chef de l'exécutif américain avait adressées à cette époque à plusieurs chefs d'État étrangers pour leur faire part de sa décision de reprendre les bombardements au nord du 17e parallèle.

Il semble que la réponse du général de Gaulle ait fait pendant à la lettre qu'il a adressée il y a quelque temps au président Ho Chi Minh du Nord-Vietnam.

En tout état de cause le porte-parole de la Maison Blanche, M. Bill Moyers, a rejeté l'affirmation du correspondant parisien d'une grande chaîne de télévision américaine qui déclarait dans un commentaire diffusé ce matin aux États-Unis que la réponse du général de Gaulle à M. Johnson était rédigée en termes particulièrement "durs" ou "acerbes".

Voir page 2: Vietnam

MM. Martin et Thant examinent le rôle éventuel de la CIC en vue d'un règlement au Vietnam

NEW-YORK — M. Paul Martin, qui a rencontré hier soir le secrétaire général de l'ONU, a fait savoir au cours d'une conférence de presse qu'il avait examiné avec U Thant le rôle éventuel que pourrait jouer la Commission internationale de contrôle de la trêve en Indochine (Inde-Pologne-Canada) en vue de contribuer au rétablissement de la paix au Vietnam. L'un des rôles que cette commission pourrait être appelée à jouer, a dit le ministre des affaires extérieures, serait, par exemple, l'examen et l'appréciation de la tournure que prennent les hostilités au Vietnam et les efforts diplo-

matiques tendant à provoquer un règlement de la guerre.

Le ministre a souligné avec insistance qu'on ne saurait tenter de réunir une conférence de paix sans un examen attentif de la situation et sans des préparatifs soignés. "La convocation d'une conférence à ce moment-ci aurait des conséquences négatives", a dit M. Martin qui a fait preuve néanmoins d'un certain optimisme quant à la possibilité de réunir éventuellement une conférence de paix.

M. Paul Tremblay, ambassadeur du Canada aux Nations Unies, a pris part à l'entretien

de MM. Martin et Thant, lequel a duré une heure et vingt minutes.

Le conflit syndical à Radio-Canada: le CTC accuse la CSN de saper la structure du pays

OTTAWA — Le président du Congrès du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a riposté hier au nom de sa centrale aux positions exprimées la veille devant le cabinet fédéral par la Confédération des syndicats nationaux, au sujet du conflit intersyndical à Radio-Canada. Le CTC est d'accord avec la CSN sur au moins un point: jamais dans l'histoire du pays

un problème syndical n'a revêtu une telle importance. Pour le reste, il adopte une attitude diamétralement opposée à celle de la CSN. Le CTC estime en effet qu'en cherchant à fractionner les unités de négociation nationales dans les entreprises dont l'exploitation s'étend à tout le pays, la CSN sappe la structure tout entière du Canada.

Voici le texte intégral de la déclaration faite par M. Jodoin au cours du conseil exécutif du CTC, réuni en session régulière à Ottawa.

"La position que la Confédération des syndicats nationaux a prise dans le mémoire qu'elle a présenté hier au gouvernement fédéral est de nature à inquiéter tout Canadien fier de ce titre. Rarement a-t-on vu une attaque si minutieusement montée en vue de rompre les liens qui unissent à titre de Canadiens les habitants des diverses provinces et les groupes de différentes origines raciales."

"Le fond du problème que pose la CSN est le droit des travailleurs canadiens à l'emploi de compagnies privées ou de sociétés de la couronne dont l'exploitation se fait à l'échelle du pays de négocier en groupe avec leurs employeurs. La CSN s'oppose à cela. Elle voudrait enlever au Conseil canadien des relations ouvrières son droit actuel d'exiger que des employeurs de l'importance du Pacifique-Canadien, du Canadien-National, de la Société Radio-Canada, du gouvernement fédéral et de bien d'autres négocient uniformément avec leurs employés réunis en un groupe. La CSN vient de s'opposer vigoureusement à cette politique et veut que les syndicats fonctionnent et négocient sur une base régionale."

"Semblable attitude est une attaque directe contre le grand principe dont s'inspire le mouvement ouvrier canadien reconnu, selon lequel il cherche à obtenir des conditions égales pour tous les Canadiens, quelle que soit la région du Canada qu'ils habitent. Les chiffres officiels du revenu des Canadiens indiquent très clairement jusqu'à quel point les Québécois, au nom de qui la CSN prétend parler, souffriraient de l'adoption de cette politique qui aurait pour effet de geler les écarts de salaires."

VOIR PAGE 2: CONFLIT SYNDICAL A R-CANADA

Le coût d'un régime d'assurance-maladie au Québec s'élèverait à \$308 millions en 1967

QUÉBEC (DNC). — Le coût d'un programme d'assurance-maladie au Québec, en 1967, s'élèverait à \$308 millions, soit \$208 millions ou \$35,28 par personne pour les soins dispensés par les médecins et \$100 millions ou \$16,93 par personne pour les médicaments prescrits. En 1971, ce coût serait de \$402 millions.

Telles sont les estimations du comité de recherches sur l'assurance-maladie dont le premier ministre a rendu public, hier soir, le premier rapport.

Après avoir siégé sans interruption depuis 11 heures du matin, l'Assemblée législative

a finalement adopté à 7h 30, hier soir, l'adresse en réponse au discours du trône. La Chambre a ajourné à 8h 30 et ne s'ouvrira pas aujourd'hui afin de permettre aux députés d'assister aux funérailles de Me Germain Caron, député de Maskinongé.

Ce marathon étant terminé, le premier ministre a présenté une motion proposant la formation d'un comité de membres de l'Assemblée législative et du Conseil législatif qui sera chargé d'élaborer un programme d'assurance-maladie.

Comme document de base, les législateurs auront les onze volumes de documentation qui

constituent le premier rapport du comité de recherches que préside M. Claude Castonguay, actuel.

Le rapport décrit les systèmes d'assurance-maladie qui existent en Angleterre, en France, en Belgique, en Suède de même qu'au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Dans son étude sur les effectifs médicaux disponibles au Québec, le comité établit les faits suivants:

1.— En 1965, il y avait au Québec un médecin par 841 personnes, chiffre sensiblement comparable au nombre de médecins par personne pour

l'ensemble du Canada, soit un médecin par 836 personnes.

2.— Au Québec, la proportion de spécialistes dans l'ensemble de la population médicale est supérieure à celle de l'ensemble du Canada.

3.— On note une importante disparité dans la préparation géographique des médecins du Québec.

Le comité a analysé trois modes de financement différents: un financement intégral à même les revenus généraux de la province; un financement mixte, composé en partie des revenus généraux de la province et en partie de

VOIR PAGE 2: Le coût

Le programme pour l'égalité sociale au Nouveau-Brunswick — III

Un fonctionnaire de OGO: "Le plan Robichaud donne un coup de pouce aux Acadiens... et, après tout, pourquoi pas?"

par Jean-V. DUFRESNE

Il est une accusation que ses adversaires les plus farouches n'oseraient jamais porter publiquement contre le premier ministre Louis Robichaud, mais elle leur brûle les lèvres: le programme pour l'égalité sociale est une conspiration acadienne, "a plan for the French by the French", comme on dit à Fredericton.

L'attention est forte. La moitié du cabinet Robichaud est francophone, presque tous les ministres s'expriment dans un français fort convenable. M. Robichaud est lui-même acadien de la meilleure souche, et sans l'appui de ses compatriotes, il n'aurait jamais été élu, car la majorité anglophone, sans être totalement conservatrice, représente 62 p.c. de la population.

Les initiatives les plus récentes du premier ministre, hormis le programme pour l'égalité dont il vient de saisir la chambre, peuvent laisser croire à ceux qui veulent l'entendre ainsi que le premier ministre nourrit des préjugés favorables à l'égard des siens.

La solution des problèmes financiers de l'université de Moncton est le résultat de revendications constantes, mais cette institution deviendra d'ici quelques années la clé de voûte de l'enseignement francophone dans les Maritimes. Le bill sur l'évaluation foncière et sur le nouveau régime de péréquation municipale permettront d'alléger considérablement un fardeau fiscal qui pesait davantage sur les populations rurales. Or les anglophones vivent davantage dans les villes.

Le bill sur l'éducation assurera aux Acadiens des revenus scolaires en tous points comparables à ceux des régions anglophones les mieux pourvues. Le projet de loi accorde au ministre l'autorisation de créer des écoles françaises publiques là où les conditions l'exigent.

La langue scolaire sera celle de la majorité des habitants du district scolaire. Ces districts, dans toute la mesure du possible, seront tracés en fonction du facteur linguistique. Pour favoriser le regroupement des élèves suivant la langue, des améliorations considérables seront apportées au réseau de transport scolaire, et l'on instituera le pensionnat en semaine si nécessaire.

Personne ne peut nier que les Acadiens sont relativement plus pauvres que leurs compatriotes anglophones. L'histoire explique partiellement cette situation, mais la lecture du rapport Byrne, l'on constate que les causes de ce sous-développement sont parfois extrêmement artificielles. Il aurait suffi d'adopter le programme pour l'égalité sociale dès le lendemain de la deuxième guerre mondiale pour supprimer les effets nettement discriminatoires de certaines politiques, celle des subventions municipales, notamment.

En page 89 du rapport Byrne, signale un mémoire de l'association acadienne d'éducation à la commission Laurendeau-Dunton, l'on note que les comtés de Restigouche, Gloucester et Kent, francophones à 103,2, 103,3 et 102,1 p.c. (le surpopulation traduit une assimilation des anglophones), ont reçu respectivement en 1961 un subside scolaire de \$26,73, \$35,71 et \$38,52 par élève, tandis que les comtés de Victoria, Sudbury et York, où la majorité est anglophone, ont touché 65,04, \$63,08 et \$60,56.

On constate aussi que la moyenne d'inscription par professeur dans les trois premiers comtés était de 30,2, 26,4 et 26,3 élèves, mais de 21,1, 21,8 et 21,9 seulement dans les comtés anglophones de Albert, Carleton et Sunbury.

De même les détenteurs de "brevets locaux" — un mauvais brevet "C" du Québec — comptent pour 45,1, 24,9 et 20,5 p.c. des enseignants dans les comtés fran-

cophones de Restigouche, Kent et Gloucester. Ils ne comptent que pour 2,2, 2,3, et 3,1 p.c. dans York, St-Jean et Albert.

En 1960 l'on consacrait dans les trois comtés francophones \$132, \$136 et \$141 par élève au coût de l'enseignement; mais \$331, \$279 et \$225 dans les comtés de Sunbury, St-Jean et York.

Le potentiel foncier dans Kent, Gloucester et Restigouche s'élève à \$444, \$447 et \$651 par personne, contre \$2,250, \$2,179 et \$2,164 dans York, St-Jean et Albert.

Ces derniers chiffres traduisent incontestablement un degré de pauvreté plus accentué. Or, tandis que les subventions auraient dû être relativement plus élevées pour compenser le sous-développement dans les trois comtés francophones, ce sont les comtés anglophones mieux pourvus qui bénéficiaient de subides plus généreux.

La politique du gouvernement, donc, a eu pour effet non seulement d'accroître davantage le sous-développement, mais aussi d'accroître géométriquement l'écart qui sépare les comtés riches des comtés pauvres, ou si l'on veut, les populations francophones des populations anglophones.

En prenant l'éducation et son financement à sa charge, le gouvernement soustrait l'enseignement aux aléas de la fortune municipale. L'une des causes du sous-développement acadien que seuls les fanatiques se plaisent à croire chroniques se trouve ainsi supprimée.

Soullignons à cet égard que les courbes de fréquentation scolaire chez les Acadiens, grimpent en flèche depuis déjà plusieurs années, comme chez les francophones québécois. Dans les conditions les plus défavorables, les Acadiens ont toujours cherché à améliorer leur formation académique.

VOIR PAGE 2: LA SITUATION AU N-BRUNSWICK

Les griefs de McGill

Turner et Drury avisent Hyde et Kierans et font confiance à Jean Lesage

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — Les deux ministres de langue anglaise de la province de Québec, MM. Charles Drury et John Turner, ont joint leurs protestations à celles du principal de l'université McGill, M. Locke Robertson, au sujet du sort fait à cette institution par le budget des dépenses déposé mardi à l'Assemblée législative. Ils ont adressé hier un télégramme commun aux deux ministres de langue anglaise du cabinet provincial, MM. Eric Kierans et Richard Hyde, les priant d'intervenir promptement et fermement en vue de corriger ce qu'ils ont appelé "ce manque à recevoir catastrophique" dont l'université McGill semble devoir être victime.

M. Drury a révélé qu'il avait aussi communiqué par téléphone avec le premier ministre Jean Lesage pour l'inciter à réviser le montant de la subvention promise à McGill. "M. Lesage m'a dit qu'il allait revoir toute la question, a précisé M. Drury. Si l'affaire en main, je ne doute pas qu'elle soit réglée promptement et à la satisfaction générale".

A quel titre, a-t-il cru devoir intervenir dans la discussion? A titre de diplomate de McGill et de représentant fédéral d'une circonscription québécoise de langue anglaise, a expliqué le ministre M. Turner, quant à lui, représente à la chambre des communes la circonscription de St-Laurent-St-Georges dans laquelle se trouve l'université McGill.

M. Drury s'est trouvé plus embarrassé quand on lui a demandé pourquoi lui et M. Turner n'avaient pas adressé leur télégramme, ou au moins copie de leur télégramme, à M. Lesage et au ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie. Il a mis un long moment à répondre, puis il a expliqué qu'étant donné la teneur du télégramme, qui est de nature d'une requête plutôt que d'une protestation, il leur était apparu plus indiqué de l'adresser à MM. Kierans et Hyde en leur qualité de représentants de langue anglaise à l'intérieur du cabinet provincial.

"Si j'avais eu l'intention de protester et d'exprimer du ressentiment, a dit M. Drury, j'aurais sans doute adressé le télégramme à M. Gérin-Lajoie."

N'étant pas au courant des raisons qui ont amené le gouvernement québécois à attribuer une aussi faible subvention à l'université McGill, M. Drury s'est bien gardé de parler de discrimination à l'égard de la minorité anglophone du Québec. Il pense cependant, comme M. Robertson, que si la décision du gouvernement est

Voir page 2: McGill

Lesage: je verrai M. Robertson lundi

par Marcel THIVIERGE

QUÉBEC — "J'aurai un entretien avec M. Robertson, lundi après-midi, à mon bureau". Cette déclaration du premier ministre est la seule réaction officielle qu'on a recueillie hier, au Parlement, à la suite de la protestation du principal et vice-chancelier de McGill contre la façon dont le gouvernement du Québec avait distribué ses subventions aux universités pour 1966-67.

M. H. Locke Robertson avait fait remarquer que les \$5.494.000 destinés à McGill ne représentaient qu'une augmentation de \$100.000 sur les subventions de l'an dernier alors qu'on prévoyait pour 1966-67 un déficit net de \$3.500.000. Il a ajouté que de 1960-61 à 1966-67 la hausse des subventions représentait 47 p.c. pour McGill, 208 p.c. pour Laval et 242 p.c. pour Montréal.

On s'attendait à une question de la part de l'opposition, à l'Assemblée législative; mais rien ne s'est produit. Il faut dire que le chef de l'opposition, après avoir critiqué, l'an dernier, le gouvernement pour s'être montré trop généreux envers les universités anglo-

phones pouvait difficilement épouser les doléances de McGill.

Le ministre de l'éducation n'a voulu faire aucun commentaire officiel, pour le moment.

On s'attendait aux protestations de McGill. M. Lesage l'a admis quand il a rappelé qu'il avait rencontré, lundi dernier, à Montréal, le principal de l'université. "Il savait à quel point, a-t-il déclaré, le premier ministre. Il m'a demandé de le recevoir. C'est ce que je ferai lundi prochain."

Au ministère de l'éducation, la déclaration de M. Robertson a provoqué un "froid", pour ne pas dire davantage.

Voir page 2: M. Lesage

Fredericton: attentat contre un employé de la législature

Un attentat a été commis mercredi à l'aube sur la personne d'un gardien de nuit dans un couloir de l'hôtel du gouvernement de Fredericton. La police municipale a confirmé la nouvelle hier.

La victime, M. Ernest Hughes, âgé de 58 ans, n'a pu identifier son assaillant, qui s'est enfui aussitôt. La police enquête sur cet incident que l'on n'est pas sans rapprocher des nombreuses menaces de violence physique proférées contre le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, depuis qu'il a divulgué en chambre le contenu d'un programme pour l'égalité sociale, en mars dernier.

Le chef du cabinet libéral a d'ailleurs reçu un nouvel

appel de menaces dans la nuit même de mercredi. Quelques heures avant l'attentat contre M. Hughes — on l'a frappé à la tête — un camarade de travail accomplissant sa ronde avait aperçu un inconnu dans l'escalier de secours qui donne sur la fenêtre d'un couloir que l'on emprunte pour se rendre dans le bureau du premier ministre. Prié de déguerpir, il disparut. Peu après, un inconnu, peut-être le même, faisait un mauvais parti à M. Hughes.

La RCMP poursuit une enquête dans l'espoir de retracer les auteurs des lettres anonymes et des appels de menaces qui assaillent le bureau et la résidence de M. Robichaud, qui est maintenant sur-

La situation au N.-Brunswick

(Suite de la première page)

Les Acadiens sont les gens les plus discrets du monde. Lorsqu'on leur fait observer qu'ils ne disent pas le quart de ce qu'ils pensent, ils confirment aussitôt votre impression car ils se contentent de sourire.

La pudeur acadienne, qu'il ne faut pas confondre avec la servilité — même si la servilité est le réflexe occupationnel du minoritaire — constitue aujourd'hui l'arme la plus redoutable chez les francophones du Nouveau-Brunswick.

Fort naturellement, le quotidien *l'Évangéline* devrait applaudir au programme pour l'égalité sociale. Contrairement aux Québécois, ou même aux Acadiens de Madawaska, à notre frontière, dont on lit qu'ils sont des Acadiens bien spéciaux, les francophones du Nouveau-Brunswick manifestent rarement avec violence.

C'est à peine si, dans les mémoires acadiennes à la commission Laurendeau-Dunton, perçoit un sentiment d'impénitence, bien réel d'ailleurs.

L'Évangéline a consacré de nombreux éditoriaux au programme de M. Robichaud, et si elle l'appuie dans l'ensemble, elle évite de crier à la cécité. Cela tient d'une part au scepticisme d'un peuple qui a l'habitude de ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Cela tient aussi, paradoxalement, à ce que l'on s'apprête, enfin, à tuer l'ours pour de bon. Ce n'est pas le temps de lui faire peur, le bœuf s'enfuirait!

Cette discrétion acadienne a eu pour conséquence de fausser le jugement des anglophones sur ce peuple qu'on sent, à force de le fréquenter, d'une détermination à toute épreuve. Parce qu'il s'extériorise peu, les anglophones ont fort bonne foi, ont confondu son silence avec la soumission classique des minorités qui "connaissent leur place".

Il n'est pas interdit de penser que l'ardeur que l'on met chez les plus extrémistes à décrire M. Robichaud sous les traits d'un dictateur provient de cette découverte soudaine, presque affolante, les Acadiens bougent, Robichaud n'est pas celui qu'on croyait, il ira jusqu'au bout.

Le premier ministre m'a dit, dans son cabinet, qu'il est prêt à compromettre sa carrière politique pour assurer le succès du programme pour l'égalité sociale.

Lorsqu'on aborde la question acadienne, c'est à peine s'il peut dissimuler son déplaisir. On instinct politique très sûr, lui, interdit de suggérer même que son programme peut être le salut des francophones du Nouveau-Brunswick, cette pensée qui vous fait franchir le seuil au-delà duquel tout devient possible, alors que tout semblait perdu. La petite marge de vitesse, infiniment réduite, qui permet au réacteur le plus lourd de s'arracher à la piste et de prendre son vol.

"Si le programme pour l'égalité sociale favorise les Acadiens de quelque façon, c'est purement accidentel", m'a répondu M. Robichaud, sans en tirer aucun avantage. Et les faits semblent bien lui donner raison.

Dans la Revue économique de l'école de commerce de l'Université de Moncton, le professeur Jean Cadieux constate, en étudiant la situation agricole, que 62 p. cent des fermes dites commerciales au Nouveau-Brunswick possèdent un revenu inférieur au minimum vital.

Or, dans le comté francophone de Kent, le pourcentage atteint 65 p. cent, et dans le comté anglophone d'Albert, il atteint 54 p. cent.

De la même manière, dans Madawaska francophone 28 p. cent des fermes ont une valeur qui dépasse le critère minimum de \$25,000, tandis que dans Sunbury anglophone ce pourcentage est de 26 p. cent.

Ces chiffres démontrent que le sous-développement agricole au Nouveau-Brunswick est généralisé, et qu'il affecte ses habitants de part et d'autre des frontières ethniques.

Une étude du revenu de 5 familles nous permet de confirmer cette hypothèse. Nous citons M. Cadieux: "Le revenu de la population non agricole dans Kent est sensiblement inférieur à celui du comté d'Albert; par ailleurs, Carleton qui ne compte pour ainsi dire presque aucune population francophone ne montre un revenu de \$2,370."

Westmorland, qui a une population francophone de 43,7 p. cent, montre le même revenu que le comté de York qui n'a qu'une population francophone de 6,2 p. cent. Queens à majorité anglaise (91,5 p. cent.) a sensiblement le même revenu que Gloucester où la majorité est française à 85 p. cent. À l'exception de Kent on peut affirmer que si le revenu moyen au N.-B. est inférieur à celui des provinces centrales, les populations chez nous, françaises ou anglaises, ont sensiblement le même niveau de vie.

Un système différent On souligne que le système de McGill est très différent de celui des universités Laval et de Montréal quant aux catégories d'étudiants.

On estime que sur 12,365 étudiants à McGill, de 40 à 45 p. cent, soit près de 5,500 ne sont pas de niveau universitaire tel qu'on l'entend dans les universités de langue française. De plus, sur ces 12,365, on en compte 3,067 qui sont non québécois.

À l'Université de Montréal, les non québécois sont au nombre de 358 sur 6,776 et à Laval, de 445 sur 6,971.

On signale que les 5,500 étudiants de McGill qui ne sont pas de niveau universitaire représentent un coût d'enseignement plus élevé que celui des étudiants de langue française dans les collèges classiques.

Ce sont toutes des considérations dont on entendra sûrement parler ces jours-ci, à la suite de la rencontre, lundi, entre le premier ministre et le principal de McGill.

En attendant, on jongle avec les chiffres suivants: McGill retirera, en 1966-67, en subventions d'équilibre budgétaire \$5,494,000, Montréal, \$11,835,000 et Laval, \$11,725,000.

Que se cache-t-il sous ces chiffres? C'est sans doute ce que M. Paul Gérin-Lajoie dévoilera bientôt.

Conflit syndical à Radio-Canada

(Suite de la première page)

Dans son deuxième exposé annuel, le Conseil économique du Canada rapporte que le niveau du revenu personnel par habitant, en 1963, variait, selon les provinces, de \$2,025 en Ontario à \$1,009 à Terre-Neuve. Québec, avec un revenu moyen de \$1,521, se classait au sixième rang des provinces, à un palier légèrement inférieur à la moyenne nationale de \$1,532.

"En adoptant semblable politique de régionalisation qui se refuse à voir le problème à l'échelle du Canada tout entier, la CSN paralysera toute tentative de combler ces écarts."

"Si l'on acceptait la proposition de la CSN qui veut faire abolir la reconnaissance syndicale à l'échelle nationale, le Canada sera plongé dans le désordre le plus complet. Ainsi, dans le domaine des transports, par exemple, un petit groupe d'employés dans une localité donnée serait libre de déclencher un arrêt de travail qui paralyserait tout le réseau transcontinental d'un chemin de fer."

L'attitude de cette centrale ouvrière régionale se caractérise davantage par sa demande de substituer au présent Conseil canadien des relations ouvrières, composé de représentants des travailleurs, des employeurs et du public, un régime dictatorial confié à un seul homme.

"Alors qu'elle réclame tous les droits d'une centrale nationale, la CSN cherche en même temps à obtenir une autonomie provinciale complète et menace de boycotter un organisme national, le Conseil canadien des relations ouvrières."

"Quelles que soient les prétentions de la CSN, il est un fait indiscutable que le Congrès du travail du Canada non seulement représente la vaste majorité des syndiqués du Canada, mais représente aussi la majorité des syndiqués de la province de Québec. La CSN est une organisation syndicale minoritaire même dans la province de Québec."

"Jamais dans l'histoire du pays problème syndical n'a revêtu une si grande importance. La CSN, qui ne représente qu'une très faible minorité des syndiqués canadiens, concentrés dans une seule province, tente non seulement de bouleverser la législation ouvrière et les méthodes de négociation collective du pays, mais de saper la structure tout entière du Canada."

Le Congrès du travail du Canada combattra cette menace de toutes ses énergies. Nous croyons que tout Canadien sincère doit aussi partager cette responsabilité.

Vietnam

(Suite de la première page)

mais qu'il n'est pas possible de dire à combien ils s'élèveront.

Le général Taylor, dont la déposition devant la commission sénatoriale a duré plus de sept heures, a d'autre part estimé qu'il est peu probable que la Chine intervienne directement dans le conflit sud-vietnamien. "Si jamais ils entrent en guerre avec nous, ce serait un désastre pour eux," a-t-il dit parlant des communistes chinois, en réponse à une question du sénateur William Fulbright, président de la commission. Celui-ci a rétorqué que ce serait aussi un désastre pour les États-Unis.

Le général Taylor a par ailleurs déclaré qu'une éventuelle guerre avec la Chine communiste n'impliquerait pas nécessairement l'utilisation d'armes nucléaires. "Je ne pense pas que nous soyons en train de nous engager dans une guerre terrestre majeure en Asie, a-t-il souligné. Je ne pense pas que le soutien apporté par les États-Unis au Sud-Vietnam risque de les engager dans une telle guerre."

Le sénateur Fulbright s'est livré à une nouvelle et sévère critique de la politique de l'administration Johnson. Il a affirmé que celle-ci cherche à obtenir une reddition de Hanoi et des Vietcong. Il n'est pas question pour les États-Unis de se retirer honteusement du Vietnam, a-t-il dit, mais il faut chercher avec Hanoi et le Front de libération nationale un compromis qui soit une base d'accord. Cette politique permet véritablement une guerre "limitée", a-t-il dit, mais celle de l'administration risque dangereusement de mener à une escalade continue.

Le débat est resté aussi animé l'après-midi qu'il l'avait été durant la matinée. Défendant la politique du président Johnson, le sénateur démocrate Stuart Symington a critiqué les attaques lancées contre celles-ci par le sénateur Morse, démocrate également. Celui-ci lui avait affirmé le matin que les États-Unis violent les accords de Genève, a déclaré dans l'après-midi qu'ils violent la charte des Nations unies et le traité de l'OTASE. Il a répété ses critiques contre l'administration et ses conseillers et a ajouté que les élections de 1966 permettront aux Américains de juger.

L'exemple de Dien Bien Phu La perte de l'Indochine par la France en 1954 a été un des thèmes du débat de la commission des affaires étrangères. Le général Taylor a affirmé au cours de sa déposition que la France a été vaincue par "la faiblesse du front intérieur" et que Dien Bien Phu constituait "un sérieux revers militaire mais pas un Waterloo". La France a perdu dans cette défaite 25,000 ou 30,000 hommes, a-t-il dit, mais elle disposait encore de forces importantes en Indochine. C'est à Paris que la guerre a été perdue, a-t-il estimé.

Cette déclaration a tout d'abord attiré des commentaires surpris du président de la commission, le sénateur démocrate William Fulbright, qui a demandé "qu'est-ce que les communistes ont gagné à Paris?" Elaborant ensuite sur le thème de la guerre coloniale, il a indiqué que c'est possible de penser que les États-Unis ont pris au Vietnam la place de la France; les troupes américaines combattent le Vietcong qui à l'origine est un mouvement de rébellion contre le colonialisme, a-t-il dit. Le général Taylor a alors affirmé que le colonialisme vient maintenant de Hanoi. Nombre de nos amis du Sud-Vietnam étaient violemment anti-français et ils restent anti-français", a-t-il ajouté.

Dans une intervention violemment critiquée, le sénateur démocrate Wayne Morse a demandé au général Taylor ce qu'il entendait par "la faiblesse du front intérieur". M. Pierre Mendès France est devenu président du conseil en 1954 avec le mandat de mettre fin à la guerre d'Indochine, il a été choisi par une majorité, et les électeurs ont le droit de changer la politique d'un gouvernement, a déclaré le sénateur. Le temps n'est pas loin où le peuple des États-Unis repudiera la guerre du Vietnam comme l'a fait le peuple français, a-t-il poursuivi. "Ce sera une bonne nouvelle pour Hanoi", a alors coupé le général Taylor.

ral Taylor, dont la réplique a aussitôt été qualifiée de typique "aberration" militaire.

Un échange très animé, qui s'est prolongé au-delà du temps de parole attribué au sénateur, s'est déroulé entre M. Morse et le général Taylor. Celui-ci a enfin affirmé que les communistes n'ont pas oublié qu'ils ont gagné à Paris plus qu'à Dien Bien Phu, et ils croient qu'ils auront autant de chance à Washington."

McGill

(Suite de la première page)

De 1962 à 1965, l'université McGill a effectivement reçu un million d'argent de chacune des autres universités du Québec de la part du conseil national des recherches. Cependant, le montant de ses subventions est demeuré passablement statique tandis que le montant des subventions octroyées à Laval, à l'université de Sherbrooke et à l'École polytechnique a monté en flèche. L'université McGill a reçu \$1,152,000 durant l'exercice fiscal 1962-1963, \$1,604,000 en 1963-1964, \$1,733,000 en 1964-1965 et \$1,422,000 en 1965-1966.

Par comparaison, Laval a reçu \$352,000, \$686,000, \$799,000 et \$1,023,000; Montréal, \$388,000, \$371,000, \$712,300 et \$899,000; l'École polytechnique, \$43,000, \$49,000, \$78,000 et \$62,000; et l'université de Sherbrooke, \$4,500, \$14,500, \$68,000 et \$74,000.

La disparité entre ces montants ne doit pas être interprétée comme témoignant de favoritisme à l'égard de l'une ou de l'autre université, a expliqué M. Drury, puisque les subventions décernées par le conseil des recherches n'ont aucun rapport avec l'importance ou le nombre des inscriptions des universités. Elles visent à défrayer des projets de recherche précis qui sont soumis au conseil par les universités. L'écart entre les subventions, par conséquent, témoigne simplement de l'accent qui met chaque université sur la recherche et de la qualité du personnel qu'elle y engage.

Le coût

(Suite de la première page)

contributions proportionnelles et familiales uniformes; un financement mixte, composé en partie des revenus généraux et en partie de contributions proportionnelles à une tranche de revenu.

Dans son analyse du rapport, M. Lesage a souligné que deux problèmes étaient particulièrement épineux. Le premier, c'est le conflit entre la nécessité d'un contrôle financier et le maintien de la qualité des soins médicaux. Le second, c'est de sauvegarder la liberté d'exercice des praticiens tout en protégeant la population.

Le comité a étudié la question de la participation de services intermédiaires à la direction d'un régime d'assurance-maladie et celle des revendications.

Le rapport établit une distinction importante entre participation et revendication, qu'il envisage comme deux questions distinctes. Celles-ci, d'après le comité, doivent être traitées au moyen de mécanismes institutionnels différents. Le comité croit que les organismes bénévoles continueront de jouer un rôle essentiel advenant l'établissement d'un régime d'assurance-maladie.

Du point de vue économique, trois raisons principales justifient une intervention de l'État dans le domaine de la santé:

1—Il faut déceler les causes de la pauvreté et s'efforcer de les éliminer. Dans la mesure où l'on peut établir que la maladie est une cause de pauvreté et que les personnes à faible revenu ne peuvent efficacement se procurer les moyens d'améliorer leur santé, une action publique ou collective dans le domaine de la santé est justifiée;

2—L'état de santé de la population a des répercussions économiques importantes sur la société et l'État a un intérêt économique direct et immédiat à investir dans ce secteur;

3—Une participation de l'État est essentielle pour que des ressources suffisantes soient affectées au domaine des soins médicaux et pour qu'ils soient disponibles à l'ensemble de la population.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DONALDSON-DRUMMOND-SANKEY

Architectes
ARCHITECTES et
DESSINATEURS EN ARCHITECTURE
DEMANDES

Les candidats agiront comme architectes en charge de projets. Emploi permanent. Traitement selon expérience.

Se présenter à : 1253 McGill College,
Ch. 558,
Tél. : 878-9667

INFIRMIÈRE LICENCIÉE

avec expérience demandée pour travailler comme assistante directrice dans hôpital privé pour malades chroniques et convalescents ou traités en psychiatrie.

S.V.P. répondre à Case 48, Le Devoir, en mentionnant qualifications, expérience et références.

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

Bilingue. Plusieurs années d'expérience dans la conception et la surveillance d'installations mécaniques industrielles.

Occasions de progresser.

Traitement selon qualifications et expérience.

ÉCRIRE À CASE 52, LE DEVOIR, MTL.

Discrétion assurée

Le Département des assurances, à Toronto, demande des
Examineurs des compagnies d'assurance

Trois postes sont présentement vacants. Les titulaires devront examiner les livres de comptabilité et d'autres registres des compagnies d'assurance, des compagnies de prêts et de crédit, et ceux des petites compagnies de prêts, afin de s'assurer qu'elles se conforment à la législation pertinente, et en faire rapport.

Les candidats devront posséder un diplôme universitaire et au moins deux ans d'expérience connexe. Les membres inscrits d'une association de comptables sont aussi invités à faire leur demande.

Traitement : \$6,741 ou \$8,014 selon la compétence et l'expérience (normalement deux et quatre ans, respectivement).

Les nominations se feront dès qu'il se présentera des candidats compétents. Les intéressés sont priés de faire parvenir leur demande le plus tôt possible à la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4. On peut obtenir, sur demande, tout renseignement supplémentaire et des formulaires de demande, ou en s'adressant au bureau le plus proche de la Commission du service civil.

Veuillez mentionner le numéro de concours 66-6402.

CONSTRUCTION DE NAVIRES

La Division de Montréal de la Canadian Vickers Shipyards Limited a besoin de chefs de groupe et de dessinateurs au Bureau de dessins en génie maritime, possédant de l'expérience dans la trace d'installations de tuyauterie et machinerie dans les navires. Travail permanent, salaire très intéressant, surtemps payé, tous bénéfices marginaux offerts par une organisation bien établie.

Logements de tous genres disponibles dans la région de Montréal. On prendra en considération les dépenses de déménagement.

Poser candidature, donnant tous détails sur études et expérience, en écrivant à :

Directeur du personnel,
CANADIAN VICKERS LIMITED,
B.P. 7550,
Montréal 3, Québec.

La Société Radio-Canada

(Zone d'Ottawa)

RECHERCHE

UN JOURNALISTE EXPERIMENTÉ

pour la

RADIO ET LA TÉLÉVISION

Sommaire des fonctions: Organiser et coordonner les affectations ainsi que la rédaction et la mise en ondes des émissions de nouvelles de la radio et de la télévision.

Qualités requises: Diplôme universitaire ou l'équivalent en expérience ou en connaissances générales. Quatre années d'expérience au Service des nouvelles.

Salaire initial: minimum \$6,991. A discuter selon la compétence.

S'adresser à :

L'Agent du personnel,
Case postale 3220,
Station "C",
Ottawa, Ontario.

DIRECTEUR FINANCIER GOUVERNEMENT DU CANADA

Le ministère des Transports demande un agent financier expérimenté pour remplir un poste de niveau senior au sein de la Direction des services de l'air, à Ottawa. Le titulaire de ce poste sera chargé de diriger le fonctionnement et les opérations de la section du budget et de l'analyse financière. Ces fonctions consisteront à consolider les plans à longue portée et à portée intermédiaire, soumis par les titulaires de postes à différents paliers de la gestion, en un exposé formulant une planification d'ensemble, en déterminant les tendances significatives quant aux opérations et en fournissant des conseils visant à assurer, de façon économique, l'utilisation de toutes les ressources. Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire comportant, de préférence, une spécialisation en comptabilité, en commerce, en administration des affaires ou en administration publique, ou être membres inscrits d'une association reconnue de comptables. On exigera qu'ils possèdent des qualités personnelles d'initiative et de bon jugement et des aptitudes à l'administration ou à la gestion, à un niveau senior.

Ce poste offre une carrière remplie de responsabilités, d'intérêt et de prestige.

Cette nomination commandera un traitement initial minimum de \$13,000. On peut obtenir, sur demande, tout renseignement supplémentaire ou des formulaires de demande. Les intéressés sont invités à présenter leur demande le plus tôt possible à :

LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

OTTAWA 4

MENTION 66-6002

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

Commission de la fonction publique

COMPTABLES-VERIFICATEURS

— Traitement initial jusqu'à \$8,200 selon la compétence. Postes dans divers ministères à Québec et Montréal. — Pour l'obtention d'un certificat d'inspecteur d'appareils à pression ou d'un certificat de mécanicien de machines fixes première classe, ou être admissible à l'examen du Barreau des Examinateurs pour l'obtention de ces certificats; pouvoir tracer des croquis de chaudières à vapeur et effectuer les calculs nécessaires à cette fin; connaître les codes en usage au Bureau des Mécaniciens de machines fixes; parler couramment le français et l'anglais. (Concours 66-1115)

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

— Traitement initial jusqu'à \$8,200 selon la compétence. Postes au Centre de traitement électronique des données à Québec. — Onzième année scientifique et environ trois années d'expérience en programmation ou de préférence, formation universitaire en commerce, en sciences ou en mathématiques et un an d'expérience comme programmeur. (Concours 65-922)

INSPECTEUR D'ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE

— Traitement jusqu'à \$6,500. Postes à Montréal au Service "d'Inspection des Etablissements Industriels et Commerciaux et des Edifices Publics" du ministère du Travail. — Scolarité au niveau secondaire ou de préférence, formation technique; expérience de plusieurs années dans la surveillance de travaux d'installation et réparation d'ascenseurs et monte-charge; aptitude à traiter avec le public et à rédiger des rapports; connaissance suffisante de l'anglais. (Concours 66-1114)

INSPECTEURS DE CHAUDIÈRES À VAPEUR ET D'APPAREILS À PRESSION

— (\$6,000 - \$7,000) Postes au ministère du Travail à Montréal et Québec. Scolarité au niveau secondaire ou de préférence, formation technique; posséder un certificat d'inspecteur d'appareils à pression ou un certificat de mécanicien de machines fixes première classe, ou être admissible à l'examen du Barreau des Examinateurs pour l'obtention de ces certificats; pouvoir tracer des croquis de chaudières à vapeur et effectuer les calculs nécessaires à cette fin; connaître les codes en usage au Bureau des Mécaniciens de machines fixes; parler couramment le français et l'anglais. (Concours 66-1115)

PROGRAMMEURS

— Traitement initial jusqu'à \$6,000 selon la compétence. Postes au Centre de traitement électronique des données à Québec. — Diplôme de onzième année scientifique et environ deux années d'expérience dans le domaine du traitement des données ou de la programmation junior. (Concours 65-921)

COMMIS-VERIFICATEURS

— Traitement initial de \$2,800 (classe I) à \$4,600 (classe IV) Postes à Amos, Cap de la Madeleine, Grand-Mère, Marieville, Montréal, Québec, Rimouski, St-Jean, Shawinigan, Val-de-la-Pérle, etc. — Annexe à sa formule "demande d'emploi" l'les attestations(s) d'ur : scolarité au niveau de la onzième année; minimum de deux années d'expérience pertinente; connaissance de la tenue de livres, des procédures, des pratiques courantes et machines conventionnelles de

bureau; aptitudes à opérer certaines machines servant à inscrire les entrées comptables et à rédiger des rapports et à la correspondance. — Pour être admissible à la classe II, III ou IV, le candidat doit posséder une scolarité plus avancée et/ou une plus longue expérience. — S'inscrire avant le 21 février 1966. (Concours 66-1112)

OPERATRICE DE PERFORATRICE OU VERIFICATEUR

— Traitement initial de \$2,000, \$3,100 ou \$3,400 selon la compétence.

Postes au Centre de traitement électronique des données à Montréal. — Perforer des cartes d'après les données provenant de documents variés et les vérifier au moyen de la machine I.B.M. 056; préparer des cartes-programmes. — Les candidats doivent posséder une scolarité au niveau de la dixième année et pouvoir maintenir un rythme de 3,500 frappes à l'heure. — S'inscrire avant le 21 février 1966. (Concours 66-1116)

STENOGRAPHE CLASSE I

— (\$2,200 - \$2,800) A Montréal, l'échelle de traitement est de \$2,900 - \$3,400. Postes dans toutes les régions de la province. Produire une attestation d'études de onzième année. (Concours 65-1069)

COMMIS-DACTYLO

Classe I (\$2,200 - \$2,800) Postes dans toutes les régions de la Province. — Produire une attestation d'études de onzième année. (Concours 65-1069)

INSCRIPTION: Compléter la formule "demande d'emploi" de la Commission de la fonction publique, 710 Place d'Youville, suite 700, Québec ou 1454 rue de la Montagne, Montréal et retourner à Paris de ces deux adresses avant la date indiquée. Mentionner le numéro du concours.

HUILE D'OLIVE VERGE

une tradition
de qualité
depuis 1857
Huile d'olive
PUGET

du fruit
le premier
jet

Agent général pour le Canada:
J. Alfred Dumais, Inc., Montréal

La FTQ menace de retirer sa collaboration aux TEQ

A la suite de la tentative de noyautage des Travailleurs étudiants du Québec, dénoncée par l'Union générale des étudiants du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec pourrait, si la situation n'est pas corrigée à temps par les intéressés, remettre en question le programme d'animation syndicale prévu pour l'été prochain.

C'est ce qu'a fait savoir le secrétaire général de la FTQ, M. Gérard Rancourt, qui a félicité les dirigeants de l'UGEQ d'avoir dénoncé la présumée fraude commise par la section universitaire du Mouvement de libération populaire à l'occasion du concours d'admission mis au point par les TEQ et le ministère de l'Éducation.

Selon le leader syndical, la lettre du MLP publiée par l'UGEQ constitue non seulement une malhonnêteté flagrante à l'endroit du monde étudiant, mais l'indication d'une tentative de subversion de la FTQ et de la presse du mouvement de la part de l'extrême-gauche du séparatisme.

"Si de jeunes blancs-becs qui ont mal digéré leur marxisme-

lénisme s'imaginent qu'ils vont s'emparer de la FTQ en un seul été, dit-il, ils se font des illusions sur l'efficacité de leurs techniques révolutionnaires. Et s'ils pensent que nous allons perdre notre temps à jouer avec eux les pions de collège, ils se trompent, car si nous constatons qu'ils ne veulent pas respecter les travailleurs, leurs institutions et leurs politiques démocratiques, nous allons simplement les mettre à la porte".

M. Rancourt a rappelé que dans les discussions entre les représentants de la FTQ et ceux des TEQ, il a été entendu que les travailleurs étudiants affectés à la presse syndicale,

notamment, auraient toute liberté de faire à leur guise des journaux syndicaux, mais des journaux de la FTQ ou d'affiliés de la FTQ, et non pas des journaux politiques, séparatistes ou marxistes. On ne leur a jamais donné l'impression, dit-il, qu'ils auraient en tre autres trois journaux syndicaux entre les mains, ni que les projets d'animation syndicale de la FTQ pouvaient être fort intéressants pour le MLP.

En réalité, de poursuivre le secrétaire général de la FTQ, nous avons soumis aux TEQ des projets que nous croyions intéressants pour les travailleurs syndiqués et pour des étudiants désireux d'amorcer une collaboration franche et respectueuse avec le monde du travail. Si quelques étudiants ont compris que nous ouvrons nos portes à la subversion, dit-il, il y a sûrement eu malentendu.

Selon M. Rancourt, l'UGEQ ne devrait pas, dans cette affaire, se contenter de dénoncer la fraude et le patronage du MLP, et l'injustice commise à l'endroit de ses membres. Elle devrait condamner aussi sévèrement, dit-il, l'irrespect profond des travailleurs qui suppose une semblable manœuvre, laquelle, dit-il, compromet non seulement l'action sociale étudiante, mais également les relations de bonne foi qui doivent s'établir entre le monde du travail et le monde étudiant en vue de l'avènement d'une société véritablement démocratique et égalitaire.

Le juge Salvat à la Cour du banc de la reine

OTTAWA — Le ministre de la Justice, M. Lucien Caron, annonce que le juge Elie Salvat, juge de la Cour supérieure depuis au-delà de 25 ans, a été nommé juge de la Cour du banc de la reine de la province de Québec, en remplacement du juge P.-A. Baudouin, qui a pris sa retraite le 24 février.

Le juge Salvat avait pratiqué le droit à Sorel avant d'être nommé juge de la Cour supérieure, le 13 décembre 1940.

La construction d'Outardes 2 est retardée de six mois

Lors de la revue périodique de son programme d'équipement, l'Hydro-Québec a décidé de retarder de six mois la mise en service des groupes à Outardes 2, soit de l'automne 1969 au printemps 1970. Cette décision affectera le début des travaux de construction.

On se souviendra que l'Hydro-Québec avait accéléré les travaux de construction sur la rivière aux Outardes afin de faciliter la mise en eau du réservoir de Manicouagan 5. Les conditions météorologiques des deux dernières années ont toutefois dépassé de beaucoup les prévisions de sorte que les pluies abondantes

qui se sont déversées sur la région de Manicouagan 5 ont contribué à l'exhaussement, plus rapide que prévu, du plan d'eau de cet imposant réservoir, explique un communiqué de l'Hydro.

Réunion spéciale de la F.C.S.C.Q. du 18 au 20 mars

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec vient de convoquer une assemblée générale spéciale de ses membres dans le but d'étudier les différents services qu'offre présentement la F.C.S.C.Q. La réunion aura lieu du 18 au 20 mars à l'hôtel Reine Elisabeth, à Montréal.

Ce sera la première fois dans l'histoire de la fédération que chaque commission scolaire aura droit à un vote; jusqu'ici, ce privilège était réservé aux associations diocésaines de commissions scolaires. En vertu des nouvelles structures de la fédération, les commissions scolaires locales peuvent adhérer à la fédération provinciale, alors qu'au paravant ce sont les associations diocésaines seulement qui en étaient membres.

La réunion permettra d'expliquer la structure et le fonctionnement des divers services actuels de la F.C.S.C.Q.: service juridique, service des relations de travail, service de la publicité, service des relations publiques, service pédagogique. Les délégués seront en outre renseignés sur les nouveaux services que la fédération vient d'établir ou projette d'établir bientôt, comme le service des bibliothèques, le service de l'équipement scolaire, le service de nutrition et de diététique, le service de la planification et des finances.

La grève de Coca-Cola

Fortin convoque les deux parties

QUEBEC — Les représentants patronaux et syndicaux des quatre usines de la compagnie Coca-Cola dans le Québec, ont été convoqués à une réunion qui se tiendra aujourd'hui aux bureaux du ministère du travail. Les employés des trois usines de Montréal et de l'usine de Québec sont en grève depuis le 23 septembre.

Entretiens, à Québec, les grévistes, appuyés par des étudiants et par d'autres syndicats d'unions affiliés au Congrès du travail du Canada, organisent une série de manifestations publiques devant l'usine de Coca-Cola dans cette ville.



Lévesque: que prenne fin la commercialisation de la politique sur les ondes

QUEBEC — Un ministre et deux députés de l'Union nationale ont souhaité hier en Chambre que des amendements soient apportés à la loi de la radiodiffusion en vue d'obliger les stations de radio et de télévision à fournir des périodes gratuites aux partis politiques en période électorale et pour les empêcher de hausser le prix des émissions en temps d'élection.

MM. René Lévesque, Jean-Jacques Bertrand et Paul Allard participaient alors au débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

M. René Lévesque a réclamé pour sa part un amendement à la loi fédérale de la radiodiffusion et de la télévision qui mette fin "au marchandising de la politique sur les ondes".

Soulignant qu'il parlait à titre personnel, "étant donné qu'il s'agit d'un domaine de juridiction fédérale", le ministre de la famille et du bien-être a fait signer une résolution du dernier congrès de la Fédération libérale du Québec. Cette résolution demande que soit amendée la loi fédérale pour forcer les stations de radio et de télévision d'accorder du temps gratuit sur les ondes aux partis politiques, et pour les empêcher de vendre du temps supplémentaire à tout parti et à tout candidat.

"La loi fédérale actuelle, a déclaré M. Lévesque, est faite de mesures à moitié cuites qui créent un véritable "marchandising" de la politique.

"Tout le monde sait que le plus gros boulet attaché aux finances des partis politiques, c'est la radio et la télévision", a souligné M. Lévesque qui a par ailleurs soutenu que les stations "dites privées", sont en fait une propriété publique.

Les stations privées de radio et de télévision utilisent certaines longueurs d'ondes et certains canaux dont le nombre est limité, a noté M. Lévesque, et qui appartiennent à la collectivité. Il a ajouté que les propriétaires de stations privées avaient souvent tendance à l'oublier.

Après avoir vu M. Jean-Jacques Bertrand (UN-Missisquoi) avoir suggéré d'imposer aux stations privées, de même qu'à Radio-Canada l'obligation d'accorder aux partis politiques, selon des critères à être établis par les chefs de parti ou les représentants des partis, un droit d'utiliser la radio et la télévision.

Ce droit d'utilisation gratuite des ondes devrait, selon M. Bertrand, s'appliquer non seulement en dehors des campagnes électorales mais "surtout durant" les campagnes électorales. "Il s'agit d'un service d'utilité publique", a dit le député de Missisquoi.

Participant au même débat, le député UN de Beauce, M. Paul Allard, a soutenu que les organismes qui font, en période d'élections, des sondages d'opinion auprès des électeurs, devraient être obligés de suivre certaines règles. Ils devraient être tenus de dire à quelle date, dans quel secteur et combien de personnes ont été interrogées lors de tel ou tel sondage, "afin, précise le député, qu'ils ne constituent pas uniquement une officine de propagande à la solde d'un parti politique".

M. Allard a aussi suggéré au gouvernement d'adopter une législation pour empêcher les stations de radio et de télévision de hausser leurs tarifs pendant les campagnes électorales. "Il faudrait que la même chose s'applique aux journaux", a dit M. Allard, et qu'on y limite la publicité afin que les chances soient égales pour tous les partis.

Pour sa part, le député libéral des Îles-de-la-Madeleine a offert de mettre son siège en jeu si l'Union nationale parvenait à trouver dans sa circonscription un seul homme qui ait souffert de discrimination à cause de lui.

M. Lacroix a fait cette déclaration au moment où il parlait de "l'affaire" des Îles, qui a éclaté à la suite de l'élec-

tion fédérale du 8 novembre, dernier. M. Lacroix a fait campagne en faveur de M. Maurice Sauvé, qui a été réélu, mais dont les conservateurs contestent l'élection en Cour.

M. Lacroix s'en est aussi pris à Radio-Canada qui, a-t-il dit, "a envoyé des équipes de reporters pour faire enquête sur la situation, sur la foi seule de téléphones venant de conservateurs. Les gens de Radio-Canada, qui sont payés avec nos taxes, sont venus chez nous pour mousser la publicité du Nouveau parti démocratique", a conclu M. Lacroix.

Exemption pour l'Expo

Dans un autre domaine, le ministre provincial du revenu, M. Richard Hyde, a révélé que les maisons de chambres non licenciées et les maisons privées ne seront pas sujettes à la taxe provinciale de six pour cent pendant l'exposition universelle de 1967, dans les villes où il y aura peu d'accommodations pendant la durée de l'Expo.

M. Hyde a souligné que la loi prévoit déjà une exemption dans les localités où il y a peu d'accommodation, et que cette exemption pourra éventuellement s'étendre à un plus grand nombre de villes du Québec, en raison du grand nombre de visiteurs prévus l'an prochain.

Le ministre a fait cette déclaration en réponse à une question de M. Allister Somerville (UN - Huntingdon). Celui-ci avait affirmé qu'une enquête menée auprès des propriétaires de maisons de chambres et auprès des personnes susceptibles de louer des chambres, avait apporté peu de résultats, justament à cause de l'imposition de la taxe de 6 p.c., taxe imposée l'an dernier.

Le Dr Robillard: l'idée du grand complexe hospitalier régional est impraticable

Seul un Conseil supérieur de la santé pourrait planifier démocratiquement l'organisation de la santé au Québec, selon le Dr Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Au début d'une causerie qu'il prononçait hier soir devant la Société des diplômés en administration hospitalière, le Dr Robillard a qualifié de "concepts visionnaires" les programmes de complexes hospitaliers qui correspondraient aux dix régions économiques définies récemment par le gouvernement.

Les concepts visionnaires, dit-il, sont élaborés sans doute

dans l'ignorance de ce que sont les grands hôpitaux de spécialistes groupant toutes les disciplines et ne semblant pas tenir compte du coût de tels hôpitaux. Ils ignorent enfin le rouage administratif de tels centres, dont il est impossible de croire qu'ils peuvent fonctionner efficacement sous une tutelle centrale.

De la même manière, le Dr Robillard estime que la multiplication des instituts spécialisés, ne faisant pas de médecine générale, se révélerait une mesure inapte à assurer aux malades des soins médicaux complets.

Mais cela ne signifie pas l'impossibilité de planifier la qualité des soins médicaux, poursuit le Dr Robillard. Il existe un standard américain auquel nous devons aspirer et dont nous sommes encore très éloignés, mais on peut y atteindre par l'amélioration des écoles de médecine, la mise en train d'un enseignement médical post-universitaire, le développement des hôpitaux universitaires. Il s'agit d'établir des priorités, compte tenu de la confusion qui règne dans ces domaines.

Les syndicats de médecins, rappelle le Dr Robillard, ont formé un comité pour l'étude de la planification de la santé, dans le but de centraliser l'information en provenance de tous les milieux médicaux et d'élaborer une politique cohérente.

Les syndicats de médecins d'un autre côté, s'inspirant des recommandations de la commission Hall, réclament la formation d'un conseil supérieur de la santé, autonome, ou seraient représentés le gouvernement, le public et les professions de la santé. Un tel organisme, estime le conférencier, étayé par des comités de haute compétence et doté de services techniques appropriés "est le seul à notre avis qui puisse ré-

aliser une planification véritablement démocratique de la santé".

Parlant de l'assurance-maladie, le Dr Robillard a noté que les médecins n'ont pas été invités à participer jusqu'ici aux travaux du comité d'experts formé par le gouvernement pour étudier le projet d'assurance-maladie du Québec. Il existe bien un comité bicaméral de la législature qui recevra des mémoires, mais on peut se demander si ce comité pourra vraiment modifier en quelque façon les conclusions qui sont sans doute contenues dans les 11 volumes déposés par le comité d'étude.

Le député Bernier comparait

MATANE — Le député de Matane à l'Assemblée législative, M. Jacques Bernier, s'est présenté hier au palais de Justice de Matane pour comparaître sous des accusations de trafic d'influence et de conspiration.

Il a choisi d'être jugé devant un juge et 12 jurés et son enquête préliminaire a été fixée au 17 mars prochain. Il était accompagné de deux avocats, Me René Letarte de Québec et Charles-H. Quimper de Matane.

Le député Bernier est accusé d'avoir exigé et accepté des sommes de \$350 d'Adéodat Michaud, de \$500 de Lucien St-Louis et de \$100 et Jean-Louis Martel.

Il est de plus accusé d'avoir conspiré pour commettre des infractions avec un organisateur de son comité, M. Alphonse Turcotte.

Celui-ci s'est aussi présenté en cour pour répondre à l'accusation de conspiration et il a choisi d'être jugé devant un juge et 12 jurés. Son enquête préliminaire a également été fixée au 17 mars prochain.

Les accusations contre le député Bernier avaient été portées quelques heures à peine avant que ne débute la 66 session de la 27e législature, soit le 25 janvier.

M. Bernier qui fut élu à une élection partielle en 1964 est âgé de 37 ans.

M. Bernier et Turcotte ont comparu hier matin devant le juge L.-J. Gagnon de la cour de magistrat, celui-ci ne présidera cependant pas à l'enquête préliminaire puisqu'il a demandé à être relevé de cette fonction étant donné qu'il est de l'endroit.

Décès du sénateur Bouffard

QUEBEC — Le sénateur Paul-Henri Bouffard est décédé subitement mercredi soir, dans un hôpital de Québec, à l'âge de 70 ans.

Le sénateur, qui habitait Québec, représentait la division de Grandville depuis qu'il avait été appelé au Sénat le 27 décembre 1946.

Il a été hospitalisé sur l'ordre de son médecin vers 4 heures, mercredi après-midi. Il était né le 5 avril 1895, à Québec, où il a fait ses études de droit à l'Université Laval.

Ancien professeur de droit commercial à cette institution, le sénateur était également

gouverneur et membre du Conseil des fiduciaires de l'université, gouverneur de l'École supérieure de commerce de Québec et directeur de plusieurs entreprises industrielles et commerciales de la région.

Il a épousé en 1918 Marguerite Hatchett, de Montréal, qui lui donna trois enfants: Mariette, Patricia et Charles.

Le sénateur Bouffard était d'allégeance libérale.

Avec la mort du sénateur Bouffard, la distribution des 102 sièges au sénat est la suivante: 53 libéraux, 31 conservateurs, deux indépendants, un libéral indépendant et 15 vacances.

Venez à l'Assemblée publique sur le VIETNAM

Professeur Staughton Lynd, Gilles Vigneault • Robert Cliche • Daniel Latouche
Présidente: Madame Thérèse Casgrain

SALLE DU PLATEAU

3710 Calixa-Lavallée, Parc Lafontaine

Vendredi le 18 février à 8 h. p.m.

Joignez-vous à la Manifestation pour la Paix au Vietnam

CARRÉ DOMINION

VENDREDI LE 18 FÉVRIER A 4 H. 30 P.M.

Comité d'urgence pour la paix et l'autodétermination au Vietnam

INSTALLATIONS DE GOUTTIÈRES "ho-do"

"45 pieds sans joints"

COULEURS AU CHOIX

GALVANISÉ • CUIVRE ALUMINIUM (Alcon)

ESTIMÉS GRATUITS

Montréal — 322-4160
Québec — 872-9244

PRIMEAU MÉTAL
INCORPORÉ

Le Martinique
MOTOR INN

pour une cuisine FRANÇAISE

DINER AU

Les 4 Saisons
RESTAURANT

LE MARTINIQUE MOTOR INN
1005 OUT-AU-SUD DE DOCHESTER
RESTAURANT RÉSERVATIONS - BAR - PATIO
TOUT STATIONNEMENT À COÛT

Congé

La Centrale du Livre, inc.
et
La Centrale audio-visuelle, inc.
260 ouest, rue Faillon, Montréal 10

seront fermées le 19 février

Réouverture:

lundi 21 février à 1 h. p.m.

VIENT DE PARAÎTRE

VOTRE AVENIR COMMENCE A L'UNIVERSITÉ

- LES FACULTÉS
- LES CONDITIONS D'ADMISSION
- Les cours
- Les débouchés

par l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal
préface de Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal

- Un livre qu'il faut lire avant d'envisager une carrière.
- Un document qu'attendaient depuis longtemps les étudiants et les enseignants.

(Distribué par la Cie de Publication de La Patrie, 180 est, Ste-Catherine, Montréal — (861-8571))

AUX ÉDITIONS DU JOUR

EN VENTE PARTOUT à \$1.50

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

Dirigées par Jacques Hébert
3411 ST-DENIS, MONTREAL
V1, 9-2238

Les mémoires des centrales syndicales au gouvernement fédéral

Le Congrès du travail du Canada et la Confédération des syndicats nationaux ont soumis tour à tour, ces jours derniers, leur mémoire annuel au cabinet fédéral.

Ces rencontres annuelles sont devenues une espèce de rite. Les centrales ouvrières en profitent pour exposer leurs vues sur la marche de l'économie et sur divers problèmes. Elles formulent aussi, en pareille occasion, de multiples recommandations à l'intention des gouvernements.

Les thèmes qui ont retenu cette année l'attention des centrales syndicales sont la politique économique, les affaires constitutionnelles, la législation du travail, la sécurité sociale et les affaires internationales.

En matière économique, les deux centrales se rejoignent assez bien. Elles sont toutes deux d'accord pour recommander au gouvernement de ne pas se lancer présentement dans une politique économique restrictive et pour insister sur le droit des travailleurs à revendiquer des augmentations de salaires.

Sur chacun de ces deux points, on eût aimé que les centrales fussent plus précises. Chacune — coïncidence peu étonnante — cite des passages du deuxième rapport Deutsch établissant qu'il n'y a pas de menace immédiate d'inflation à l'horizon. Aucune n'a semblé se rappeler les avertissements sérieux que le même document formule à propos du secteur de la construction et qui reçoivent un début de confirmation dans les demandes vraiment très élevées que viennent de soumettre à leurs employeurs les travailleurs syndiqués de la construction de Montréal.

Une autre faiblesse des deux mémoires vient de leur absence de pensée originale sur les rapports économiques entre le Canada et les États-Unis. De vives polémiques ont surgi ces derniers mois à propos des fameuses "directives" de Washington : les deux mémoires syndicaux ont été rédigés comme si ces débats n'avaient pas eu lieu.

Par-delà ces lacunes, notons cependant de très nombreuses idées constructives, notamment les propositions du CTC concernant la structure de la future Société canadienne de développement et les suggestions de la CSN concernant l'assurance-chômage, la législation sur les prêts et l'arbitrage des prix. La tendance des syndicats est évidemment de

confier un rôle plus grand à l'État, mais ce serait faire preuve d'infantilisme que de rejeter sans examen, sous prétexte de socialisme, leurs propositions.

Chaque centrale a consacré, cette année, d'importants passages de son mémoire aux questions constitutionnelles. Assez typiquement, le CTC évoque certains problèmes en pensant surtout au maintien de l'unité canadienne. La CSN, de son côté, est surtout frappée par la nécessité de procéder à une révision constitutionnelle.

Le CTC nous a paru, dans cette partie de son document, plutôt alarmiste et peu compréhensif à l'endroit de la situation spéciale du Québec dans la fédération canadienne. Sur des questions aussi complexes que les droits miniers sous-marins, les relations avec l'étranger, la politique de la main-d'œuvre, le CTC émet des vues tellement simplistes qu'on se demande si elles ont réellement fait l'objet d'une étude approfondie. On comprend les motifs qui ont pu inspirer les recommandations des dirigeants (desir de sauver le Canada, méfiance envers les excès du régionalisme, etc.). On n'en reste pas moins sceptique devant leurs conclusions trop rapides.

Quant à la CSN, elle fait montre, dans l'ensemble de son mémoire, d'une ouverture réelle à la dimension canadienne. Mais elle se borne à évoquer comme une solution désirable ce qui est plutôt l'essence même du problème constitutionnel, à savoir la nécessité d'un partage plus rationnel des pouvoirs entre Ottawa et les provinces. La centrale annonce, d'autre part, qu'elle exposera "très prochainement sa position sur l'ensemble du problème constitutionnel au Canada". Il faudra attendre cette prise de position afin de connaître ses vues exactes.

Remarquons, malgré ces réserves, qu'on ne trouve, dans aucun des deux documents étudiés, cette espèce de "névrose constitutionnelle" qui empoisonne souvent certains milieux. Les dirigeants syndicaux sont conscients du problème constitutionnel. Ils demeurent assez réalistes pour ne pas ramener toutes choses à cette seule dimension.

Sur le plan des relations du travail, chacune des deux centrales a touché au moins un point capital.

Le CTC, s'inspirant du rapport Freedman, soulève la question très épineuse de la place à faire aux syndicats dans les décisions patronales devant entraîner des changements technologiques au sein de l'entreprise. Le CTC voudrait que ces questions entrent obligatoirement, en vertu de la loi, dans l'aire des questions négociables. Nous ne sommes pas sûr que ce soit là la meilleure formule. Il existe certes une responsabilité de l'entreprise envers ses employés qui seront affectés par des changements technologiques; mais il existe aussi une responsabilité de l'ensemble de la communauté à l'endroit de ces travailleurs. Tant qu'on n'aura pas établi une démarcation satisfaisante entre ces deux niveaux de responsabilité, toute législation trop unilatérale pourrait être un obstacle au progrès.

La CSN soulève, pour sa part, des questions très actuelles en relation avec l'action du gouvernement fédéral dans le secteur des relations du travail. Dans plusieurs cas, en particulier, dans la composition même du Conseil national des relations ouvrières, la CSN est présentement traitée en parent pauvre vis-à-vis du CTC. Il en résulte que ce dernier peut même être à la fois juge et partie dans certaines causes impliquant des rivalités syndicales. Pareille situation est un déni de justice. On constate de même qu'un organisme comme le CCRO, tout en étant officiellement bilinéaire, reste de fait surtout anglophone. Il a fallu l'affaire récente des syndicats de Radio-Canada pour faire éclater cette situation dans l'opinion publique. Décidément, il reste encore, à Ottawa, bien des coins où la vadrouille du bilinguisme n'a point encore passé.

En conclusion, une seule remarque. On peut se demander si le temps de ces mémoires généraux n'est pas fini. Chaque question exige aujourd'hui un traitement plus approfondi que jadis. Ce n'est plus un, mais quinze, vingt et trente mémoires spécialisés que chaque centrale doit soumettre chaque année au gouvernement. Cela, sans compter les multiples organismes gouvernementaux où les dirigeants syndicaux sont appelés à siéger fréquemment. Dans ces conditions, le rite des mémoires annuels de caractère général se justifie-t-il encore?

Claude RYAN



"Le défi des directives"

par Eric W. KIERANS,
ministre de la santé et du bien-être social

Lorsque l'on demanda au Secrétaire au trésor des États-Unis, (1) M. Henry Fowler, d'expliquer pourquoi les directives s'appliquent au Canada, sa réponse aurait été, et je cite: "Le Canada n'est pas un pays sous-développé". M. Fowler a parfaitement raison, nous ne sommes pas un pays sous-développé. En fait, M. Fowler ne répondait pas à la question posée. Les directives sont fondées sur un principe selon lequel le gouvernement américain a le droit de dicter la politique des investissements et des réinvestissements, le système des achats et les opérations financières des compagnies canadiennes dans lesquelles plus de 10 p. cent des intérêts sont américains. C'est exactement ce que M. Fowler a déclaré le 8 décembre dernier, lorsqu'il s'adressait au U.S. Council of the Chambre de commerce internationale: il a affirmé que les sociétés multinationales "ont non seulement une importance commerciale, mais également un rôle hautement significatif pour la politique étrangère américaine".

En bien! Je n'accepte pas ce principe, que ce soit pour moi-même, pour ma province ou pour mon pays. Je suis très surpris que le gouvernement canadien ait autorisé ces arrangements et que les sociétés américaines, internationales n'aient pas résisté à ces directives, en attendant du moins qu'une législation acceptable soit passée par le Congrès. Une société internationale est en effet placée ainsi dans la situation impossible d'avoir à servir deux maîtres dont les intérêts nationaux sont distincts et différents. D'un côté, le gouvernement des États-Unis leur enjoint de mener leurs affaires de façon à provoquer une amélioration sensible de la balance américaine des paiements. D'un autre côté, une telle réorientation de leur activité va aggraver la situation de la balance des paiements dont les problèmes sont plus sérieux parce que ce sont des problèmes de structures. — La même situation se produira dans tous les pays où ces sociétés sont établies: il en résultera une vague d'animosité contre ces compagnies. Ceci est extrêmement regrettable car, si on laisse la corporation internationale fonctionner selon les principes en vigueur dans le monde des affaires, on possède un moyen remarquable d'élever le standard de vie et de répandre le progrès technique et les méthodes modernes de gestion. Or, on demande maintenant à la société internationale de servir l'intérêt national des États-Unis, intérêt national qui correspond rarement à celui des autres pays, ce qui fait que la société internationale devra prêter le flanc à l'accusation d'impérialisme économique.

Si vous ni moi ne permettrions à un voisin de changer la disposition de notre jardin simplement parce que ce voisin a décidé d'harmoniser notre jardin avec le sien. Même si un dixième ou un vingtième de l'industrie canadienne était influencé par les directives, nous ne pourrions pas accepter ce principe de l'ingérence étrangère dans l'activité des entreprises canadiennes et prétendre en même temps que nous sommes "Maîtres chez nous". Les directives constituent une violation de la souveraineté canadienne, un point est tout. C'est pourquoi nous devons insister afin que le parlement canadien ait seul la responsabilité de la définition des buts et des politiques qui doivent guider la croissance et l'expansion économique du Canada. Les provinces sont naturellement concernées au plus haut point par ces politiques parce qu'elles possèdent des ressources énormes, parce qu'il leur appartient de les mettre en valeur et parce qu'il incombe aux provinces d'utiliser leurs potentiels humains et physiques.

Le Québec est en effet concerné au plus haut point par cette question dans la mesure où nous dépendons des sommes énormes pour éduquer et entraîner notre jeunesse. Nous ne pouvons pas fournir à nos jeunes gens formation, habileté, capacité, connaissances de toutes sortes et nous imaginer en même temps qu'ils seront satisfaits des fonctions subalternes et autres positions d'importance secondaire que leur offrent les unités internationales. Les jeunes gens veulent avoir la possibilité de jouer un rôle décisif et créateur afin de promouvoir l'essor de leur

propre pays. Les gouvernements doivent donc créer l'atmosphère appropriée et leur offrir ces possibilités, ou bien faire face aux conséquences d'une génération déçue et frustrée dont l'excellence n'aura jamais été mise à l'essai. Nous ne pouvons donc pas accepter la proposition selon laquelle des décisions importantes pour notre croissance et pour notre développement seront prises à Washington sans qu'il y ait consultation avec les gouvernements et conseils d'administration du Canada et du Québec.

(A SUIVRE)

(1) Texte de l'allocation prononcée à la Chambre de commerce de Montréal le 15 février 1966.

BILLET

McGill
devenue
socialiste!

Et pourquoi pas? Depuis la temps que René Lévesque leur rebat les oreilles avec le socialisme, les étudiants de McGill ont décidé de passer à l'action.

Ils proposent carrément la nationalisation de toutes les banques, les compagnies d'assurance et de crédit (j'en conviens qui sont se faire boxer les oreilles par papa), les sociétés de produits pharmaceutiques, et les richesses naturelles de tout le pays, cela va de soi.

Et, question de rendre hommage à Claude Wagner, à défaut de pouvoir lui décerner un doctorat honorifique, ils ont proposé l'abolition de la peine de mort.

Et pour les considérations nationales. Dans le même souffle, ils ont donné tout leur appui au Front de libération nationale au Vietnam, et assuré le Vietnam qu'une fois la victoire acquise, leur pays n'aurait aucun des actes criminels contre le peuple vietnamien.

Au parlement modèle de l'université, les socialistes ont pris le pouvoir et le parlement à 30 voix contre 29 a appuyé les politiques du gouvernement. Un conservateur s'est abstenu, et par indépendance d'esprit encore, car on nous assure que son père n'est pas député aux Communes.

Dans un euphémisme de taille, le premier ministre Mark Zannis a déclaré: "Tout laisse croire qu'il existe un vaste potentiel socialiste au Canada. Il est significatif de constater que les étudiants sont d'habitude à la pointe du progrès social".

M. Zannis dirige le Parti pour la Maturité Canadienne, (sic) Fort de ses neuf députés, la ligne des jeunes communistes l'a assuré de l'appui de ses trois membres, et grâce à un coup de pouce du NPD les libéraux qui comptent 17 sièges et les conservateurs qui en dénombrent neuf, ont été promue députés. Cela leur apprendra à s'opposer ainsi à l'incroyable vague socialiste qui déferle sur le campus de la rue University.

An fait, le discours du trône n'a fait aucune allusion à l'adhésion éventuelle des étudiants de McGill à l'UGEQ, le syndicat étudiants québécois.

On ne badine pas avec l'amour, (J.V.D.)

Le Canada et la CIC du Vietnam

Le chef du NPD, M. Douglas, a déclaré à Waterloo la semaine dernière que le Canada devrait annoncer la fin de sa collaboration à la Commission internationale de contrôle au Vietnam, parce que cet organisme est devenu tout à fait inutile; d'autre part, notre ministre des affaires étrangères, M. Martin, tente d'obtenir une réunion de la conférence de Genève en invoquant le rôle du Canada au Vietnam. Que faut-il penser de ces deux attitudes opposées, et de l'affirmation de M. Douglas que cette commission de contrôle est une farce hypocrite?

La question est délicate et complexe, il est difficile de la trancher de façon catégorique. L'accord de Genève de 1954, qui mettait fin à une guerre d'indépendance de huit années de l'Indochine contre la France, a établi trois États souverains, dont le Vietnam: celui-ci toutefois a été divisé en deux parties, la République du Vietnam du Nord et la République du Vietnam du Sud. Une zone démilitarisée fut établie et on accorda 300 jours pour le regroupement des forces de part et d'autre et les élections libres de 1956. Une zone démilitarisée fut établie et on accorda 300 jours pour le regroupement des forces de part et d'autre et les élections libres de 1956. Une zone démilitarisée fut établie et on accorda 300 jours pour le regroupement des forces de part et d'autre et les élections libres de 1956.

empêcher un règlement mais qu'ils considéreraient toute agression comme une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationale. Lors que le moment vint de discuter d'élections, le gouvernement sud-vietnamien, appuyé par Washington, refusa d'étudier la question en disant qu'il n'avait pas signé l'accord et n'était pas lié par cette disposition, et que de plus les élections libres n'existaient pas au Vietnam-Nord.

Une tâche ingrate

De 1954 à 1960, la CIC a multiplié sans succès ses efforts pour promouvoir des élections libres, sa tâche de faire observer la trêve et de maintenir la paix fut rendue difficile parce que les deux Vietnams refusaient d'accepter ses décisions et recommandations, et que cette commission n'avait pas d'autre moyen à sa disposition que l'influence morale. Les États-Unis soutiennent que de 1954 à 1960, des éléments du Nord se sont graduellement infiltrés dans le Sud.

Après 1960, la situation s'aggrava. M. Douglas a dit l'autre jour que lorsqu'il devint visible que les Sud-Vietnamiens et les Américains violaient les accords de Genève, il y a cinq ans, un des membres de la

BLOCS NOTES

commission au moins aurait dû exiger la reprise de la conférence. Or les dossiers de la commission retiennent cette affirmation du chef NPD, car en 1962 la CIC fit un rapport spécial disant qu'elle avait constaté, dans des cas précis, que le Vietnam-Nord s'était rendu coupable d'agression contre le Sud et avait permis que son territoire soit utilisé pour des activités visant au renversement de l'administration dans le Sud. La Pologne était dissidente sur cette affirmation. Et le rapport ajoutait que l'acceptation par le Vietnam-Sud de l'aide militaire des États-Unis établissait une alliance militaire de facto qui était aussi une violation des accords. La commission a donc des 1962 blâmé les deux côtés, mais en notant que le Vietnam-Nord avait été d'abord l'agresseur.

Les efforts de négociation

Des tentatives ont été faites, à plusieurs reprises, pour convoquer la conférence de Genève, mais sans succès. Les deux pays co-présidents, la Russie et l'Angleterre ont chacun invoqué pour cela des raisons que l'autre ne pouvait pas accepter. D'autres formules de négociation ont été proposées, mais les obstacles n'ont pu être surmontés, à cause des conditions préalables réclamées, et notamment au sujet du rôle éventuel du Vietnam-Sud par les États-Unis. Les appels aux Nations Unies ont de même échoué jusqu'à présent.

Malgré les offres de paix du président Johnson et l'arrêt temporaire des bombardements américains au Vietnam-Nord, l'ampleur des opérations menace de déclencher un conflit général en Asie sinon à l'échelle mondiale; cette opinion et cette crainte agissent du terrain un peu partout. Mais ceux qui veulent trancher la question sans nuances, de manière catégorique et brutale ne peuvent contribuer à une solution, pas plus ceux qui réclament l'abandon du Vietnam-Sud par les États-Unis que ceux qui préconisent un effort militaire illimité dans le but d'arrêter une expansion communiste en Asie.

Les démarches de M. Martin

Le Canada poserait-il un geste de quelque utilité ou signification en quittant la commission de contrôle? C'est douteux. L'organisme est inutile en pratique, mais sa présence rappelle quand même le principe d'une trêve et d'accords internationaux qu'il faudrait invoquer et améliorer afin d'arrêter cette guerre cruelle et dangereuse qui ne peut conduire à aucune solution véritable.

Puisque les demandes pour une réunion à Genève se sont heurtées à des conflits sur les motifs d'une telle conférence, le Canada, par M. Martin, tente les tentatives de fournir à tous les intéressés un prétexte de se réunir sans avoir à faire, même implicitement, un partage des responsabilités pour le rachat actuel. Le Canada, comme membre de la commission, demande des questions et des directives nouvelles sur le mandat de cet organisme qui est incapable d'accomplir sa mission dans les circonstances présentes. Les membres de la commission de contrôle ont accepté une responsabilité, ils ont un titre à réclamer une conférence. N'en dédaigne à M. Douglas cette tentative — peut-être illusoire — de Canada nous verra-t-elle de même préférable à une démission qui ne donnerait rien.

Prolifération des armes nucléaires

Le délégué de l'Inde à la conférence du désarmement de Genève, a déclaré lundi dernier qu'en tant que pays non aligné l'Inde ne comprend pas pourquoi les membres des alliances militaires devraient avoir une dispense spéciale dans le contexte de la non-prolifération nucléaire.

Cette intervention visait apparemment les projets de force nucléaire de l'OTAN, et le délégué soviétique n'a pas manqué d'appuyer cette remarque en demandant qu'on empêche des pays de devenir nucléaires par alliance; pour la Russie, le principal danger à cet égard est que l'Allemagne occidentale participe à une force nucléaire collective.

Mais ce n'est là qu'un aspect particulier d'un danger beaucoup plus étendu. Car de nombreux pays peuvent maintenant fabriquer des armes atomiques à des coûts relativement faibles. Les données techniques nécessaires étaient au-

trefois secrètes, mais sont maintenant assez répandues, à cause surtout de l'utilisation pacifique de la force atomique. Il existe dans le monde près de cinquante réacteurs pouvant servir d'embryon à un programme d'armement.

Depuis que la Chine a réussi des explosions atomiques, l'on peut s'attendre à d'autres initiatives semblables ailleurs, lorsque les pays disposant de bombes atomiques atteindront la dizaine, il deviendra impossible d'empêcher une prolifération plus étendue, et alors avec ou sans force nucléaire collective, l'Allemagne et bien d'autres pays entreraient dans le club atomique.

Dans un message à la cour mondiale de désarmement, M. Kossyguine a proposé qu'on insère dans un traité de non-prolifération une clause interdisant l'emploi des armes nucléaires contre les pays signataires de ce traité qui n'ont pas d'armes nucléaires sur leur territoire. Lundi dernier, M. Pearson a repris cette idée dans une émission de télévision à Ottawa, et a dit que pour obtenir un accord de non-prolifération, il faudrait pouvoir garantir que les puissances nucléaires n'attaquent pas les États non nucléaires.

Moins pays peuvent être tentés de produire des bombes atomiques pour avoir au moins une certaine force de dissuasion. Ce n'est pas tout d'interdire l'usage de telles armes contre ceux qui n'en ont pas, encore faudrait-il, comme le demande M. Pearson, garantir qu'une telle interdiction sera respectée. Notons toutefois que M. Kossyguine ne parle pas seulement des pays qui ne produisent pas d'armes nucléaires mais que la clause qu'il propose ne protégerait pas les pays qui laissent installer de telles armes chez eux. Cette exigence soviétique paraît assez logique. Comment le territoire d'un pays serait-il protégé s'il recèle une menace nucléaire même contrôlée par un autre pays.

En bonne logique, la non-prolifération devrait prohiber les bases atomiques étrangères, d'autant plus qu'elles deviennent inutiles avec les armes actuelles des deux grandes puissances nucléaires. Le Canada devrait donc se débarrasser au plus tôt des Bomarc et des ogives placées sur son sol et confiées à ses forces militaires ici ou en Europe.

P. S.

lettres au DEVOIR

Mon fils est "un voleur"

Cher Monsieur Ryan,

A cause d'articles parus dans LE DEVOIR mon fils est devenu un "voleur".

Même si je suis un lecteur assidu de votre journal depuis 20 ans, au cours des années difficiles, j'ai parfois eu la tentation de vous laisser tomber. Toutefois, la visite de votre sympathique représentant M. Royer et son rappel de quelques bons articles suffisants pour me faire de nouveau mon abonnement.

Aujourd'hui cependant, je suis en face d'un véritable problème. J'ai toutes les difficultés du monde à mettre la main sur mon journal parce que

mon fils se l'est déjà approprié et il n'est pas rare d'y trouver des parenthèses, des mots soulignés et même des trous. En passant, je souhaite sincèrement que de nombreux pères de famille rencontrent parmi leurs enfants des "voleurs" comme le mien. Cela nous permet très souvent de trouver de nombreux terrains d'entente.

Il est surprenant de constater que père et fils ont souvent des idées fort conciliables lorsqu'ils fréquentent la même école, surtout celle du Devoir.

Un complice reconnaissant,

Real FILION

MONTREAL, VENDREDI 18 FEVRIER 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 18 JANVIER 1918

Claude RYAN, Directeur
André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SACHET
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEBEVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 134 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse canadienne est autorisée à enlever et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur. Montréal: Québec, 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Autres villes: Québec, 12 mois \$26.00, 6 mois \$14.00, 3 mois \$7.50. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$19.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la place de la presse publication.

TELEPHONE: 844-2361

DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

Le nouveau centre fédéral de détention de Cowansville

de notre envoyé spécial, Gilles LESAGE

COWANSVILLE. — Le nouveau centre fédéral de détention de Cowansville n'est sûrement pas une prison comme les autres: on dirait presque un grand collège moderne, encore mieux un centre d'apprentissage nouvelle vague. Il n'est pas jusqu'au nom du centre qui n'exprime pudiquement la réforme profonde du système pénal que ce projet-pilote indique: Institution de Cowansville, tel est en effet le nom officiel du centre, qui recevra ses premiers pensionnaires d'ici quelques jours.

Érigée sur un terrain boisé de 475 acres, la petite "ville" compte 21 bâtiments, dont quatre blocs cellulaires de 108 cellules chacun, un pavillon comportant 35 cellules pour les nouveaux arrivants, et 17 cellules dites de "méditation" pour les récalcitrants.

A leur arrivée au nouveau centre, les pensionnaires subiront un "noviciat" de trois semaines, isolés des autres détenus, dans le dessein de les familiariser avec l'institution, d'étudier leur comportement et de les diriger vers une occupation selon leurs goûts et leurs aspirations.

Il n'y aura pas d'oisifs à la nouvelle institution. De huit heures du matin à midi, puis de une heure à quatre heures trente de l'après-midi,

les pensionnaires travailleront en atelier ou à l'entretien, apprendront un métier ou iront à la classe régulière comme de sages écoliers. Puis, jusqu'à neuf heures du soir, ils participeront à des activités dirigées, liront, regarderont la TV, feront leçons et devoirs, pratiqueront leur hobby préféré.

Les détenus qui apprendront un métier de la construction ou un métier industriel pourront également suivre des cours; les crédits ainsi obtenus seront acceptés par le comité paritaire de l'industrie et de la construction. Les "élèves" pourront de la sorte terminer sans encombre leur apprentissage à leur sortie du centre, ou intégrer sans délai le marché du travail, selon la compétence acquise à l'aide d'instructeurs expérimentés.

Espace, lumière, couleur: tels pourraient être les meilleurs qualificatifs de l'institution proprement révolutionnaire. Les différents immeubles, tout en béton précontraint, sont inondés de lumière et de l'air pur des hautes montagnes environnantes. Les couleurs à l'honneur sont celles du pastel: des tons de bleu, de jaune, de vert, habilement mariés.

Chaque cellule est munie de toutes les commodités hy-

gienes, de même que d'une table de travail. Les fenêtres, ornées de moustiquaires, ne comptent aucun barreau mais des motifs de béton, espacés à environ huit pouces d'intervalle; la lumière du jour pénètre abondamment dans chaque recoin.

Les quatre résidences, groupées en forme de croix, comptent une cour intérieure. La surveillance est exercée d'un poste de garde central, entièrement automatique, d'où les gardiens peuvent fermer ou ouvrir toutes les cellules, les différentes issues, et même communiquer avec l'un ou l'autre des pensionnaires.

Le personnel lui-même participe à la révolution en cours. Trié sur le volet, par voie de concours, chaque nouveau gardien a subi un apprentissage théorique de deux mois, avant de faire un stage pratique de même durée dans diverses institutions à sécurité maximum.

Lorsque toute l'équipe sera en place, l'institution comptera 241 "fonctionnaires", dont moins de la moitié sera affectée à la surveillance proprement dite des pensionnaires; les autres étant des instructeurs ou chargés de tâches administratives.

Les divers services professionnels habituels seront continuellement à la disposition des détenus, de même que des services psychiatriques et psychologiques. Il y aura un aumonier catholique en permanence au centre; un chapelain protestant s'y rendra de façon régulière.

Les "clients" de l'institution viendront des divers pénitenciers fédéraux de l'est du pays; ils seront choisis à un par des officiers de classement et inscrits sur une liste d'admissibilité. Les détenus seront soit des jeunes hommes qui en sont à leur première infraction, soit des récidivistes, même condamnés à des peines assez longues, mais tous offriront de sérieuses chances de réadaptation. Car le but principal du centre n'est pas de délorer les prisonniers, comme certains le chuchotent, mais de leur permettre, tout en purgeant leur peine d'emprisonnement, de se réadapter dans les meilleures conditions qui soient.

D'où l'absence de barreaux de trois pouces de largeur et de taupins armés comme des mitrailleurs. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Le centre n'est pas un hôtel de luxe, mais une véritable usine d'appren-

tissage ou des hommes mal équipés pour la vie se donneront les outils qui leur feront lentement des citoyens de première classe.

La "révolution" de Cowansville est en cours également dans deux autres centres pilotes: à Drumheller, en Alberta, et à Springhill, en Nouvelle-Écosse.

Le premier groupe de 35 pensionnaires "pendra la cré-

maillère" à la fin du mois à la nouvelle institution. Ce sont pour la plupart des gens de métier qui aideront le personnel dans la mise en place des installations. Par la suite, l'institution se remplira graduellement au rythme de 25 nouveaux arrivants par mois, durant quinze mois.

Les journalistes ont eu une avant-première de la vie de

la nouvelle institution. Ils ont tout vu, sauf l'essentiel: les pensionnaires, qui donneront vie et raison à ces masses de béton.

Et ces derniers, en franchissant les portes entourées de haut grillage luisant au soleil, entreront dans un monde où une société qui devient lentement plus humaine leur apprendra à vivre l'essentiel: la liberté.

Qui est là le premier?



De toute évidence, quand l'Expo 67 ouvrira ses portes, la radio, la télévision, le téléphone et les services de télécopieurs et de transmission de photos seront prêts à fonctionner. Pour presque tous ces moyens de communication, l'équipement de transmission par câble ou par micro-ondes aura été installé par la compagnie Bell.

Mais vous serez peut-être surpris d'apprendre que les gens de la compagnie Bell étaient parmi les tout premiers à l'œuvre sur l'emplacement de l'Expo. En plus de contribuer à la planification depuis le tout début, ils étaient déjà sur place avec des appareils téléphoniques mobiles ou temporaires dès que la première machine s'est mise à fonctionner.

Pourquoi se donner tant de mal? C'est que, sans communications (et il ne s'agit pas ici que du téléphone ordinaire), presque rien ne peut se faire. Cette vérité vaut autant pour les travaux d'envergure comme ceux de l'Expo 67 que pour les importants petits travaux comme l'installation d'un téléphone chez vous. Chaque fois, il faut beaucoup de travail et d'efforts, bien avant que le premier message ne soit transmis.

Voir loin — l'un des moyens que prend Bell Canada pour faire des communications vos plus efficaces serveurs.



Bell Canada

On demande
Corby

quand on désire
un vrai whisky
canadien possédant
une saveur allechante,
fraîche et légère



NOUS PAYONS AUJOURD'HUI
SUR LES DÉPÔTS JUSQU'À

6%
D'INTÉRÊT

Taux détaillés fournis sur demande



TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

84 OUEST, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL 1, TEL. 849-9421

QUÉBEC: 2, AVENUE CHAUVEAU TEL. 529-5311
RIMOUSKI: 206, BOUL. SAINT-GERMAIN TEL. 724-4106
HULL: 120, RUE PRINCIPALE TEL. 771-3227
TROIS-RIVIÈRES: 1350, RUE ROYALE TEL. 378-4875
PLACE VILLE-MARIE: GALERIE DE BOUTIQUES TEL. 866-9641

lettres au DEVOIR

Controverse sur les symboles religieux

La remise en question de la place des statues et de l'image pieuse dans nos églises est l'œuvre des "ennemis du christianisme". Voilà, du moins, l'opinion de M. Georges Bergeron, qui nous disait dans une lettre reproduite le 8 février dans Le Devoir, que des "égares dans le vent" font le jeu de cette "propagande antichrétienne".

Je crois que le problème est plus complexe. Il y a, et qu'une trop grande simplification devient dangereuse. Je ne nie pas le rôle des saints dans le Corps mystique, mais je refuse d'adhérer à une religion avant tout axée sur l'imagerie pieuse et le culte des saints. On en arrive alors à une religion où le saint espère, ou le sort de chacun se joue dans les mains des saints, que ce soit saint Jude, saint Antoine ou sainte Anne.

"Aide-toi et le ciel t'aidera". Le jeune homme riche de l'Evangile devait prendre lui-même son sort en main et se dépouiller de ses richesses. Personne ne pouvait rien pour lui: il devait maintenant faire sa part.

La remise en question de la place des statues, de l'imagerie pieuse et même du crucifix en tant que principal symbole de notre religion, entre dans le contexte de l'aggiornamento de l'Eglise au Québec et se livre à un dénigrement systématique de nos valeurs religieuses fondamentales. Ce serait fausser le sens de cet aggiornamento. Mais plusieurs personnes parmi celles qui veulent remplacer le crucifix par un autre symbole religieux, ne sont pas des "égares dans le vent" ni des déniégateurs antichrétiens. Bien au contraire. Ils désirent essentiellement retrouver le vrai visage de l'Evangile en allant aux sources mêmes du christianisme: la vie religieuse dans les premiers temps de l'Eglise.

Or dans le domaine de l'art chrétien, plusieurs études faites dans les églises et les cathédrales nous montrent un art très optimiste, un art se différenciant fortement d'avec l'art païen. Le Dieu des premiers chrétiens se présentait beaucoup plus comme le Rédempteur et le Bon Pasteur que comme un justicier sévère ou un dieu à craindre à la façon des dieux païens. Les icônes se caractérisaient par une absence de paysage en profondeur. L'espace y figurait, mais il avait toujours un aspect d'éternité. Bien plus, les personnages étaient réduits à un nombre minimum: on allait à l'essentiel, délaissant l'accessoire. L'art était une manifestation délavante de cette nouvelle religion.

D'ailleurs, le Christ n'était pas représenté directement, mais sous forme symbolique. Un des thèmes favoris, le Bon Pasteur, jeune athlète aux cheveux bouclés, imberbe, symbolisait l'assurance de la Résurrection, l'assurance du salut. Sur un très grand nombre de sarcophages, nous retrouvons le thème du triomphe de Dieu sur la mort ou sur toutes les autres difficultés, que ce soit Daniel dans la fosse, Lazare et même Moïse frappant le rocher.

Avec l'empereur Constantin, l'art chrétien se modifie sensiblement, devenant plus réaliste, mais conserve quand même une joie exaltante à la suite du triomphe du Christ sur la mort, une assurance du salut.

Nul doute que cette religion des premiers chrétiens était essentiellement une religion d'amour et de joie. La mort du Christ sur la croix prenait tout son sens, parce que la résurrection lui était consécutive. A la résurrection, si je peux m'exprimer ainsi, la nature divine du Christ est venue à la rescousse de sa nature humaine et c'est ainsi qu'il nous a témoigné sans conteste qu'il était Dieu. L'abbé Louis Evelyn nous dit dans *Le chemin de joie* en page 12: "Si vous ne connaissez que la croix, vous n'avez pas fait Pâques, vous n'avez pas

fait le "passage" de la mort à la vie. Votre religion ne débouche pas. Elle est la religion de la souffrance, du repli sur soi, de la tristesse. Elle n'est pas la religion du Christ, qui est la religion de la résurrection, de l'ouverture à Dieu et aux autres, la religion de la joie.

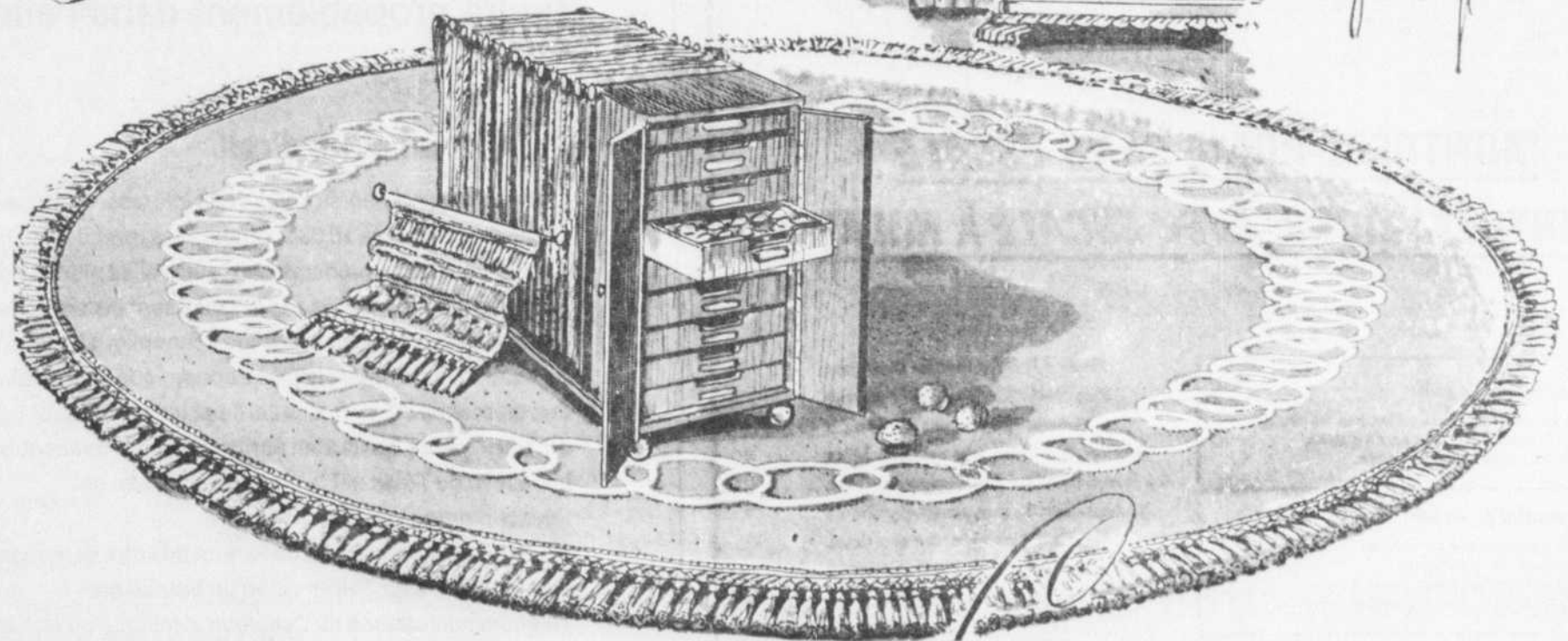
Voilà pourquoi certains proposent l'adoption d'un nouveau symbole religieux qui déboucherait sur la joie, sur l'espérance et sur la vie, car cette vie est consécutive à la mort. Taxer ces gens "d'égares dans le vent" est facile pour un esprit timoré, mais tenter de saisir les composantes de leur prise de position est plus valable. Pour ma part, je crois que leur démarche n'est pas d'aucune utilité, qu'elle est même nécessaire.

Jean PROVENCHER

ESPACE A LOUER
VIEUX MONTRÉAL
EDIFICE PIERRE LEMOYNE SIEUR D'HERVILLE
COIN ST-SUPLICE ET ST-PAUL
IDEAL POUR SIEGE SOCIAL DE
COMPAGNIE OU PROFESSIONNELS
TEL.: 288-7770

WUNDA WEVE

Fait sur Mesure



Tapis MUR A MUR **Sans Couture**

JUSQU'À 26 PIEDS DE LARGEUR

28 QUALITES DIFFERENTES DANS UN CHOIX ILLIMITE DE COULEURS

N. G. VALIQUETTE LTEE 510 Ste-Catherine est

TEL.: 842-8811

OTTAWA — Le ministre du travail a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il rencontrerait à nouveau les dirigeants de la Confédération des syndicats nationaux, au cours du mois de mars, au sujet du problème de la représentation syndicale des employés québécois de la société Radio-Canada. M. Nicholson a rappelé que la CSN a présenté un long mémoire à ce propos, mercredi. Il a été convenu qu'il l'étudierait avec les hauts fonctionnaires de son ministère avant de rencontrer à nouveau les chefs syndicaux.

Le chef de l'opposition a demandé au premier ministre Pearson de donner l'assurance que les membres de la presse parlementaire aient libre accès aux couloirs (lobbies) de la Chambre des communes. Le président de la Chambre, M. Lamoureux, a rétorqué que ce n'est pas le rôle du premier ministre ni d'aucun autre ministre. M. Diefenbaker a dit que toute tentative visant à interdire l'accès des "lobbies" aux journalistes irait en contradiction avec l'esprit du bill des Droits de l'homme. Le président de la galerie de la presse, M. Sam Rose, a souligné précédemment que les journalistes s'opposaient vigoureusement à toute tentative visant à les éloigner du "lobby" des députés libéraux, à proximité de la Chambre des communes.

Le ministre des finances, M. Sharp, a déclaré qu'il étudierait le cas de l'absorption possible de la société Commonwealth International Corp. par la filiale canadienne de The Channing Corp. de New York. Il répondait à une question de M. Douglas, qui a affirmé que l'épargne de 50,000 Canadiens était en danger de passer sous le contrôle d'une société financière américaine. M. Sharp a dit

SESSION Fédérale

pour sa part qu'il doutait que le gouvernement fédéral puisse faire quoi que ce soit à cet égard, même si la chose était souhaitable.

Plusieurs comités de la Chambre se sont réunis pour la première fois au cours de la présente session pour élire leurs présidents et vice-présidents. Voici les noms de députés québécois élus à l'un ou l'autre de ces comités: M. Yves Forest, libéral de St-Jas, vice-président du comité de la justice et président du comité des estimations budgétaires; Dr. Gaston Isabelle, libéral de Gatineau, vice-président du comité de la santé et du bien-être; Patrick Asselin, libéral de Richmond-Wolfe, président du comité des règlements; Herman Lavergne, libéral de Bellechasse, vice-président du comité de l'agriculture, des forêts et du développement rural; Fernand Leblanc, libéral de Montréal-Laurier, vice-président du comité des estimations budgétaires; divers, c'est-à-dire les estimations non soumis à d'autres comités spéciaux des Communes: Gérard Loiselle, libéral de Montréal-Est, président du comité des bills privés.

M. Ovide Laflamme, libéral de Québec-Montmorency, vice-président du comité des finances; Gustave Blouin, libéral de Saguenay, vice-président du comité des transports. Un autre député d'origine française, M. Jean-Eudes Doré, libéral de Restigouche-Madawaska, a été élu président du comité des affaires extérieures.

Le rapport d'études préliminaires sur le projet de construction d'une voie maritime sur le Richelieu et le lac Champlain, entre Sorel et New York, sera rendu bientôt public. La Commission conjointe internationale, responsable de l'exploitation des eaux s'étendant sur la frontière canado-américaine, a reçu en effet un rapport en quatre volumes, fruit d'études menées pendant plusieurs années par un comité international d'ingénieurs et économistes. M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, a annoncé la nouvelle en Chambre, dans une réponse écrite à M. Gerald Laniel, député libéral de Beauharnois-Salaberry. La voie maritime, dont il est question depuis de nombreuses années, se prolongerait depuis Sorel jusqu'à New York, par la rivière Richelieu, le lac Champlain et la rivière Hudson.

Le ministère de la Défense réglera son dernier paiement, soit \$2,382,000, sur les bombardiers réactifs de basse altitude CF-104.

Ce paiement qui sera effectué durant l'année fiscale se commençant au 1er avril 1966, amènera le coût total du programme à \$463,762,000.

L'entretien de la division aérienne de l'ARC stationnée en Europe continuera de coûter au moins \$100,000,000 par année.

Le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer, a déclaré au cours de la semaine dernière que le rôle nucléaire du Canada en Europe sera réduit

considérablement lorsque les CF-104 seront épuisés. Il faudra du temps et il ne faut pas compter avant cinq ans, a précisé le ministre.

Seulement 18 des 45 fonctionnaires employés par le Bureau national de libération conditionnelle sont des travailleurs sociaux expérimentés. Quatorze seulement des officiers possèdent des diplômes universitaires en sciences sociales. Aucune bourse n'est offerte pour la formation d'un plus grand nombre d'officiers qualifiés. Ces informations ont été déposées aux Communes par le Solliciteur général Pennell en réponse à une question du député David Orlikow (NPD - Winnipeg-Nord).

La participation du Canada dans les livraisons de pétrole en Zambie se prolongera jusqu'à la fin du mois d'avril, a déclaré mercredi le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin.

Cependant, il faudra réduire de quatre à deux le nombre d'appareils effectuant présentement les livraisons, à cause d'engagements ultérieurs que doit rencontrer l'Aviation. Depuis le 30 décembre, les avions-cargos Hercules de l'ARC effectuent trois vols par jour de Léopoldville, au Congo, à Lusaka et Ndola, en Zambie.

La Chambre a appris que les DC-9 d'Air Canada desserviront sept villes du pays au 1er juillet. Le ministère du Transport, en outre, précise que d'autres villes seront ajoutées dans les années à venir, à mesure que des réacteurs additionnels seront achetés.

Le ministre de l'Immigration, M. Jean Marchand, a expliqué que les médecins qui immigreront au Canada doivent signer une formule stipulant qu'ils savent qu'ils ne pratiqueront peut-être jamais la médecine au Canada. Il répondait à un député qui affirmait que de nombreux médecins ne peuvent pas pratiquer au Canada. Il a en outre ajouté que son ministère encourageait surtout l'immigration de médecins dont la compétence était affirmée par les autorités.

Le ministre des pêcheries, M. Robichaud, a refusé de retarder la mise en vigueur des nouveaux règlements régissant la chasse aux phoques. Une demande à cet effet visait à permettre aux pêcheurs de faire des représentations auprès du gouvernement. Le ministre a souligné que les règlements doivent être approuvés dans les prochaines 24 heures et qu'il est impossible de retarder si tôt avant l'ouverture de la saison de chasse aux phoques.

Pavillon des industries du Québec à l'Expo

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard D. Lévesque, a annoncé hier la construction sur le site de l'Expo 67 d'un Pavillon des industries du Québec ayant comme thème "le Saint-Laurent, bassin industriel" et qui sera commandité sur une base coopérative, par un grand nombre d'entreprises de transformation du Québec. Cent entreprises se sont engagées à ce jour à participer au projet. Les travaux débuteront incessamment, soit vers le début de mars et on prévoit que les structures seront en place au début de juillet.

M. Lévesque s'est réjoui de cette initiative du monde de l'industrie et il a ajouté que son ministère apporterait à la réalisation de cette entreprise, qui coûtera \$1,500,000, toute la collaboration possible.

L'organisme chargé de mener à bonne fin ce projet est la Corporation du Pavillon des industries du Québec formée d'une quinzaine de directeurs, chacun représentant un secteur industriel particulier, et d'un commissaire et directeur général, M. Maurice de Gouville, ministre de l'Industrie et du Commerce à cette fin.

M. Lévesque estime qu'une réalisation de cette importance fera voir au monde entier le visage industriel du Québec moderne et favorisera l'implantation de nouvelles entreprises en même temps qu'elle permettra à l'industrie de transformation du Québec de faire un pas important vers l'extension de ses marchés en faisant mieux connaître ses produits.

Le Pavillon sera construit sur la Cité du Havre et la superficie du terrain dont il disposera sera de 58,722 pieds carrés. Le Pavillon lui-même occupera les deux tiers de cette surface, le reste comprenant un jardin intérieur et des espaces de verdure où l'on verra des œuvres d'art.

Le Pavillon comportera 43 cellules, toutes de forme hexagonale et d'une superficie de 375 pieds carrés. De ces 43 cellules, 25 seront affectées à des fins d'exposition, les autres devant servir de salles de conférences, de repos, de réception, d'accueil, etc.

Le Pavillon des Industries du Québec a été conçu de façon qu'il puisse être démonté après la tenue de l'Expo; aussi au lieu d'être soudé sera-t-il boulonné, afin qu'on le sépare en cinq sections qui formeront alors autant d'unités individuelles. Il sera ainsi facilement récupérable.

En fonction du thème "le Saint-Laurent, bassin industriel", les concepteurs du Pavillon ont pensé offrir aux visiteurs une promenade qui ne serait rien d'autre que la descente du Saint-Laurent. Le plancher, en forme de fer à cheval, représentera donc notre majestueux cours d'eau, avec ses couleurs, les remous qu'il forme en certains endroits, etc., afin que le visiteur ait autant que possible l'impression de descendre le fleuve et il verra se dérouler, de chaque côté, le spectacle des nombreuses industries qui se sont établies sur ses bords. Les découvertes les plus modernes de l'électronique et de la mécanique seront utilisées pour animer les éléments d'exposition avec des

jeux de lumières appropriés. Le Pavillon pourra accueillir 18,000 visiteurs par jour, si l'on tient compte qu'une visite durera une heure en moyenne. Des hôteses seront à la disposition du public.

Les sociétés qui commanditent le Pavillon des industries du Québec n'exposeront

aucun produit. Elles publieront cependant un répertoire en plusieurs langues donnant leur nom et leur adresse ainsi que la liste des produits qu'elles fabriquent. Cette publication sera très utile pour les hommes d'affaires qui viendront du monde entier à Montréal en 1967.

L'aide du Canada à l'Inde

OTTAWA — Selon des hauts fonctionnaires du Bureau de l'aide extérieure, le Canada donnera à l'Inde au moins une valeur de \$10,000,000 en aliments, au cours de la prochaine année fiscale débutant le 1er avril.

Pour 1966-1967, le Bureau de l'aide extérieure a prévu \$30,000,000 pour les dons en aliments au rapport de \$20,000,000 accordés au début de l'exercice financier 1965-1966. Précisons qu'à ce dernier chiffre, il a fallu dernièrement ajouter \$15,000,000 pour répondre à une disette sérieuse, justement en Inde. Cette nourriture a été envoyée à destination durant le dernier mois.

Du total de \$35,000,000 attribués à cette fin en 1965-1966, \$25,000,000 sont allés à l'Inde seulement. Du total de la prochaine année fiscale, un tiers ira presque sûrement à ce pays, où la famine sévit toujours.

Le Canada fournit surtout du blé à l'étranger. Surtout à la suite de ces envois de blé imprévus, l'aide canadienne à l'extérieur, pour 1965-1966, atteindra \$250,000,000 au lieu des \$225,000,000 d'abord prévus. Plus de la moitié de cette aide est sous forme de prêts.

Selon des sources bien renseignées, en 1966-1967, l'aide extérieure du Canada sera sûrement de \$250,000,000 et plus.

Déjà, le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, a indiqué bien d'ici 1970 porter cette somme à \$400,000,000.

Par ailleurs, récemment M. George D. Woods, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a souligné que l'aide au développement fourni par le Canada, les États-Unis, l'Europe occidentale et le Japon ensemble était toujours demeurée à environ \$12,000,000,000 par an depuis 1961, alors que durant ces cinq dernières années le produit national brut des pays cités combiné a progressé chaque année de \$40,000,000,000.

Lors de l'établissement de cette aide économique des pays développés elle devait correspondre à un pour cent du produit national brut de chaque pays.

Le PNB du Canada est présentement de \$51,000,000,000. Une contribution de un pour cent à l'aide extérieure devrait donc être de \$510,000,000 ou \$410,000,000 de plus que le montant prévu par le gouvernement pour 1970.



COGNAC COURVOISIER
Le Cognac de Napoléon

Alitalia annonce son "service complet" de vols vers l'Italie!

MONTREAL-ROME SANS ESCALE

MONTREAL-ROME AVEC ESCALE À MILAN

A compter du 4 avril

Vols Montréal-Rome sans escale, tous les lundis.

Vols Montréal-Rome avec escale à Milan, tous les mardis, jeudis et samedis.

A compter du 1er juin

Vols Montréal-Rome sans escale, tous les lundis et mercredis.

Vols Montréal-Rome avec escale à Milan, tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

Seule Alitalia vous offre l'avantage d'un "SERVICE COMPLET" de vols Canada-Italie: jusqu'à six jets par semaine se rendant, sans escale, à Milan et à Rome. (Sans oublier, à compter d'avril, 27 vols—dont 16 sans escale—partant de New York toutes les semaines.)

Voyager par Alitalia, c'est voyager en grande classe. Constatez-le vous-même cette année!

Faites faire vos réservations par une agence de voyages: vous gagnez du temps et cela ne vous coûte rien. Renseignez-vous aussi sur le système de paiements différé "Creditaire" Alitalia.

ALITALIA AIRLINES

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

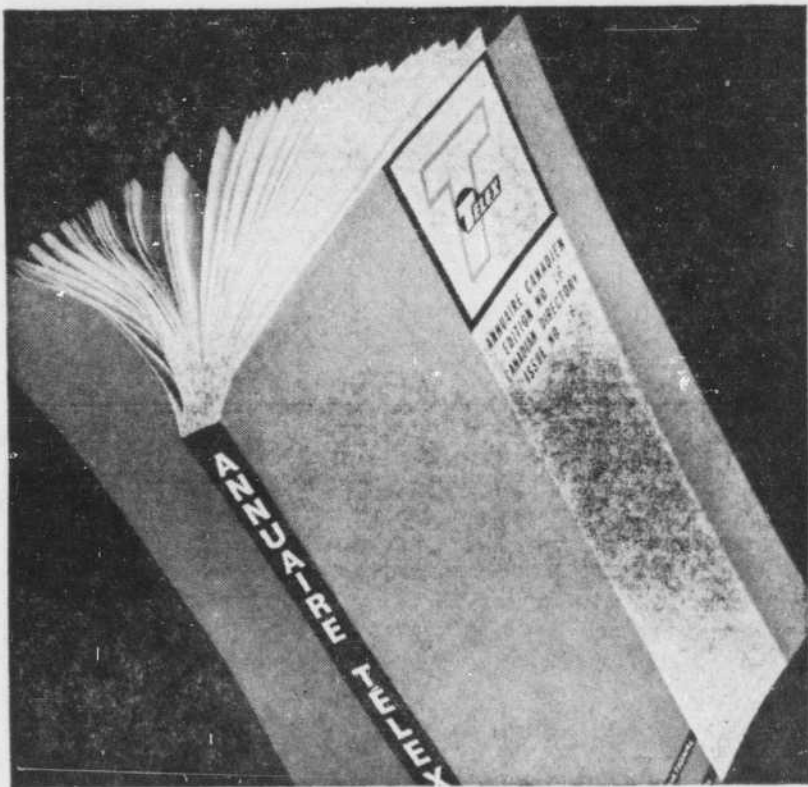
LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS VOYAGES DE NOCES VACANCES SERVICE GRATUIT 9 A.M. À 9 P.M.

VOYAGES TRAVELAIDE

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

B. A. TURCOTTE, PRÉSIDENT JULES DESMARAIS, SEC.-GEN.

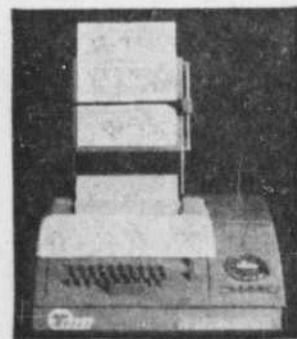
1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 UN. 1-7272



Le nom de plusieurs de vos clients, fournisseurs ou concurrents, figure probablement dans l'annuaire du Télex

Jetiez-y un coup d'œil

L'annuaire canadien du Télex vous intéressera. Vous connaissez sans doute plusieurs des 10,000 compagnies, grandes ou petites, qui y sont inscrites. Ces compagnies communiquent entre elles plus rapidement parce que les communications par le Télex sont instantanées. Leurs communications sont plus économiques parce que le Télex est de beaucoup le moyen le plus économique de transmettre des messages interurbains écrits et instantanés. Et les messages du Télex, parce qu'ils sont écrits, éliminent beaucoup d'erreurs. Le réseau du Télex est le plus grand réseau de téléscripteurs existant au Canada. Si vous désirez faire inscrire le nom de votre compagnie dans le prochain annuaire du Télex, informez-en un bureau des Télécommunications du Canadien Pacifique ou du Canadien National. Il est encore possible de l'ajouter à l'annuaire en préparation.



TELEX SERVICE EXCLUSIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU CANADIEN NATIONAL ET DU CANADIEN PACIFIQUE

Le jeûne et l'abstinence: feu vert à l'épiscopat

Des consultations actives s'effectuent présentement entre les membres de tout l'épiscopat canadien dans le but de donner suite à la constitution apostolique "Paenitemini", parue hier dans l'Osservatore Romano, au sujet de la loi du jeûne et de l'abstinence.

Ce document rappelle que la vertu de pénitence conserve toute son importance et que le carême demeure un temps pénitentiel; mais il précise en même temps qu'il appartiendra désormais à des conférences épiscopales de chaque pays de remanier, pour des raisons valables, les jours de jeûne et d'abstinence par d'autres formes de pénitence, et surtout par des œuvres de charité.

Comme cette constitution doit entrer en vigueur dès mercredi prochain, 23 février, jour des Cendres, on peut s'attendre d'ici peu à des décisions de la part de l'épiscopat. Les règlements généraux prescrits par le décret de Paul VI maintiennent l'obligation de s'abstenir de manger de la viande le vendredi, mais les enfants n'y sont pas soumis avant l'âge de 14 ans, et non plus de sept ans.

Le nombre des jours de jeûne est par contre réduit à deux: le mercredi des Cendres et le vendredi saint. Cette loi du jeûne astreint les fidèles à ne prendre qu'un repas par jour avec la faculté de prendre un peu de nourriture le matin et le soir "en

se conformant, pour ce qui est de la quantité et de la qualité, aux coutumes locales approuvées".

Mais les conférences épiscopales, en application du décret conciliaire sur la charge pastorale des évêques, reçoivent la faculté de modifier ses prescriptions, en remplaçant pour des raisons valables ces jours de jeûne ou d'abstinence.

Contrairement à ce que soutenait, plus tôt cette semaine, une dépêche émanant de Rome, faisant état de rumeurs à l'effet que les évêques canadiens n'apporteraient aucun changement à la loi générale, on a de bonnes raisons de croire que l'épiscopat du Canada

procédera à des adaptations jugées nécessaires.

C'est d'ailleurs ce qu'a laissé entendre, il y a une quinzaine de jours, à Ottawa, le président de la Conférence catholique épiscopale, Mgr Louis Levesque, lors d'une rencontre avec les journalistes.

La constitution "Paenitemini" engage les membres de l'épiscopat à pousser les fidèles à pratiquer plus fréquemment le sacrement de pénitence, c'est-à-dire la confession, et à organiser, surtout pendant le carême, des œuvres spéciales de pénitence.

Par cette nouvelle législation, l'Eglise a voulu réduire le formalisme de la pratique des œuvres de pénitence en renforçant l'esprit qui est à la

base de ces œuvres et en cherchant à obtenir des fidèles qu'ils acceptent des sacrifices volontaires pouvant prendre des formes autres que celles traditionnellement suivies jusqu'à présent.

C'est ainsi que les fidèles des pays plus développés sont exhortés à venir en aide à leurs frères qui souffrent de la faim, sans tenir compte des frontières qui les séparent d'eux.

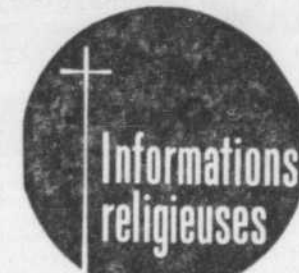
EN DERNIERE HEURE

Le secrétaire général de l'épiscopat canadien a annoncé hier soir à Ottawa que "l'épiscopat du Canada publiera dans quelques jours un communiqué officiel donnant certaines précisions sur l'ap-

plication au pays de la constitution apostolique publiée à Rome par Sa Sainteté Paul VI et traitant de la discipline pénitentielle dans l'Eglise, et plus précisément de la loi du jeûne et de l'abstinence".

Le porte-parole du secrétariat général de l'épiscopat canadien a admis que la constitution apostolique, en plus de modifier la loi du jeûne et de l'abstinence, accorde effectivement aux conférences épiscopales nationales de nouveaux pouvoirs de décision en cette matière.

En conséquence l'épiscopat canadien procédera à une étude rapide de la question et publiera dans quelques jours un communiqué officiel.



Premier contact avec le Dr Michael Ramsey

LONDRES — Mgr John Wilbrand, secrétaire du secrétariat romain pour l'unité, qui était accompagné de son sous-secrétaire, Mgr Arrighi, a rendu visite ces jours derniers, au Dr Michael Ramsey, archevêque de Cantorbéry et primat de l'Eglise anglicane. Cette

prise de contact avait pour but de préparer la visite que le Dr Ramsey fera au pape le 23 mars prochain. Selon certaines informations non confirmées, le primat de l'Eglise anglicane aurait l'intention d'inviter le pape en Grande-Bretagne.

Voyage "oecuménique" en Europe cet été

Les Canadiens intéressés au problème de l'unité de tous les chrétiens pourront se joindre au printemps à un groupe de représentants d'Eglises chrétiennes, qui effectuera un "voyage oecuménique" en Europe.

Ce voyage est organisé par des personnalités connues de trois Eglises chrétiennes de la métropole: le père Irenée Beaubien, jésuite, directeur du Centre d'œcuménisme, le révérend Paul F. W. Busing, de

l'Eglise anglicane St. John The Evangelist, et le révérend Dr Claude de Mestral, directeur du Centre Dialogue de l'Eglise-Unité.

Ceux qui prendront part à ce voyage de formation et d'information du 6 mai au 8 juin, visiteront des centres importants d'études oecuméniques d'Angleterre, de France et d'Italie, dont Londres, Paris, Taizé, Lyon, Genève, Bâle, Milan, Rome, Lourdes et Béziers.

Prêtre maquisard tué dans une embuscade

BOGOTA — Le prêtre guerillero Camilo Torres, qui avait pris le maquis dans le département de Santander, en Colombie, a été tué au cours d'un accrochage avec l'armée à proximité de Saint-Vincent, a-t-on annoncé officiellement hier. Son corps a été découvert et identifié parmi les treize maquisards tués au cours de l'engagement. L'armée s'était engagée depuis trois

jours dans une opération de poursuite après une embuscade tendue par les guerilleros et qui avait fait plusieurs morts parmi les militaires. Camilo Torres avait demandé et obtenu, il y a quelques mois, d'être démis de ses obligations sacerdotales dans le but de pouvoir s'adonner à la lutte révolutionnaire qu'il jugeait indispensable à l'amélioration des conditions de son pays.

Vers le congrès mondial de l'apostolat laïc

FRIBOURG — S'est tenue récemment à Fribourg la réunion d'un comité spécial pour la préparation de l'Assemblée européenne qui précède le Congrès mondial de l'apostolat des laïcs en 1967. Sur la base des suggestions qui lui ont été soumises par les organisations nationales et internationales intéressées, le comité a élaboré le programme et l'ordre du jour de l'Assemblée européenne, qui doit avoir lieu à Sankt-Polten en

Autriche. A cette réunion, qui s'est déroulée sous la présidence du professeur Ramon Sugranyes de Franch, de l'université de Fribourg, membre du conseil directeur du COPEL, ont pris part des délégués d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de France, d'Irlande, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas et de Suisse, ainsi que des représentants de la Conférence des organisations internationales catholiques.

Les Juifs et les manuels scolaires

— une enquête qui pourrait conduire à des résultats stupéfiants

par Jean FRANCOEUR

Le juge Harry Batshaw, de la cour supérieure du district de Montréal, laissait entendre ces jours derniers qu'il ne se serait peut-être pas inutile de procéder à un examen systématique de tous les manuels scolaires actuellement en usage, notamment dans l'enseignement religieux, afin d'en extirper toute trace d'antisémitisme ou tout élément susceptible d'engendrer le mépris à l'endroit du judaïsme.

Il s'agirait selon lui d'expurger tous ces manuels à la lumière des enseignements du concile sur les Juifs.

M. Batshaw, qui prenait part à un colloque organisé par le Conseil canadien des chrétiens et des Juifs sur le thème "Vatican II et les relations intergroupes", a souligné que des enquêtes semblables, menées en France et aux Etats-Unis, avaient conduit à des découvertes parfois stupéfiantes.

Pour bien établir la pertinence de sa suggestion, M. Bat-

shaw a également rappelé qu'il y a quelques mois à peine, un livre de lecture de troisième année, en usage dans plusieurs commissions scolaires, contenait encore une historiette mettant en scène un boulanger de race juive qui, furieux d'apprendre que son jeune fils était entré dans une église catholique, l'avait jeté au four.

L'antisémitisme qui peut se glisser dans l'enseignement en milieu chrétien ne prend évidemment pas toujours des formes aussi grossières. L'enquête française, conduite par un père dominicain au début des années 50, a abondamment illustré comment l'enseignement du mépris à l'endroit des Juifs pouvait s'insinuer sous des formes qui, pour être plus subtiles, n'en sont pas moins nocives.

L'influence profonde de Jules Isaac

Cette enquête faisait suite à la publication d'une étude extrêmement fouillée de l'historien et haut fonctionnaire Jules Isaac sur les relations entre "Jésus et Israël".

Ce dernier venait d'entreprendre, avec une rigueur intellectuelle désarmante et une fervente sérénité, une campagne de persuasion auprès des Eglises chrétiennes, effort qu'il devait poursuivre jusqu'à sa

mort en 1963, pour les amener à modifier leur enseignement sur le judaïsme.

Il avait été cruellement frappé lui-même, durant la guerre, par la perte de son épouse, de sa fille et de son gendre, tous trois tués par les nazis.

C'est à l'avènement de Jean XXIII que son effort commença à porter fruit du côté catholique. On se souvient que le pape avait supprimé l'offensante expression de "Juifs perfides" qui apparaissait dans une des oraisons du vendredi saint.

Quelques mois plus tard, au cours de la phase préparatoire du concile, Jean XXIII confia au cardinal Bea, du secrétariat pour l'unité, le soin de préparer et de piloter (sur une mer qui devait se révéler particulièrement orageuse) la déclaration oecuménique dont la teneur est aujourd'hui connue.

Que disait Jules Isaac dont les travaux ont ouvert une dimension trop inconnue de l'antisémitisme?

En substance ceci: L'enseignement de l'Eglise est clair: le chrétien ne peut être antisémite. L'antisémitisme a d'ailleurs fait l'objet d'une condamnation du Saint-Office, et cela dès 1928, bien avant Jean XXIII, le concile, et même la montée de l'hittérisme.

Et pourtant il y avait dans cet enseignement une incohérence dont on n'a reconnu la gravité que tout récemment. Tous en condamnant le mépris des Juifs dans ses formes les plus vulgaires, les plus odieuses, l'Eglise tolérait dans son enseignement une sorte d'antisémitisme plus subtil, d'essence "théologique", disait Jules Isaac.

Avec une force d'évidence peu commune, il a montré la fragilité des bases historiques sur lesquelles croyait devoir s'appuyer cet enseignement du mépris.

Le dialogue Rome-C.O.E.

GENEVE — Le comité central du Conseil oecuménique des Eglises, qui a terminé hier les travaux de sa session annuelle, a approuvé les travaux du "groupe mixte de travail", créé en janvier dernier et constitué de huit représentants du COE et de six de l'Eglise catholique.

Ce groupe mixte n'est pas chargé d'entreprendre des négociations, mais il a été formé pour examiner les possibilités de dialogue et de collaboration, à expliquer le pasteur Vischer qui est l'un de ses membres. On sait que l'action de ce groupe mixte s'est déjà profondément fait sentir, dans les relations oecuméniques, notamment sur le plan caritatif.

Parmi les autres recommandations du comité central, on note l'une d'elles concernant l'établissement d'une commission théologique entre le secrétariat pour l'unité (du cardinal Bea) et le secrétariat de "Foi et constitution" (du COE).

Il est faux (et extrêmement dangereux), insistait-il à temps et à contretemps, de continuer d'enseigner que le judaïsme au temps du Christ n'était plus qu'une religion dégénérée, ritualiste et sans âme; faux également que le peuple juif dans son ensemble se soit rendu coupable de déicide lorsque les autorités romaines et juives ont crucifié Jésus; faux de même que la dispersion du peuple juif à travers le monde doive être tenue historiquement comme le résultat d'un châtiment providentiel.

Les Juifs ne sont ni "réprochés" ni "maudits"

Qui pourrait nier cependant que ces préjugés (puisque'il ne s'agit pas d'autre chose) ont trop longtemps fait corps avec l'enseignement religieux même le plus généreux, et se retrouvent sous la plume des meilleurs écrivains chrétiens (sauf peut-être sous celle d'un Jacques Maritain...)

C'est sous cette ardente lumière projetée par Jules Isaac

que la déclaration de Vatican II, que des esprits superficiels peuvent tenir pour négligeable, se transforme en un appel pressant.

Quelle résonance auront dans la conscience chrétienne, ces phrases tirées du cœur même de la déclaration:

"L'Eglise du Christ reconnaît... que les prémisses de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, dans les patriarches, Moïse et les prophètes..."

"Elle confesse que tous les fidèles du Christ, fils d'Abraham selon la foi, sont inclus dans la vocation de ce patriarche..."

"(Elle) ne peut oublier... qu'elle se nourrit de la racine de l'olivier franc sur lequel ont été greffés les rameaux de l'olivier sauvage que sont les gentils..."

La déclaration souligne encore que ce qui a été commis durant la passion du Christ "ne peut être imputé ni indistinctement à tous les Juifs vivants alors, ni aux Juifs de notre temps".

DÉCÈS

COOKLEY — A Cité des Deux-Montagnes, le 16 février 1966 à l'âge de 69 ans, est décédé Germaine Cookley, épouse de feu Frédéric Cookley, demeurant au no. 93, rue Avenue Cité des Deux-Montagnes. Elle laisse dans le deuil, son fils Richard, sa sœur Mme veuve Anita Julien, son frère M. Roland Beaupré ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant, le convoi funèbre partira du salon J. D. Cyr, Inc., no 167, boul. Ste-Rose à 10h45, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Rose, ville de Laval où le service sera célébré à 11 heures. R. de la Côte-de-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LAPORTE — A Montréal, le 16 février 1966 à l'âge de 69 ans, est décédé, M. Lucien Laporte, P.S.S., fils de feu Honoré Laporte et de feu Hélène Laporte. Prêtre de Bonaventure, M. Laporte aura été un homme de bien, un homme de foi, un homme de culture. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant, le convoi funèbre partira du salon J.R. Deslauriers, 100, rue Crémartin à 10h30, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Montréal où le service sera célébré à 11 heures. R. de la Côte-de-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

SAVOIE — A Saint-Laurent, le 16 février 1966 à l'âge de 63 ans, est décédé, Roméo W. Savoie, agent de la National Cash Register, époux de Pauline Gauthier, père de Jocelyne et Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 19, le convoi funèbre partira du salon J.R. Deslauriers, 100, rue Crémartin à 10h30, pour se rendre à l'église St-Sixte où le service sera célébré à 11h30. R. de la Côte-de-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

Est décédé à Montréal, le 16 février, M. Lucien Laporte, prêtre de Saint-Sulpice. Né à Montréal, le 27 août 1905, M. Laporte a été ordonné prêtre le 30 mai 1931. Après un séjour de trois ans en France où il a fait sa solitude spirituelle et des études en sciences, M. Laporte commençait une longue et brillante carrière professorale au collège André-Grasset. Il y a cinq mois, la maladie l'a forcé à interrompre son enseignement. Il est exposé au salon Urgel Bourgeois 745, rue Crémartin. Les funérailles auront lieu samedi à 4 h. p.m., en l'église Notre-Dame, et l'inhumation dans la crypte du Grand séminaire de Montréal.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES

Magnus Poirier Inc.
6403 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10256, ST-LAURENT
185 est, DE CASTELNEAU
Tél. 277-5700

L'émission TMOIGNAGE

DU 21 AU 26 FÉVRIER 1966
LUNDI: Jean Galot, S.J.: "Pardon d'être si seule" (Marie-Claire Pichaud)
MARDI: Emilie Muller, S.J.: Le bonheur est-il un rêve chimérique?
MERCREDI: Henri Guindon, S.M.M.: Veut-on transformer les laïcs en espères de religieux?
JEUDI: Mme Marie-Françoise Falaise: Les époux doivent-ils se donner, oui, mais être accueillis?
VENDREDI: Jean-Jacques Larivière, C.S.V.: Ça bouge dans le Québec religieux!
SAMEDI: Francine Benoit: "Ils mangent des goulousins et ils attrapent la lepre"
A Montréal et aux environs, écoutez CKAC 730 à 1h30 du soir CKRS 1240 à 2h de l'après-midi

TROIS STAGES DE FORMATION DYNAMIQUE DES GROUPES

soit du 23 mai au 4 juin — soit du 11 au 23 juillet — soit du 15 au 27 août

Les exposés porteront sur les thèmes suivants:

COMMUNICATION HUMAINE GROUPES DE DISCUSSION
RELATIONS INTERPERSONNELLES GROUPE DE TRAVAIL
PSYCHOLOGIE DES PRÉJUGÉS SOCIOGRAMME ET SOCIODRAME
DIVERS TYPES DE LEADERSHIP GROUPES DE FORMATION

Pour informations et formules d'inscriptions, écrire à: BERNARD MAILHIOT, O.P.

Centre de Recherches en Relations Humaines
2765, chemin Ste-Catherine — Montréal 26

Les inscriptions doivent être faites au plus tôt
Le nombre des participants est limité

21 ANNÉE 1965

DECLARATION D'IMPOT SUR LE REVENU DE PARTICULIER

Achever une SEULE DECLARATION SOUS SEULE, au moment de votre impôt annuel à payer, au plus tard le 30 AVRIL 1966, en un exemplaire de la SEULE DECLARATION SOUS SEULE, C.P. 100, OTTAWA, L1C 1P1.

Remplissez bien, dans votre formule de déclaration, tous les blancs appropriés. Par exemple, si vous n'avez qu'une inscription sous le titre "Revenu", vous devez, pour que votre déclaration soit complète, répéter ce chiffre plusieurs espaces plus bas sur la ligne "Revenu total".

Les cotisations annuelles syndicales, professionnelles ou assimilées peuvent maintenant faire l'objet d'une déduction distincte.

Frais médicaux et dons. Réclamez soit A., soit B. ci-dessous (non les deux):

A. Déduction uniforme de \$100 (Reçu non requis) ou

B. Total des montants déductibles ci-après

Frais médicaux — Annexe liste et reçus. Exemple: Total des reçus de frais médicaux 550.00 Moins 3% du "Revenu net" en supposant que votre revenu net soit de \$5,170, 3% = $\frac{3}{100} \times 5170 = \$155.10$

Tranche déductible des frais médicaux 394.90 Dons de charité (annexez reçus) 89.00 Total 483.90

21 LA PAGE 2 DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLIE

Découpez ceci

pour vous éviter toute confusion quand vous remplirez la page 1 de votre déclaration d'impôt sur le revenu.

"Cette année, je vais remplir ma déclaration d'impôt correctement."



MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL
Ministre: l'Hon. E. J. Benson

(Pour la page 2, voir page suivante.)

L'accident "atomique" d'Espagne rebondit à Genève

GENÈVE — "Propagande", c'est, en substance, la réaction que vient d'avoir la délégation américaine à la conférence du désarmement devant l'aide-mémoire soviétique et la proposition de M. Tsarapkin au comité des 18 de lancer un appel demandant l'interdiction des vols des bombardiers stratégiques transportant des armes atomiques, en dehors des frontières nationales des pays auxquels ces avions appartiennent. M. Foster, chef de la délégation américaine, s'est en outre étonné que cette note remise hier à l'ambassade des États-Unis à Moscou ait été présentée au comité par le délégué soviétique, qui en a demandé l'inscription parmi les documents officiels de la conférence.

Le fait est, notent les observateurs, que l'initiative soviétique ne correspond guère aux règles diplomatiques généralement en usage. Mais l'on se demande surtout à quel motif le gouvernement soviétique a obéi en soumettant cet aide-mémoire à la conférence et en le rendant aussitôt public. Il est évident que l'accident d'Almeria fournit à Moscou une raison de plus de demander l'interdiction des vols des bombardiers stratégiques américains, dirigés contre l'URSS. Le gouvernement soviétique estime que l'opération "Fail Safe" constitue une redoutable et permanente menace contre l'Union soviétique et il serait naturellement soulagé par une interdiction de ces vols. En outre, pense Moscou, il vient d'être démontré que la marge d'erreur dans les opérations du "Strategic Air Command" est plus grande que ne veulent le dire les Américains, créant ainsi un danger permanent non seulement pour l'URSS, mais également pour les pays ou régions survolés par les B-52.

La délégation soviétique n'a pas manqué de présenter l'accident d'Almeria dans le contexte du traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction des essais atomiques atmosphériques et sous-marins. Selon l'aide-mémoire soviétique, la politique et la stratégie américaine créent une situation en contradiction "flagrante" avec les lois internationales et les dispositions du traité de Moscou, dont l'objectif essentiel est d'empêcher la contamination radio-active de l'air et de la mer. Toutefois, la proposition faite par M. Tsarapkin au comité des 18 de lancer un appel pour l'interdiction des vols en question n'a recueilli, pour le moment, que l'adhésion du bloc oriental. Les neutres ne se sont pas encore prononcés, mais il leur serait également difficile de s'opposer à une initiative de cet ordre. Restent les Occidentaux qui, selon toute vraisemblance, opposeront à l'initiative soviétique une simple fin de non recevoir.

Enfin, les observateurs se demandent aussi, dans quelle mesure la note soviétique n'a pas pour intention de sonder les Américains, d'obtenir éventuellement des assurances ou peut-être même d'obtenir des précisions sur la manière dont un accident tel que celui d'Almeria a pu se produire.

ACCUSATION REJETÉE

WASHINGTON — Le département d'Etat a rejeté jeudi une accusation soviétique de violation par les États-Unis du traité de Moscou de 1963 sur l'arrêt partiel des essais nucléaires à la suite de l'accident survenu récemment au-dessus d'Almeria, en Espagne, entre un bombardier stratégique américain et un avion civil.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, a rappelé que le traité de Moscou porte sur les explosions nucléaires. Or, a-t-il dit, aucune explosion n'a eu lieu à la suite de cet incident parce que les systèmes de sécurité et de "verrouillage" des engins nucléaires à bord de l'avion ont parfaitement fonctionné. "Nous estimons pour notre part qu'aucun problème ne se pose dans le cadre du traité de Moscou", a précisé M. McCloskey. Le porte-parole, tout en reconnaissant qu'une ou plusieurs bombes nucléaires se trouvaient à bord de l'avion, s'est refusé à confirmer qu'une d'entre elles était manquante.

L'ALLEMAGNE

GENÈVE — L'Allemagne de l'Ouest a de nombreux réacteurs, qui sont d'ores et déjà capables de fournir les matériaux nécessaires à la fabrication de 10 bombes atomiques par an, et en 1972, le potentiel nucléaire de l'Allemagne fédérale passerait à 170 bombes par an, a indiqué jeudi matin M. Semyon K. Tsarapkin, d'URSS, à la 241ème séance de la conférence sur le désarmement.

Le délégué soviétique a ajouté que le problème de la non-prolifération devenait ainsi plus aigu et plus urgent que jamais. Le délégué soviétique a regretté que, dans ce contexte, les puissances nucléaires occidentales aient particulièrement les États-Unis semblent n'être pas favorables à un accord sur la non-prolifération.

Succès total du lancement du satellite français

HAMMAGUIR. — "Diapason", le troisième satellite français et le second à être mis sur orbite par la fusée française "Diamant", tourne autour de la terre depuis hier, 46 heures.

Après deux tentatives infructueuses vendredi et samedi dernier, le lancement de l'engin a été, hier, une réussite complète. "Diapason", de son nom technique "D-1A", a été placé sur une orbite très voisine de celle prévue au départ et ses trois émetteurs fonctionnent parfaitement. Ses caractéristiques sont les suivantes : périmètre : 503,06 km ; apogée : 2.753,46 km ; période : 118 minutes 64/100 — inclinaison sur l'équateur : 34 degrés 04.

"Diapason", qui doit vivre en principe trois mois, a pour principale mission de renseigner les spécialistes de la géodésie spatiale sur la forme exacte de la terre (on sait qu'elle n'est pas parfaitement sphérique) et sur le comportement de son appareilage, en particulier de ses cellules solaires, sous le bombardement des particules cosmiques. Il passera, à son apogée, en plein dans la ceinture des radiations Van Allen.

"D-1A" a été précédé dans l'espace par les satellites A-1, lancé par une fusée "diamant" le 27 novembre dernier, et FR-1, mis sur orbite le 6 décembre par une fusée américaine "scout". Il sera suivi vers la fin de cette année par

REPONSE DE FOSTER

Répliquant à M. Tsarapkin, M. William Foster délégué des États-Unis a dit : "Je crois que de nombreux délégués commencent à être ennuyés par la répétition des attaques soviétiques contre la République fédérale d'Allemagne, attaques qui sont éloignées de la vérité".

Le délégué américain a regretté que la conférence soit amenée à perdre son temps précieux pour écouter des attaques contre le désir légitime des pays de l'OTAN d'organiser leur défense.

OPINION CANADIENNE

Prenant la parole à son tour, le général E. L. M. Burns, du Canada, a appuyé certaines préoccupations des pays non alignés. Abordant notamment la question des garanties à fournir aux pays non nucléaires par les puissances atomiques dans le cadre d'un traité sur la non-prolifération, le délégué canadien a déclaré qu'il fallait s'entendre très précisément sur les États ayant l'autorisation de posséder des armes nucléaires sur leur territoire.

Le général Burns s'est également déclaré d'accord avec certains pays non alignés sur le fait que les puissances nucléaires devraient être prêtes à s'engager à l'égard de ces pays, dans la mesure où ils adhèrent à un traité sur la non-dissemination.

Réactions américaines

WASHINGTON — La mise sur orbite du satellite français "D-1A" jeudi constitue clairement une excellente performance, déclarent les milieux officiels américains. On considère de même source qu'il s'agit là d'une expérience de très grande échelle, et dont les résultats devraient provoquer un vif intérêt à travers la communauté scientifique mondiale.

La N.A.S.A. note particulièrement que le troisième véhicule français à être mis sur orbite se propose d'effectuer des observations scientifiques dans deux domaines auxquels les savants américains portent grand attention : les mesures géodésiques par double triangulation et l'effet des radiations de Van Allen sur le fonctionnement des cellules solaires.

La N.A.S.A. ne se propose enfin pas de capter les émissions radio émanant du "D-1A".

Le président de Gaulle

PARIS — A la suite de la mise sur orbite du premier satellite français de recherches techniques de D-1A, le président de la République a adressé à M. Pierre Messmer, ministre des Armées, un message dans lequel il souligne qu'il s'agit d'une réussite capitale pour la science française tout entière.

Le général de Gaulle a également adressé un message de félicitations à M. Alain Peyrefitte, ministre délégué chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Ce message déclare notamment : "Il s'agit là de la première phase d'un vaste programme dont je sais toute la complexité".

Belgique et Italie: règlement des crises

BRUXELLES — Au septième jour de la crise gouvernementale belge, nouveau rebondissement hier soir à Bruxelles, le roi Baudouin a chargé M. P. W. Segers, ministre social-chrétien, chargé de la coordination des affaires sociales dans le précédent cabinet de M. Harmel, de former le prochain gouvernement. Après le succès de M. Achille Van Acker, président socialiste de la chambre des députés, qui dans sa mission d'information s'était buté au refus des sociaux chrétiens d'entrer dans un gouvernement présidé par un socialiste, le roi avait repris immédiatement ses consultations au palais de Laeken. Moins de 4 heures après avoir entendu M. Van Acker lui donner le com-

Comité McNamara à Washington

Bonn n'insiste plus pour se doter d'armes nucléaires

Washington — Il se dégage d'ores et déjà des travaux préliminaires à Washington des cinq ministres OTAN de la défense, la conclusion très nette que l'accent est mis à cette conférence sur la consultation politique en matière de stratégie atlantique de préférence à la co-possession des armes modernes. Bonn n'insiste pas, ajoute-t-on de source informée, pour obtenir sa propre part des moyens nucléaires de dissuasion dans l'Alliance atlantique.

Les travaux de la première journée de la conférence des cinq ministres de la défense constituant le groupe de travail de planification nucléaire OTAN se sont achevés hier soir. Les cinq pays représentés à cet organisme — qui est en réalité l'un des deux sous-comités constituant le "comité McNamara" établi en décembre dernier — sont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, la République fédérale allemande et la Turquie.

Cette conférence s'achèvera cet après-midi et on annonce jeudi soir de source officielle qu'un communiqué conjoint sera publié à cette occasion.

On précise dans les milieux proches de la conférence des cinq que la Grande-Bretagne, l'Italie et la Turquie se montrent désireux de voir le gouvernement de Bonn reléguer nettement au second plan le problème de la possession des armes nucléaires ou la constitution d'une force atomique atlantique sous quelque forme que ce soit.

Les États-Unis ont pour leur part une attitude expectative. Ce qu'ils attendent de la conférence de Washington sera surtout des idées, et dans toute la mesure possible, un rapprochement des vues sur les questions de planification nucléaire. Celles-ci portent notamment sur l'important problème de la sélection des objectifs.

A dire vrai, il ne semble pas qu'à sa réunion de février le groupe d'étude des cinq à Washington aboutira à des recommandations.

On pense plutôt dans les milieux proches de la conférence que ses travaux vont se poursuivre au cours des semaines

qui viennent à l'échelon de sous-commissions d'experts, sous-commissions dont la formation s'est d'ailleurs ébauchée jeudi. Celles-ci se réuniront en dehors de toute procédure formelle et selon les besoins du moment.

C'est seulement lorsque les experts en question auront dégagé leurs principales conclusions en consultation avec les gouvernements intéressés que les cinq soumettront leur rapport au "comité McNamara" de dix pays atlantiques.

Ce comité en référerait au conseil de l'OTAN au printemps prochain. Et le conseil sera également saisi de l'aboutissement des travaux de deux autres sous-comités. Ils ont pour mission l'étude de l'échange de renseignements sur les questions nucléaires et des communications au sein de l'OTAN.

Réunion de l'OEA pour St-Domingue

WASHINGTON — La 10^{ème} réunion consultative ministérielle de l'Organisation des États américains, consacrée à la crise dominicaine, tiendra une réunion d'urgence dans la matinée de vendredi. Elle a été convoquée sur la demande de l'Uruguay dans le but de recueillir les dernières informations sur les événements qui se déroulent actuellement en République dominicaine.

Dans une note adressée jeudi par le représentant de l'Uruguay au président de la réunion consultative, l'ambassadeur Guillermo Sevilla Sacasa de Nicaragua, M. Orbe fait état de la "profonde préoccupation des gouvernements américains et de l'opinion publique du continent américain" à l'égard de ces événements.

Malgré la fin officielle de la grève générale, après une durée de sept jours, la situation en République dominicaine est considérée dans les milieux interaméricains de Washington comme étant d'une extrême gravité.

Mme Gandhi à Washington en mars; prêt de 100 millions

LA NOUVELLE-DELHI — Mme Indira Gandhi se rendra le mois prochain à Washington pour y rencontrer le président Johnson, a-t-on annoncé à la Nouvelle-Delhi, après un nouvel entretien du vice-président des États-Unis, M. Humphrey, avec le premier ministre de l'Inde.

A l'issue de cette entrevue,

on déclarait dans les milieux autorisés que cet échange de visites "au sommet" était le meilleur moyen de dissiper le malentendu qui, à la suite du conflit indo-pakistanaï, avait quelque peu assombri le climat amical des relations entre les deux pays.

On apprend d'autre part que l'entretien avait notamment

porté, pendant une heure et demie, sur la reprise de l'aide américaine à l'Inde et la préparation des prochaines conversations de Mme Gandhi à la Maison Blanche.

PRET

Le vice-président américain, M. Hubert Humphrey, a offert à l'Inde un prêt de \$100 millions.

000, pour aider ce pays à surmonter sa crise de devises.

Ce prêt devrait permettre à l'Inde d'importer sans tarder des matières premières qui alimenteront les industries du pays, qui actuellement ne donnent que la moitié de leur rendement possible.

Cette offre est différente de l'aide des États-Unis suspen-

due en automne dernier, lors du conflit indo-pakistanaï.

Par ailleurs, le gouvernement indien a demandé au vice-président la reprise partielle mais immédiate de l'aide américaine pour pallier la pénurie de devises qui paralyse actuellement le développement économique de l'Inde.

Vous devez indiquer chaque année, dans l'espace prévu à cet effet, le nom et l'âge de chacun de vos enfants. Cela accélère le traitement de votre déclaration et, s'il y a lieu, l'envoi du remboursement.

Les neveux et nièces vivant au Canada peuvent maintenant, dans certains cas, être considérés comme enfants entièrement à charge et, à ce titre, faire l'objet d'une demande d'exemption.

Les oncles et tantes vivant au Canada ont également été ajoutés à la liste des personnes à charge pour lesquelles on peut, dans certains cas, réclamer une exemption. Il faut indiquer leur nom, leur âge et donner les autres détails requis dans l'espace prévu à cet effet sous la rubrique "Autres personnes à charge".

Après avoir inscrit toutes vos exemptions sur cette page, additionnez-les et inscrivez le total au bas de la colonne, sur la ligne "Total des exemptions personnelles". Reportez ce total en page 1 et inscrivez-le dans l'espace prévu sous le titre "Déductions".

La date limite est le 30 avril. A découper — et à conserver en lieu sûr.

Exemptions personnelles réclmées

POUR CHAQUE EXEMPTION RÉCLMÉE, IL FAUT FOURNIR TOUS LES DÉTAILS PRÉVUS

- Si la déduction est celle d'une personne, voir l'espace prévu à cet effet.
- Le revenu de cette personne ne doit pas être compris dans le revenu de l'époux ou de l'épouse.
- Vous ne pouvez compter un enfant ou une personne à charge dans le revenu de l'époux ou de l'épouse si elle ou il n'est pas résident au Canada.
- Si vous comptez des personnes à charge qui ne résident pas au Canada, remplissez et joignez le formulaire T1E-101 qui se trouve en annexe de ce formulaire.

EXEMPTION DE SAISON — Si vous êtes né(e) en 1900 ou avant, vous pouvez réclamer une exemption de \$100. Si vous êtes né(e) en 1901 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$50. Si vous êtes né(e) en 1902 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$25. Si vous êtes né(e) en 1903 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$12.50. Si vous êtes né(e) en 1904 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$6.25. Si vous êtes né(e) en 1905 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$3.12. Si vous êtes né(e) en 1906 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$1.56. Si vous êtes né(e) en 1907 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.78. Si vous êtes né(e) en 1908 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.39. Si vous êtes né(e) en 1909 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.19. Si vous êtes né(e) en 1910 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.09. Si vous êtes né(e) en 1911 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.04. Si vous êtes né(e) en 1912 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.02. Si vous êtes né(e) en 1913 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.01. Si vous êtes né(e) en 1914 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1915 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1916 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1917 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1918 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1919 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1920 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1921 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1922 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1923 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1924 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1925 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1926 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1927 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1928 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1929 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1930 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1931 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1932 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1933 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1934 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1935 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1936 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1937 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1938 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1939 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1940 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1941 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1942 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1943 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1944 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1945 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1946 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1947 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1948 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1949 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1950 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1951 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1952 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1953 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1954 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1955 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1956 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1957 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1958 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1959 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1960 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1961 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1962 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1963 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1964 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1965 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1966 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1967 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1968 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1969 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1970 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1971 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1972 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1973 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1974 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1975 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1976 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1977 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1978 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1979 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1980 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1981 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1982 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1983 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1984 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1985 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1986 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1987 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1988 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1989 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1990 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1991 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1992 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1993 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1994 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1995 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1996 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1997 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1998 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 1999 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2000 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2001 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2002 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2003 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2004 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2005 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2006 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2007 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2008 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2009 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2010 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2011 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2012 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2013 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2014 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2015 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2016 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2017 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2018 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2019 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2020 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2021 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2022 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2023 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2024 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2025 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2026 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2027 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2028 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2029 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2030 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2031 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2032 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2033 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2034 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2035 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2036 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2037 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2038 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2039 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2040 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2041 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2042 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2043 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2044 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2045 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2046 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2047 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2048 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2049 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2050 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2051 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2052 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2053 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2054 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2055 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2056 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2057 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2058 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2059 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2060 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2061 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2062 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2063 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2064 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2065 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2066 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2067 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2068 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2069 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2070 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2071 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2072 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2073 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2074 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2075 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2076 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2077 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2078 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2079 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2080 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2081 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2082 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2083 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2084 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2085 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2086 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2087 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2088 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2089 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2090 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2091 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2092 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2093 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2094 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2095 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2096 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2097 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2098 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2099 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2100 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2101 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2102 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2103 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous êtes né(e) en 2104 ou après, vous pouvez réclamer une exemption de \$0.00. Si vous

Lussier: les réfugiés politiques sont victimes de l'intolérance

Si le monde veut à jamais enlever le mal des réfugiés politiques, il lui faut emprunter la voie étroite de la coexistence pacifique, a souligné hier midi M. Charles-A. Lussier, sous-ministre adjoint de la citoyenneté.

S'adressant aux membres du cercle Richelieu-Montreal, à l'occasion de la semaine de la fraternité sous l'égide du Conseil canadien des chrétiens et des juifs, M. Lussier a invité ses auditeurs à reprendre conscience d'un "phénomène tumultueux qui ne cesse d'ébranler la foi que nous avons en l'homme". Il a brossé un tableau très large qui prouve que le problème des réfugiés politiques et des D.P. ("déplacés persons") est un phénomène permanent de l'histoire

humaine. "L'homme, a-t-il dit, a toujours été auteur et victime de la persécution". A la racine du mal: l'intolérance.

Plus que tout autre, notre siècle a connu et connaît encore la ronde pitoyable des "voyageurs sans bagages" que sont les apatrides. Tout est devenu plus brutal, plus massif, plus cohérent dans la destruction, l'anéantissement, la dispersion parce que des méthodes scientifiques ont été mises au service de l'oppression, souligne le haut fonctionnaire.

"La honte n'est pas tant d'avoir tué des soldats que d'avoir méprisé des hommes. On les a repoussés, classés, jugés selon des critères de sang, de races, de nations, oubliant le seul dénominateur commun

qui les plaçait tous au même rang: l'humain".

Mais les grandes guerres elles-mêmes n'ont pas mis un terme à la longue litanie des "martyrs politiques".

M. Lussier a évoqué la tâche des organismes internationaux créés pour les réfugiés. "Il est heureux, dit-il, que le génie de l'homme se soit enfin penché sur la réhabilitation plutôt que sur la destruction".

La tâche à accomplir est effarante et gigantesque.

Car, dit M. Lussier, "au terme des mandats de chaque organisme international voué aux réfugiés, l'on croit atteindre le but visé et chaque fois on s'aperçoit que tout en approchant du but celui-ci s'est éloigné. On a réinstallé des milliers de réfugiés mais on n'a pas éloigné l'intolérance".

La politique de décentralisation industrielle demeure inchangée

QUEBEC — Le premier ministre Jean Lesage a affirmé hier à des journalistes que la politique du gouvernement québécois en matière de décentralisation industrielle demeure inchangée.

"La politique du Québec demeure la même, décentralisation par régionalisation," a dit le premier ministre commentant une déclaration faite la veille par M. Gérard Filion, président de SIDBEC.

M. Filion a déclaré mercredi qu'il est porté à croire que la province de Québec rattrapera plus rapidement ses retards économiques en développant au maximum l'industrie secondaire dans la région de Montréal plutôt qu'autour des pôles régionaux.

"Je le répète, a dit M. Lesage, la politique du gouvernement demeure inchangée en matière de décentralisation industrielle".

Les transactions de la RAQ: le juge Smith prévient contre la violation du sub judice

Le juge Arthur I. Smith, de la Cour supérieure, a tenu hier une séance préliminaire à l'enquête sur les transactions immobilières effectuées par la Régie des alcools du Québec entre le 1er janvier 1964 et le 1er février 1966. La séance avait pour but de déposer de nombreux documents qui devaient être étudiés par les conseillers techniques et de fixer les détails de la procédure.

Les séances publiques ne débuteront pas avant le mois d'avril. L'enquête royale porte sur les transactions de la RAQ à LaSalle, en banlieue de Montréal. Le journal "La Presse" a allégué que le prix des terrains achetés par la RAQ en novembre dernier a monté de plus d'un million de dollars en dix jours.

Le juge a rappelé que, pour les fins de l'enquête, il jouit de tous les pouvoirs d'un juge de la Cour supérieure; il espère que rien ne sera dit ou fait qui puisse porter atteinte au "sub judice" et constituer un outrage à la commission d'enquête. "Le devoir de la commission, a dit M. Smith, est de faire l'investigation la plus

complète... de porter tous les faits disponibles à la connaissance du public."

Par l'entremise de son administrateur, M. Lorne-G. Power, et de son procureur, Me Jules Deschênes, la RAQ a déposé deux séries de documents originaux, la première touchant le projet de transactions à Anjou et la seconde les transactions effectuées à LaSalle.

A la demande de Me Laurent Bélanger, procureur du gouvernement, M. Power, a brièvement expliqué quels

sont ses pouvoirs d'administrateur. Au niveau administratif, a-t-il dit, "je prends des conseils de l'exécutif...".

Toutefois, l'administrateur agit seul dans ses décisions. Il a aussi expliqué qu'en ce qui concerne les récentes transactions, la Régie n'avait pas fait appel à des courtiers mais qu'elle avait pris des conseils.

Plusieurs autres personnes appelées comme témoins ont été invitées à déposer des documents ayant trait au projet de transaction à Anjou et à la transaction effectuée à LaSalle.

Plusieurs autres personnes appelées comme témoins ont été invitées à déposer des documents ayant trait au projet de transaction à Anjou et à la transaction effectuée à LaSalle.

L'accusation de l'Union nationale contre Lévesque et Gérin-Lajoie fait long feu

QUEBEC, (DNC) — MM. René Lévesque et Paul Gérin-Lajoie ont démenti catégoriquement, hier, une accusation de patronage portée, mardi, par le chef de l'opposition contre le ministre de l'éducation.

M. Johnson avait affirmé qu'en 1960, M. Lévesque alors ministre des travaux publics avait autorisé la firme Pilon & Farand à poursuivre la construction d'un pont dans Vaudreuil-Soulanges, mais après que les entrepreneurs furent passés par le bureau de M. Gérin-Lajoie, député du comté.

M. Lévesque a rappelé certains faits. Un mois avant les élections provinciales du 22 juin 1960, soit le 18 mai, le député de Vaudreuil-Soulanges sous le régime de l'Union nationale, écrivait au député U.N. de Vaudreuil-Soulanges, M. Loyola Smith, pour lui

expliquer M. Lévesque, car s'il y eut examen de ces soumissions, il se fit du soir au matin, puisque le 2 juin, le ministre accordait le contrat à cette firme et l'avait le lendemain, le 3 juin. Finalement, le contrat était signé en bonne et due forme, le 16 juin, six jours avant les élections.

Le lendemain du scrutin, le gouvernement Barrette, encore en selle, fit suspendre, pendant quelques jours, tous les travaux en cours. Un mois plus tard, le nouveau gouvernement ordonna une nouvelle suspension. Effectivement, le député de Vaudreuil-Soulanges avait attiré l'attention de M. Lévesque sur la rapidité avec laquelle le contrat avait été accordé à la firme Pilon & Farand. Les ingénieurs ont examiné le contrat et fait des réductions de sorte que les travaux du pont évalués à \$162.755, le 1er juin, ne coûtaient plus à la province, lors de l'estimation finale, en décembre, que \$133.787, soit 18 p.c. de moins.

M. Lévesque a dit qu'en arrivant au ministère, en juillet 1960, il avait trouvé un indéchiffrable fouillis post-électoral de contrats signés, de contrats non signés, de lettres d'intention, de travaux entrepris sur entente verbale etc. "Et tout cela, a-t-il ajouté, sur des soumissions — quand il y en avait — très souvent arrangées d'avance et fortement soufflées".

Les ingénieurs ont étudié les contrats qui avaient été signés et ont révisé les prix.

"Non seulement, a dit M. Lévesque, aucun d'entre eux ne refusa les contrats révisés, mais la plupart furent plutôt surpris, et nous parfois déçus, de ne pas se voir réduits davantage".

"Je n'ai jamais, a-t-il ajouté, indiqué à aucun de ces entrepreneurs d'autres portes que la mienne pour régler ces problèmes de contrat, ni à personne, ni d'autres portes, ni quoi que ce soit; mais je me souviens d'avoir dit et redit à des gens qui parfois donnaient l'impression qu'ils ne voulaient pas entendre, que les décisions se prenaient au ministère et n'allaient pas ailleurs et qu'ils pouvaient abandonner l'idée d'aller se négocier de meilleures conditions à d'autres adresses. C'est peut-être trop espérer, mais il semble que certains

d'entre eux doivent encore s'en souvenir".

M. Gérin-Lajoie a tenu également à faire la mise au point suivante:

"Le chef de l'opposition a ressuscité une ancienne affaire qui s'est avérée totalement sans fondement. Il se réfère sans doute à l'accusation portée contre moi par le candidat de l'Union nationale dans Vaudreuil-Soulanges pendant la campagne électorale de 1962. Or, j'ai alors pris immédiatement action en justice contre ce candidat et contre les personnes qui avaient fait état d'une telle accusation dépourvue de tout fondement. Dans les mois qui ont suivi l'élection, mes adversaires ont fait défaut; ils n'ont même pas tenté de justifier leurs accusations et le protocole de la Cour

supérieure à Montréal où l'action avait été prise a enregistré défaut contre eux. Deux ou trois ans après l'élection, à la suite de démarches faites par les avocats d'un des défendeurs, j'ai accepté que le dossier soit fermé par une déclaration hors cour. L'accusation en question est une pure invention faite en 1962 par un adversaire politique dans le seul but de nuire à ma réputation. Elle a depuis lors été complètement lavée."

M. Johnson s'est contenté de répondre: "M. Le président, je ne voudrais pas que vous donniez à mon silence une interprétation qui serait erronée si je ne fais pas de commentaires sur les mises au point, faites sur des questions de privilège. C'est que le règlement me le défend."

Le découpage du territoire est-il réaliste?

Le découpage du territoire du Québec en dix régions et vingt-cinq sous-régions, annoncé par le gouvernement le 20 janvier dernier, n'est peut-être après tout qu'une "ébauche grossière".

D'autre part, cette répartition ne convient peut-être pas aux exigences d'une véritable politique de réorganisation hospitalière.

Tel est le doute qu'a semé mercredi, chez les participants au colloque de l'association des diplômés en administration hospitalière, un économiste, M. J.-Yves Bédard, qui a défini son rôle comme étant celui

de "faire ressortir certaines des limitations des objectifs de la régionalisation au Québec".

L'objectif implicite dans le découpage effectué, a dit M. Rivard, qui est professeur à l'Institut supérieur d'administration hospitalière, est de décentraliser l'activité économique au Québec.

Or, une telle décentralisation n'est économiquement justifiable que si elle favorise un emploi plus rationnel et plus efficace des ressources du Québec. Si la décision ne tient qu'à des avantages politiques et sociaux à court terme, c'est

toute la croissance économique du Québec qui s'en ressentira.

"Dans la mesure où le découpage annoncé vise à accélérer, hors de l'axe Montréal-Québec, le développement industriel, on peut penser que beaucoup de rêves, de chimères, président à cette régionalisation", a dit le conférencier.

"Que chaque ministère, a-t-il poursuivi, veuille décentraliser ses organismes administratifs, que les divers ministères visent enfin à une plus grande cohésion dans l'établissement de leurs politiques, j'en suis; mais si cette décen-

tralisation et cette cohésion impliquent une allocation irrationnelle des ressources, si cette décentralisation implique que les erreurs passées dans la localisation de la population et des activités économiques au Québec soient perpétuées sous prétexte qu'il faille fournir de l'emploi aux travailleurs où qu'ils se trouvent, alors je ne suis pas d'accord".

M. Rivard s'est demandé s'il était souhaitable à long terme de déverser, dans les régions éloignées, l'épargne engendrée dans les grandes régions métropolitaines. Ne serait-il pas plutôt souhaitable d'aménager convenablement l'axe Montréal-Québec, tout en favorisant la mobilité occupationnelle et partant, géographique, des populations éloignées?

Le conférencier s'est dit en mesure d'affirmer qu'aucune étude sérieuse des implications économiques de la décentralisation industrielle n'a encore été effectuée au Québec.

Offres pour l'impression de "Montréal 66"

La firme Pierre Des Marais Inc. a soumis à la ville de Montréal l'offre la plus basse pour l'impression de la revue "Montréal 66".

Neuf offres publiques ont été ouvertes jeudi midi; le contrat sera accordé plus tard par le comité exécutif. Les offres ont trait à l'impression de 12 numéros de 32 pages, tirés à un minimum de 250.000 exemplaires et à un maximum de 500.000.

L'offre de la firme Des Marais est de \$99.60 le mille pour 250.000 exemplaires, et de \$96.95 le mille pour 500.000.

Des huit autres offres, la plus basse est celle de Ronalds-Federated Limited, avec \$101.25 et \$89.11, et la plus haute, celle de Herald Woodward Press Inc., avec \$154.94 et \$147.83.

La revue de prestige tire actuellement à un quart de million d'exemplaires; on s'attend à ce qu'elle soit publiée à un demi-million d'ici cinq mois.



Buvez un whisky bien vieilli...
celui qui porte le nom de

Wiser

Wiser's De Luxe, âgé de 10 ans;
Wiser's 101, âgé de 6 ans;
Wiser's Special Blend, âgé de 4 ans.

WISER'S DISTILLERY LIMITED, BELLEVILLE, CANADA



Lagune de Floride?

Mais non! La vue que vous avez de votre appartement à Havre des Iles - à Montréal!

Quel rêve que d'habiter à Havre des Iles, où toutes vos fenêtres encadrent un paysage de plans d'eau ombragés! Où vous pouvez faire, quand l'envie vous en prend, une paisible promenade en bateau, et amarrer au quai, à quelques pas de votre porte. Où des piscines vous attendent, l'hiver comme l'été. Où le tennis, le golf et les sports d'hiver vous sont offerts à deux minutes de chez vous. Où vous disposez d'un vaste parc aménagé pour vous promener parmi les arbres et la verdure.

APPARTEMENT D'UNE, DEUX OU TROIS CHAMBRES À COUCHER, PENTHOUSES ET MAISONNETTES À MÊMES ÉTAGES. INSTALLEZ-VOUS MAINTENANT OU CHOISISSEZ VOTRE APPARTEMENT POUR MAI PROCHAIN.



Venez n'importe quel jour! Passez le pont de Cartierville près du Parc Belmont, tournez à gauche aux premiers feux de circulation, puis suivez nos panneaux indicateurs le long du boulev. Lévesque jusqu'à Havre des Iles.



HAVRE DES ILES CHOMEDEY

Les appartements modèles sont ouverts tous les jours - 10 h. a.m. à 9 h. p.m. • Renseignements 688-9711

LE PAVILLON

Présente un nouveau spectacle splendide

PREMIERE MER., LE 2 MARS

POUR UN TEMPS LIMITE SEULEMENT



HANNA ARONI

vedette internationale de la chanson

De retour d'une tournée mondiale à l'Olympia de Paris, Carnegie Hall, Ed Sullivan Show, Maison d'opéra à Chicago, Art Linkletter Show.

Accompagnée par son célèbre pianiste, directeur de Broadway — chef d'orchestre et orchestrateur

★ GERSH KINGSLEY

Appelez maintenant pour des réservations à: 866-6492

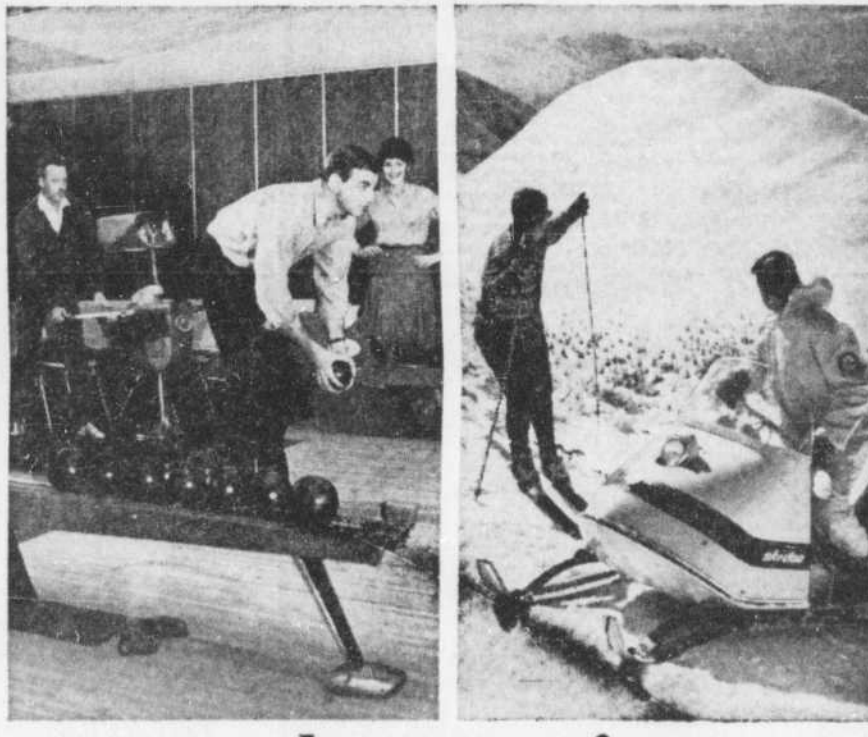
DEUX REPRESENTATIONS CHAQUE SOIR 9 H. ET 11H.30



Hotel de LaSalle

1240 Drummond St. UN. 6-6492

la vie est belle



quels que soient vos plaisirs préférés



DOW... toujours de bon goût



BRASSÉE À MONTREAL ET À QUEBEC PAR
DOW LES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUEBEC

théâtre

musique

cinéma

variétés

le bruit de la ville

STRATFORD

Les trois principales pièces présentées au cours du Festival shakespeare de Stratford, du 6 juin au 8 octobre, seront "Henry V", "Henry VI" et "La nuit des Rois". M. Michael Langham dirigera "Henry V", John Hirsch "Henry VI" et Brian Jackson "La nuit des Rois".

PROTESTATION

Les noms d'Yves Thériault, Claude Jasmin et Jacques Godbout paraissent au nombre de 45 écrivains canadiens qui ont signé un message de protestation adressé au premier ministre de l'URSS, M. Alexei Kossyguine, à la suite de la condamnation de deux écrivains russes.

MOBILES

Il ne reste que peu de temps (clôture le 7 mars) pour voir l'exposition d'objets mobiles à la Galerie de l'État du Musée des Beaux-Arts. Cette exposition intitulée "Sculptures dynamiques" et "Sculptures énergétiques" comprend des œuvres de Béchard, Besner, Brunelle, Fournelle, Lajeunie, Larouche et Soucy.

DON JUAN

Gilles Pelletier, Georges Groulx, Françoise Graton, directeurs de la Nouvelle Compagnie Théâtrale annoncent leur 3e et dernier spectacle de la saison 65-66: "DON JUAN" de Molière, avec Gilles Pelletier, Jean Duceppe et Monique Miller. La mise en scène est assurée par Georges Groulx. A compter du 3 mars jusqu'au 27 mars.

CHORALE

La Faculté de musique de l'université McGill présente, dans la série de ses concerts et conférences de l'année académique, la Colège Chorale de l'université d'État de Plattsburgh, New York, sous la direction du professeur James Fleetwood. Ce concert aura lieu au Redpath Hall de l'université McGill ce soir à 20h30.

OPERA

L'Opéra Guild de Montréal présentera les 12, 14, 16 et 17 avril "La Bohème" de Puccini. Les principaux rôles sont tenus par Mietta Sighele, Richard Verreault, Marguerite Gignac et Robert Savoie.

ALCAN

Le théâtre Alcan présentera sur l'écran du canal 2, le 20 février prochain, la célèbre comédie de Labiche "Le Voyage de Monsieur Perrichon". La pièce a été enregistrée à Québec, pour l'ouverture du Carnaval.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS — début de modes de Pink Poodle 8.30
THÉÂTRE DE LA PLACE — "Isabelle" de Pierre Dagenais 8.30
RIDEAU-VERT — "Chat en poche" 8.30
THÉÂTRE DE L'EGREGORE — "Le Ptit bonheur" 8.30
THÉÂTRE DE QUÉBEC — "La Florentine" Sam. 8.30 — Dim.: 8.30 - 7.30
LA POUDRIÈRE — "Qui a peur de Virginia Woolf?" 8.30
THÉÂTRE DU GÉSÙ — "Le Journal d'un fou" 9.00
T.N.M. (Orpheum) — "Les Sorcières de Salem" 8.30 — Dim.: 7.30 — Relâche lundi.

CINÉMA

CINÉMA THÉÂTRE — Relâche
ALOUETTE — "Those Magnificent Men in their Flying Machines" 12.30 - 2.30 - 4.45 - 6.50 - 9.00 — Enfants à partir de 10 ans: 12.30 - 2.30 - 4.45 - 6.50 - 9.00
AVENUE — "Life at the Top" 1.00 - 3.15 - 5.30 - 7.45 - 9.15
BLOU — "Comment trouvez-vous ma sœur?" 12.30 - 2.30 - 4.45 - 6.50 - 9.00
CANADIEN — "Journal d'une femme en blanc" 12.30 - 2.30 - 4.45 - 6.50 - 9.00
CAPITOL — "L'Espionne de Madrid" 12.30 - 2.30 - 4.45 - 6.50 - 9.00
CHAMPLAIN — "Les filles de l'air" 12.30 - 2.30 - 4.45 - 6.50 - 9.00
CHATEAU — "Le diable dans la chair" 1.00 - 3.15 - 5.30 - 7.45 - 9.15
CINÉ WEEK-END — "Kwaidan" Sam. et dim. 8.00
CINÉMA FESTIVAL — "Onibaba" Sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINÉMA IMPÉRIAL — "Battle of the Bulge" Tous les soirs 8.30
CINÉMA L'ÉPIQUE — "Les Vikings" 1.30 - 3.45 - 6.00 - 8.15 - 10.30
ELECTRA — "Les 3 Stooges contre les hors-la-loi" 12.30 - 2.30 - 4.45 - 6.50 - 9.00
ELYSEE — "Resnais: Le moment de vérité" 7.30 - 9.30
EUREKA — "La Passagère" (7.30, français) - (9.30, anglais)
EMPIRE — "Les parapluies de Cherbourg" - 6.30 - 10.00 - "Black Orpheus" - 8.15, Sam et dim. à partir de 1.00
A 8 heures, à CRF-AM, Orchestre de chambre de Québec. Œuvres de Richard Wagner et de Liszt.
A 10h30, La Passagère, Le R. P. Dumas à la recherche du christianisme dans l'ère atomique, l'enquête, à Elizabethville, au Congo, d'un nouveau mouvement chrétien, la Jamaïque, l'Amérique, la session avec André Perry, piano, Buddy Passano, contrebasse, et Rudy Fontana, à la batterie.

RADIO-SELECTION

VENDREDI — 18 FÉVRIER
A 8 heures, Chez Miville.
A 10h30, Pourquoi pas? Animateur Pierre Dagenais et l'Université du jour: Lise LaSalle.
A 11h30, de l'après-midi, Est-ce ainsi que les hommes vivent? "Les enfants qui s'aiment".
A 12h30, à CRF-AM et à 6h15, à CRF-FM, Les deux complices, deux russes, Gligor et Katcha-Nourian.
A 7 heures, à CRF-FM, Intégrale, Œuvres de Schubert.

HORAIRES DE LA TELEVISION

VENDREDI 18 FÉVRIER
CBFT 2
11.30 Long métrage "Bambino"
12.30 Long métrage "Commande"
1.30 Long métrage "Corde - guerre - anglais"
2.30 Long métrage "Femme d'aujourd'hui"
3.30 Long métrage "Le bébé"
4.30 Long métrage "Les cadets de la terre"
5.30 Long métrage "Nos trépassés"
6.30 Long métrage "Jeunesse oblige"
7.30 Long métrage "Aujourd'hui"
8.30 Long métrage "Du côté de Québec"
9.30 Long métrage "Ciel de résonance"
10.30 Long métrage "Les Couche-tard"
11.30 Long métrage "Micheline"
12.30 Long métrage "Supplément régional"
13.30 Long métrage "Ce va-t-il éclipser"
14.30 Long métrage "Les cloches s'envolent à l'aube"
15.30 Long métrage "Drame - hongrois"
CFTM 10
8.00 Mire - Musique
8.15 Bien l'heure
8.30 La 34-36
9.15 Télé-Bonbon
9.30 Foast et café
10.30 Cinéma
11.30 Cinéma
12.30 Cinéma
13.30 Cinéma
14.30 Cinéma
15.30 Cinéma
16.30 Cinéma
17.30 Cinéma
18.30 Cinéma
19.30 Cinéma
20.30 Cinéma
21.30 Cinéma
22.30 Cinéma
23.30 Cinéma
24.30 Cinéma
25.30 Cinéma
26.30 Cinéma
27.30 Cinéma
28.30 Cinéma
29.30 Cinéma
30.30 Cinéma
31.30 Cinéma
32.30 Cinéma
33.30 Cinéma
34.30 Cinéma
35.30 Cinéma
36.30 Cinéma
37.30 Cinéma
38.30 Cinéma
39.30 Cinéma
40.30 Cinéma
41.30 Cinéma
42.30 Cinéma
43.30 Cinéma
44.30 Cinéma
45.30 Cinéma
46.30 Cinéma
47.30 Cinéma
48.30 Cinéma
49.30 Cinéma
50.30 Cinéma
51.30 Cinéma
52.30 Cinéma
53.30 Cinéma
54.30 Cinéma
55.30 Cinéma
56.30 Cinéma
57.30 Cinéma
58.30 Cinéma
59.30 Cinéma
60.30 Cinéma
61.30 Cinéma
62.30 Cinéma
63.30 Cinéma
64.30 Cinéma
65.30 Cinéma
66.30 Cinéma
67.30 Cinéma
68.30 Cinéma
69.30 Cinéma
70.30 Cinéma
71.30 Cinéma
72.30 Cinéma
73.30 Cinéma
74.30 Cinéma
75.30 Cinéma
76.30 Cinéma
77.30 Cinéma
78.30 Cinéma
79.30 Cinéma
80.30 Cinéma
81.30 Cinéma
82.30 Cinéma
83.30 Cinéma
84.30 Cinéma
85.30 Cinéma
86.30 Cinéma
87.30 Cinéma
88.30 Cinéma
89.30 Cinéma
90.30 Cinéma
91.30 Cinéma
92.30 Cinéma
93.30 Cinéma
94.30 Cinéma
95.30 Cinéma
96.30 Cinéma
97.30 Cinéma
98.30 Cinéma
99.30 Cinéma
100.30 Cinéma
101.30 Cinéma
102.30 Cinéma
103.30 Cinéma
104.30 Cinéma
105.30 Cinéma
106.30 Cinéma
107.30 Cinéma
108.30 Cinéma
109.30 Cinéma
110.30 Cinéma
111.30 Cinéma
112.30 Cinéma
113.30 Cinéma
114.30 Cinéma
115.30 Cinéma
116.30 Cinéma
117.30 Cinéma
118.30 Cinéma
119.30 Cinéma
120.30 Cinéma
121.30 Cinéma
122.30 Cinéma
123.30 Cinéma
124.30 Cinéma
125.30 Cinéma
126.30 Cinéma
127.30 Cinéma
128.30 Cinéma
129.30 Cinéma
130.30 Cinéma
131.30 Cinéma
132.30 Cinéma
133.30 Cinéma
134.30 Cinéma
135.30 Cinéma
136.30 Cinéma
137.30 Cinéma
138.30 Cinéma
139.30 Cinéma
140.30 Cinéma
141.30 Cinéma
142.30 Cinéma
143.30 Cinéma
144.30 Cinéma
145.30 Cinéma
146.30 Cinéma
147.30 Cinéma
148.30 Cinéma
149.30 Cinéma
150.30 Cinéma
151.30 Cinéma
152.30 Cinéma
153.30 Cinéma
154.30 Cinéma
155.30 Cinéma
156.30 Cinéma
157.30 Cinéma
158.30 Cinéma
159.30 Cinéma
160.30 Cinéma
161.30 Cinéma
162.30 Cinéma
163.30 Cinéma
164.30 Cinéma
165.30 Cinéma
166.30 Cinéma
167.30 Cinéma
168.30 Cinéma
169.30 Cinéma
170.30 Cinéma
171.30 Cinéma
172.30 Cinéma
173.30 Cinéma
174.30 Cinéma
175.30 Cinéma
176.30 Cinéma
177.30 Cinéma
178.30 Cinéma
179.30 Cinéma
180.30 Cinéma
181.30 Cinéma
182.30 Cinéma
183.30 Cinéma
184.30 Cinéma
185.30 Cinéma
186.30 Cinéma
187.30 Cinéma
188.30 Cinéma
189.30 Cinéma
190.30 Cinéma
191.30 Cinéma
192.30 Cinéma
193.30 Cinéma
194.30 Cinéma
195.30 Cinéma
196.30 Cinéma
197.30 Cinéma
198.30 Cinéma
199.30 Cinéma
200.30 Cinéma
201.30 Cinéma
202.30 Cinéma
203.30 Cinéma
204.30 Cinéma
205.30 Cinéma
206.30 Cinéma
207.30 Cinéma
208.30 Cinéma
209.30 Cinéma
210.30 Cinéma
211.30 Cinéma
212.30 Cinéma
213.30 Cinéma
214.30 Cinéma
215.30 Cinéma
216.30 Cinéma
217.30 Cinéma
218.30 Cinéma
219.30 Cinéma
220.30 Cinéma
221.30 Cinéma
222.30 Cinéma
223.30 Cinéma
224.30 Cinéma
225.30 Cinéma
226.30 Cinéma
227.30 Cinéma
228.30 Cinéma
229.30 Cinéma
230.30 Cinéma
231.30 Cinéma
232.30 Cinéma
233.30 Cinéma
234.30 Cinéma
235.30 Cinéma
236.30 Cinéma
237.30 Cinéma
238.30 Cinéma
239.30 Cinéma
240.30 Cinéma
241.30 Cinéma
242.30 Cinéma
243.30 Cinéma
244.30 Cinéma
245.30 Cinéma
246.30 Cinéma
247.30 Cinéma
248.30 Cinéma
249.30 Cinéma
250.30 Cinéma
251.30 Cinéma
252.30 Cinéma
253.30 Cinéma
254.30 Cinéma
255.30 Cinéma
256.30 Cinéma
257.30 Cinéma
258.30 Cinéma
259.30 Cinéma
260.30 Cinéma
261.30 Cinéma
262.30 Cinéma
263.30 Cinéma
264.30 Cinéma
265.30 Cinéma
266.30 Cinéma
267.30 Cinéma
268.30 Cinéma
269.30 Cinéma
270.30 Cinéma
271.30 Cinéma
272.30 Cinéma
273.30 Cinéma
274.30 Cinéma
275.30 Cinéma
276.30 Cinéma
277.30 Cinéma
278.30 Cinéma
279.30 Cinéma
280.30 Cinéma
281.30 Cinéma
282.30 Cinéma
283.30 Cinéma
284.30 Cinéma
285.30 Cinéma
286.30 Cinéma
287.30 Cinéma
288.30 Cinéma
289.30 Cinéma
290.30 Cinéma
291.30 Cinéma
292.30 Cinéma
293.30 Cinéma
294.30 Cinéma
295.30 Cinéma
296.30 Cinéma
297.30 Cinéma
298.30 Cinéma
299.30 Cinéma
300.30 Cinéma
301.30 Cinéma
302.30 Cinéma
303.30 Cinéma
304.30 Cinéma
305.30 Cinéma
306.30 Cinéma
307.30 Cinéma
308.30 Cinéma
309.30 Cinéma
310.30 Cinéma
311.30 Cinéma
312.30 Cinéma
313.30 Cinéma
314.30 Cinéma
315.30 Cinéma
316.30 Cinéma
317.30 Cinéma
318.30 Cinéma
319.30 Cinéma
320.30 Cinéma
321.30 Cinéma
322.30 Cinéma
323.30 Cinéma
324.30 Cinéma
325.30 Cinéma
326.30 Cinéma
327.30 Cinéma
328.30 Cinéma
329.30 Cinéma
330.30 Cinéma
331.30 Cinéma
332.30 Cinéma
333.30 Cinéma
334.30 Cinéma
335.30 Cinéma
336.30 Cinéma
337.30 Cinéma
338.30 Cinéma
339.30 Cinéma
340.30 Cinéma
341.30 Cinéma
342.30 Cinéma
343.30 Cinéma
344.30 Cinéma
345.30 Cinéma
346.30 Cinéma
347.30 Cinéma
348.30 Cinéma
349.30 Cinéma
350.30 Cinéma
351.30 Cinéma
352.30 Cinéma
353.30 Cinéma
354.30 Cinéma
355.30 Cinéma
356.30 Cinéma
357.30 Cinéma
358.30 Cinéma
359.30 Cinéma
360.30 Cinéma
361.30 Cinéma
362.30 Cinéma
363.30 Cinéma
364.30 Cinéma
365.30 Cinéma
366.30 Cinéma
367.30 Cinéma
368.30 Cinéma
369.30 Cinéma
370.30 Cinéma
371.30 Cinéma
372.30 Cinéma
373.30 Cinéma
374.30 Cinéma
375.30 Cinéma
376.30 Cinéma
377.30 Cinéma
378.30 Cinéma
379.30 Cinéma
380.30 Cinéma
381.30 Cinéma
382.30 Cinéma
383.30 Cinéma
384.30 Cinéma
385.30 Cinéma
386.30 Cinéma
387.30 Cinéma
388.30 Cinéma
389.30 Cinéma
390.30 Cinéma
391.30 Cinéma
392.30 Cinéma
393.30 Cinéma
394.30 Cinéma
395.30 Cinéma
396.30 Cinéma
397.30 Cinéma
398.30 Cinéma
399.30 Cinéma
400.30 Cinéma
401.30 Cinéma
402.30 Cinéma
403.30 Cinéma
404.30 Cinéma
405.30 Cinéma
406.30 Cinéma
407.30 Cinéma
408.30 Cinéma
409.30 Cinéma
410.30 Cinéma
411.30 Cinéma
412.30 Cinéma
413.30 Cinéma
414.30 Cinéma
415.30 Cinéma
416.30 Cinéma
417.30 Cinéma
418.30 Cinéma
419.30 Cinéma
420.30 Cinéma
421.30 Cinéma
422.30 Cinéma
423.30 Cinéma
424.30 Cinéma
425.30 Cinéma
426.30 Cinéma
427.30 Cinéma
428.30 Cinéma
429.30 Cinéma
430.30 Cinéma
431.30 Cinéma
432.30 Cinéma
433.30 Cinéma
434.30 Cinéma
435.30 Cinéma
436.30 Cinéma
437.30 Cinéma
438.30 Cinéma
439.30 Cinéma
440.30 Cinéma
441.30 Cinéma
442.30 Cinéma
443.30 Cinéma
444.30 Cinéma
445.30 Cinéma
446.30 Cinéma
447.30 Cinéma
448.30 Cinéma
449.30 Cinéma
450.30 Cinéma
451.30 Cinéma
452.30 Cinéma
453.30 Cinéma
454.30 Cinéma
455.30 Cinéma
456.30 Cinéma
457.30 Cinéma
458.30 Cinéma
459.30 Cinéma
460.30 Cinéma
461.30 Cinéma
462.30 Cinéma
463.30 Cinéma
464.30 Cinéma
465.30 Cinéma
466.30 Cinéma
467.30 Cinéma
468.30 Cinéma
469.30 Cinéma
470.30 Cinéma
471.30 Cinéma
472.30 Cinéma
473.30 Cinéma
474.30 Cinéma
475.30 Cinéma
476.30 Cinéma
477.30 Cinéma
478.30 Cinéma
479.30 Cinéma
480.30 Cinéma
481.30 Cinéma
482.30 Cinéma
483.30 Cinéma
484.30 Cinéma
485.30 Cinéma
486.30 Cinéma
487.30 Cinéma
488.30 Cinéma
489.30 Cinéma
490.30 Cinéma
491.30 Cinéma
492.30 Cinéma
493.30 Cinéma
494.30 Cinéma
495.30 Cinéma
496.30 Cinéma
497.30 Cinéma
498.30 Cinéma
499.30 Cinéma
500.30 Cinéma
501.30 Cinéma
502.30 Cinéma
503.30 Cinéma
504.30 Cinéma
505.30 Cinéma
506.30 Cinéma
507.30 Cinéma
508.30 Cinéma
509.30 Cinéma
510.30 Cinéma
511.30 Cinéma
512.30 Cinéma
513.30 Cinéma
514.30 Cinéma
515.30 Cinéma
516.30 Cinéma
517.30 Cinéma
518.30 Cinéma
519.30 Cinéma
520.30 Cinéma
521.30 Cinéma
522.30 Cinéma
523.30 Cinéma
524.30 Cinéma
525.30 Cinéma
526.30 Cinéma
527.30 Cinéma
528.30 Cinéma
529.30 Cinéma
530.30 Cinéma
531.30 Cinéma
532.30 Cinéma
533.30 Cinéma
534.30 Cinéma
535.30 Cinéma
536.30 Cinéma
537.30 Cinéma
538.30 Cinéma
539.30 Cinéma
540.30 Cinéma
541.30 Cinéma
542.30 Cinéma
543.30 Cinéma
544.30 Cinéma
545.30 Cinéma
546.30 Cinéma
547.30 Cinéma
548.30 Cinéma
549.30 Cinéma
550.30 Cinéma
551.30 Cinéma
552.30 Cinéma
553.30 Cinéma
554.30 Cinéma
555.30 Cinéma
556.30 Cinéma
557.30 Cinéma
558.30 Cinéma
559.30 Cinéma
560.30 Cinéma
561.30 Cinéma
562.30 Cinéma
563.30 Cinéma
564.30 Cinéma
565.30 Cinéma
566.30 Cinéma
567.30 Cinéma
568.30 Cinéma
569.30 Cinéma
570.30 Cinéma
571.30 Cinéma
572.30 Cinéma
573.30 Cinéma
574.30 Cinéma
575.30 Cinéma
576.30 Cinéma
577.30 Cinéma
578.30 Cinéma
579.30 Cinéma
580.30 Cinéma
581.30 Cinéma
582.30 Cinéma
583.30 Cinéma
584.30 Cinéma
585.30 Cinéma
586.30 Cinéma
587.30 Cinéma
588.30 Cinéma
589.30 Cinéma
590.30 Cinéma
591.30 Cinéma
592.30 Cinéma
593.30 Cinéma
594.30 Cinéma
595.30 Cinéma
596.30 Cinéma
597.30 Cinéma
598.30 Cinéma
599.30 Cinéma
600.30 Cinéma
601.30 Cinéma
602.30 Cinéma
603.30 Cinéma
604.30 Cinéma
605.30 Cinéma
606.30 Cinéma
607.30 Cinéma
608.30 Cinéma
609.30 Cinéma
610.30 Cinéma
611.30 Cinéma
612.30 Cinéma
613.30 Cinéma
614.30 Cinéma
615.30 Cinéma
616.30 Cinéma
617.30 Cinéma
618.30 Cinéma
619.30 Cinéma
620.30 Cinéma
621.30 Cinéma
622.30 Cinéma
623.30 Cinéma
624.30 Cinéma
625.30 Cinéma
626.30 Cinéma
627.30 Cinéma
628.30 Cinéma
629.30 Cinéma
630.30 Cinéma
631.30 Cinéma
632.30 Cinéma
633.30 Cinéma
634.30 Cinéma
635.30 Cinéma
636.30 Cinéma
637.30 Cinéma
638.30 Cinéma
639.30 Cinéma
640.30 Cinéma
641.30 Cinéma
642.30 Cinéma
643.30 Cinéma
644.30 Cinéma
645.30 Cinéma
646.30 Cinéma
647.30 Cinéma
648.30 Cinéma
649.30 Cinéma
650.30 Cinéma
651.30 Cinéma
652.30 Cinéma
653.30 Cinéma
654.30 Cinéma
655.30 Cinéma
656.30 Cinéma
657.30 Cinéma
658.30 Cinéma
659.30 Cinéma
660.30 Cinéma
661.30 Cinéma
662.30 Cinéma
663.30 Cinéma
664.30 Cinéma
665.30 Cinéma
666.30 Cinéma
667.30 Cinéma
668.30 Cinéma
669.30 Cinéma
670.30 Cinéma
671.30 Cinéma
672.30 Cinéma
673.30 Cinéma
674.30 Cinéma
675.30 Cinéma
676.30 Cinéma
677.30 Cinéma
678.30 Cinéma
679.30 Cinéma
680.30 Cinéma
681.30 Cinéma
682.30 Cinéma
683.30 Cinéma
684.30 Cinéma
685.30 Cinéma
686.30 Cinéma
687.30 Cinéma
688.30 Cinéma
689.30 Cinéma
690.30 Cinéma
691.30 Cinéma
692.30 Cinéma
693.30 Cinéma
694.30 Cinéma
695.30 Cinéma
696.30 Cinéma
697.30 Cinéma
698.30 Cinéma
699.30 Cinéma
700.30 Cinéma
701.30 Cinéma
702.30 Cinéma
703.30 Cinéma
704.30 Cinéma
705.30 Cinéma
706.30 Cinéma
707.30 Cinéma
708.30 Cinéma
709.30 Cinéma
710.30 Cinéma
711.30 Cinéma
712.30 Cinéma
713.30 Cinéma
714.30 Cinéma
715.30 Cinéma
716.30 Cinéma
717.30 Cinéma
718.30 Cinéma
719.30 Cinéma
720.30 Cinéma
721.30 Cinéma
722.30 Cinéma
723.30 Cinéma
724.30 Cinéma
725.30 Cinéma
726.30 Cinéma
727.30 Cinéma
728.30 Cinéma
729.30 Cinéma
730.30 Cinéma
731.30 Cinéma
732.30 Cinéma
733.30 Cinéma
734.30 Cinéma
735.30 Cinéma
736.30 Cinéma
737.30 Cinéma
738.30 Cinéma
739.30 Cinéma
740.30 Cinéma
741.30 Cinéma
742.30 Cinéma
743.30 Cinéma
744.30 Cinéma
745.30 Cinéma
746.30 Cinéma
747.30 Cinéma
748.30 Cinéma
749.30 Cinéma
750.30 Cinéma
751.30 Cinéma
752.30 Cinéma
753.30 Cinéma
754.30 Cinéma
755.30 Cinéma
756.30 Cinéma
757.30 Cinéma
758.30 Cinéma
759.30 Cinéma
760.30 Cinéma
761.30 Cinéma
762.30 Cinéma
763.30 Cinéma
764.30 Cinéma
765.30 Cinéma
766.30 Cinéma
767.30 Cinéma
768.30 Cinéma
769.30 Cinéma
770.30 Cinéma
771.30 Cinéma
772.30 Cinéma
773.30 Cinéma
774.30 Cinéma
775.30 Cinéma
776.30 Cinéma
777.30 Cinéma
778.30 Cinéma
779.30 Cinéma
780.30 Cinéma
781.30 Cinéma
782.30 Cinéma
783.30 Cinéma
784.30 Cinéma
785.30 Cinéma
786.30 Cinéma
787.30 Cinéma
788.30 Cinéma
789.30 Cinéma
790.30 Cinéma
791.30 Cinéma
792.30 Cinéma
793.30 Cinéma
794.30 Cinéma
795.30 Cinéma
796.30 Cinéma
797.30 Cinéma
798.30 Cinéma
799.30 Cinéma
800.30 Cinéma
801.30 Cinéma
802.30 Cinéma
803.30 Cinéma
804.30 Cinéma
805.30 Cinéma
806.30 Cinéma
807.30 Cinéma
808.30 Cinéma
809.30 Cinéma
810.30 Cinéma
811.30 Cinéma
812.30 Cinéma
813.30 Cinéma
814.30 Cinéma
815.30 Cinéma
816.30 Cinéma
817.30 Cinéma
818.30 Cinéma
819.30 Cinéma
820.30 Cinéma
821.30 Cinéma
822.30 Cinéma
823.30 Cinéma
824.30 Cinéma
825.30 Cinéma
826.30 Cinéma
827.30 Cinéma
828.30 Cinéma
829.30 Cinéma
830.30 Cinéma
831.30 Cinéma
832.30 Cinéma
833.30 Cinéma
834.30 Cinéma
835.30 Cinéma
836.30 Cinéma
837.30 Cinéma
838.30 Cinéma
839.30 Cinéma
840.30 Cinéma
841.30 Cinéma
842.30 Cinéma
843.30 Cinéma
844.30 Cinéma
845.30 Cinéma
846.30 Cinéma
847.30 Cinéma
848.30 Cinéma
849.30 Cinéma
850.30 Cinéma
851.30 Cinéma
852.30 Cinéma
853.30 Cinéma
854.30 Cinéma
855.30 Cinéma
856.30 Cinéma
857.30 Cinéma
858.30 Cinéma
859.30 Cinéma
860.30 Cinéma
861.30 Cinéma
862.30 Cinéma
863.30 Cinéma
864.30 Cinéma
865.30 Cinéma
866.30 Cinéma
867.30 Cinéma
868.30 Cinéma
869.30 Cinéma
870.30 Cinéma
871.30 Cinéma
872.30 Cinéma
873.30 Cinéma
874.30 Cinéma
875.30 Cinéma
876.30 Cinéma
877.30 Cinéma
878.30 Cinéma
879.30 Cinéma
880.30 Cinéma
881.30 Cinéma
882.30 Cinéma
883.30 Cinéma
884.30 Cinéma
885.30 Cinéma
886.30 Cinéma
887.30 Cinéma
888.30 Cinéma
889.30 Cinéma
890.30 Cinéma
891.30 Cinéma
892.30 Cinéma
893.30 Cinéma
894.30 Cinéma
895.30 Cinéma
896.30 Cinéma
897.30 Cinéma
898.30 Cinéma
899.30 Cinéma
900.30 Cinéma
901.30 Cinéma
902.30 Cinéma
903.30 Cinéma
904.30 Cinéma
905.30 Cinéma
906.30 Cinéma
907.30 Cinéma
908.30 Cinéma
909.30 Cinéma
910.30 Cinéma
911.30 Cinéma
912.30 Cinéma
913.30 Cinéma
914.30 Cinéma
915.30 Cinéma
916.30 Cinéma
917.30 Cinéma
918.30 Cinéma
919.30 Cinéma
920.30 Cinéma
921.30 Cinéma
922.30 Cinéma
923.30 Cinéma
924.30 Cinéma
925.30 Cinéma
926.30 Cinéma
927.30 Cinéma
928.30 Cinéma
929.30 Cinéma
930.30 Cinéma
931.30 Cinéma
932.30 Cinéma
933.30 Cinéma
934.30 Cinéma
935.30 Cinéma
936.30 Cinéma
937.30 Cinéma
938.30 Cinéma
939.30 Cinéma
940.30 Cinéma
941.30 Cinéma
942.30 Cinéma
943.30 Cinéma
944.30 Cinéma

L'univers féminin

La plupart des peuples réussiront probablement avant la FEMME à obtenir leur autodétermination

— Guy ROCHER, sociologue

par Solange CHALVIN

Vingt-cinq siècles de traditions, de servitude, de soumission, c'est un pays conquis, une terre bien difficile aujourd'hui à franchir pour lui permettre d'exprimer son droit à l'autodétermination. Voici la phase agitée que vivent les femmes de notre époque qui ont décidé de briser des mythes. Comme le bourgeois faisait voler en éclats l'aristocratie au 18^e siècle, la femme au 20^e déloge le modèle de la bourgeoisie comblée mais servile. Cette conquête d'une égalité de droits sera longue et périlleuse et malheureusement, dit le sociologue Guy Rocher, j'ai bien l'impression que plus d'un peuple y arrivera avant que ne s'établisse une véritable polyphonie sociale permettant à la voix des femmes de se mêler harmonieusement à celle des hommes pour faire entendre une seule voix humaine.

C'est en ces termes que M. Rocher définissait hier l'énigmatique thème de la conférence qu'il a prononcée à l'occasion du 5^e anniversaire de fondation de LA VOIX DES FEMMES du Québec, à savoir: "Les femmes sont aussi de ma race".

Au cours de la soirée qui s'est déroulée dans le vaste salon du Centre social de l'université, la présidente du mouvement, Mlle Jeanne Duval a présenté le conférencier

ainsi que le chansonnier Gilles Vigneault. Ce dernier dans un monologue a établi un parallèle entre les "sauvages" de la réserve en bordure de Natashquan et les Noirs américains. "Tous les humains sont de ma race, dit-il en substance, mais tous sont loin d'être traités comme de ma race. Si la paix continue officiellement d'exister entre eux et nous — malgré les injustices dont ils sont victimes — c'est tout simplement que depuis 110 ans nous assistons muets à un pacte de paix raciste."

C'est sur une réflexion du sociologue Paul-Henri Chombart de Lauze qui a écrit en collaboration avec sa femme "La femme dans la société" que M. Rocher avait basé son exposé. "Il ne faut pas s'étonner de voir un décalage de passions lorsqu'on aborde le sujet des rôles de la femme et de son statut dans la société". D'un côté trop d'hommes et de femmes sont attachés aux modèles anciens, d'un autre côté, trop de femmes ont souffert au plus intime de leur être de l'injustice et de l'incompréhension de leurs partenaires et législateurs. La femme en 66 est le produit d'une histoire complexe, elle est le reflet de cinq grands courants qui ont nourri la conception même qu'on se fait de la femme occidentale.

1) Héritage gréco-romain. La femme apparaît à peine dans la société gréco-romaine; elle est effacée, seconde. L'empire romain est entre les mains des mâles; la femme est vouée uniquement à une fonction de reproduction et de gestion, c'est en quelque sorte un ser-

viteur supérieur dans la maison. On définit même le mariage comme une association de deux personnes d'inégale valeur pour assurer la reproduction et la gestion du patrimoine. Est-il besoin de préciser, ajoute avec humour M. Rocher, où se situe l'inégalité de valeur? Selon le conférencier le sort de la femme aurait été scellé le jour où les hommes sont devenus sédentaires. La terre s'est disputée à la force du poignet et les femmes étaient absentes de ces combats. La terre, butin de guerre, devenait la propriété exclusive des hommes. La femme est passée aide, femme engagée, ménagère au service de l'homme.

Cette tradition de statut inférieur s'est propagée jusque dans l'Eglise chrétienne. La femme au sein de l'Eglise est demeurée soumise, effacée, absente des structures ecclésiastiques. Le seul refuge qu'on lui a accordé, ce sont les monastères, les couvents. Il y a bien VATICAN II qui a ouvert les portes à quelques observatrices, mais elles n'avaient aucun rôle à jouer. Et pourtant, a noté M. Rocher, l'un des problèmes les plus cruciaux avec lequel se débat actuellement l'Eglise catholique est la régulation des naissances.

2) En Orient, égale mais pécheresse. C'était un aspect économique important, une main-d'œuvre intéressante en Orient et parce qu'elle pouvait rapporter, la femme a conquis plus rapidement son égalité. Mais une idée complètement fautive a aussi retardé l'émancipation normale des femmes: celle de l'impureté, celle du péché. Si la femme souffrait au moment de l'accouchement ou de son cycle péri-

que c'est qu'elle était impure; c'était la rançon de sa faiblesse. Cette conception particulièrement ancrée dans la tradition juive est venue jusqu'à nous. La femme ne doit pas toucher au sacré, le commerce sexuel qui s'établit entre l'homme et la femme est dégradant. De là, la sublimation de la virginité, du célibat. Selon le sociologue, c'est cette idée reprise par le christianisme qui a apporté ce relent de mépris pour la relation sexuelle ne lui donnant son sens qu'au moment de la procréation.

3) Période féodale: Chevalier servant d'une femme douce, faible, tendre et soumise, en plus d'être fidèle, l'homme guerrier au moyen âge est plein d'attitudes galantes pour cet ange de douceur. Une fois de plus, la femme est le serviteur supérieur de sa maison, la gardienne de son bien pendant ses absences. Pour la première fois dans l'histoire des civilisations, apparaissent quelques noms de femmes célèbres.

4) Période bourgeoise — net recul des femmes. L'univers du négoce, des affaires, au 18^e et 19^e siècle, reliait la femme à l'arrière-boutique. C'est l'homme qui fait des affaires auxquelles la femme peut s'associer, en cas de besoin. Elle est la première domestique des grandes maisons bourgeoises mais on la comble de qualités féminines. La femme ne peut faire des affaires parce qu'elle est trop sensible, intuitive, délicate, etc. On la protège, on la chérit, parce qu'elle ne raisonne pas bien parce qu'elle est faible. Toutefois, on admet que ces mêmes qualités et défauts peu-

vent être employés auprès des enfants. On lui confie l'éducation complète de ces derniers.

5) Chasse aux mythes. — Puis un vaste mouvement de désaliénation s'installe au 20^e siècle. On brise des mythes, on assiste à la libéralisation des classes, des idées d'égalisation, de démocratisation s'installent. La femme comme tous les autres travailleurs recherche un statut nouveau, un statut d'égalité à égalité. C'est à cette phase agitée que les femmes d'aujourd'hui assistent. Elles luttent contre un atavisme vieux de vingt-cinq siècles; elles veulent bien être libres, égales à l'homme, mais d'autre part, elles veulent également garder certains privilèges féminins comme la galanterie de l'homme à leur endroit, elles continuent d'exploiter leur féminité pour conquérir même au travail, des postes qui devraient leur revenir de plein droit. C'est ainsi que sans le vouloir, elles dirigent des anti-mythes. Celui de la femme charnelle et érotique qui selon le sociologue serait la contre-face de la femme souillée et impure; celui de la sublimation angélique de la maternité, des professions féminines, des associations féminines, etc.; et enfin celui de la femme-homme, complètement libérée des charges domestiques.

"Je ne suis pas contre le travail de la femme à l'extérieur de son foyer, encore moins contre l'égalité de salaire mais je ne voudrais pas qu'on place sur un piédestal un modèle unique de femmes: celui de la femme au travail". "Je crois au droit à l'autodétermination des femmes mais je ne voudrais pas que ce droit leur soit accordé par les hom-

mes, ce n'est pas à l'homme d'imposer à la femme ce qu'elle doit être. Actuellement constate M. Rocher, l'évolution de la femme se fait par l'homme. C'est à la femme de prendre la place qui lui revient, d'organiser des conditions de travail qui lui conviennent, de réclamer des congés de maternité, des périodes de repos, des contrats de travail à temps partiel pour les femmes mariées au travail, etc.

M. Rocher mit en garde les femmes d'une part contre l'homme qui voudrait leur imposer une "sorte" de liberté qui lui conviendrait d'abord, et en suite contre les autres femmes qui voudraient imposer un modèle-type, une seule image de la femme. "La femme est multiple, pluriel, qu'elle ait le droit de travailler ou de demeurer chez elle, d'être artiste ou premier ministre si elle en a la compétence, mais de grâce ne l'obligeons pas à être autre chose que ce qu'elle veut. C'est dans ce sens que la femme doit conquérir elle-même son autodétermination."

Conférence internationale des femmes en 1967

La fondatrice de LA VOIX DES FEMMES, Mme Thérèse Casgrain, tout en rappelant le souvenir de la création de ce mouvement en faveur du maintien de la paix dans le monde, annonça à l'auditoire de près de 300 personnes que Montréal serait l'hôte en 1967 d'une conférence internationale des femmes. La VDF dit Mme Casgrain n'est pas un mouvement strictement pacifiste: elle a pour but de grouper les femmes et aussi les hommes pour promouvoir un idéal de paix dans le monde.

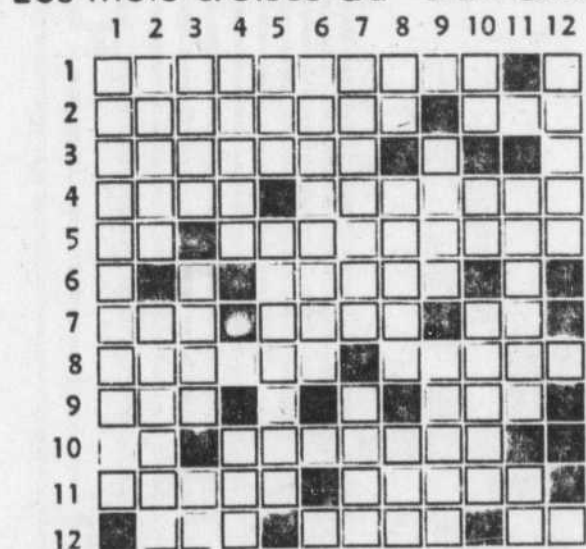


Le Dr et Madame Edouard Bolté (Patricia Poirier) dont le mariage avait lieu récemment en l'église Notre-Dame des Neiges de Montréal.



La fête annuelle du Mardi grass organisée par les dames auxiliaires de l'hôpital Notre-Dame aura lieu le 22 février prochain à 7h30 du soir à la résidence des infirmières. La présidente, Madame Réginald Johnson s'entretient ici avec Mme Bernard Couvrette des dames auxiliaires. Cette soirée se déroulera sous le signe de la gaieté. Renseignements et billets: 737-8931. Les profits de cette fête seront versés aux œuvres des dames de l'hôpital.

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT
1—Manque de savoir-faire
2—Future étudiante — Connu
3—Assimilable facilement
4—Sur le calendrier romain — Cours d'eau
5—Pronom — Distinguées
6—Plus grand qu'un angle droit
7—Pile — Combat singulier
8—Pronom — Boîte à bijoux
9—Poème — Possède
10—Grecque — Difficile à endurer
11—Punir — Ne pas dévoiler
12—Poche — Organe — Personnel

VERTICALEMENT
1—Réflexions intérieures
2—D'un goût piquant — Difficile
3—Habite — Bonne à jeter
4—Rectifie un cylindre — Sommet pointu
5—Parles — Diminuer l'ardeur
6—Paie les services
7—Très fatigué — Parasite des vêtements
8—Pronom — Sans énergie
9—Robe d'un cheval

9—Boissons de table — Affectueux
10—Préposition — Conjonction — Séparer
11—Revient à la vie — En suite
12—Personnes vivantes

Solution d'hier
Horizontalement:
1—IMPLICATIONS
2—NARINE ALI
3—CRIMINELLES
4—ETEINT — OE — IL
5—NI — ETRANGE
6—DA — REEL — ACNE
7—ILS — GALLES
8—AGREE — EAU
9—IMPROPRE — ITE
10—EU — EPIER
12—REFUS — AMUSE

Verticalement:
1—INCENDIAIRE
2—MARITAL — UR
3—FRIE — SAPA
4—LIMIER — GRIEF
5—ININTERROMPU
6—CENTRE — EPAIS
7—ALGERIE
8—TALON RA
9—ILLEGALE
10—OIE — ECLAIR
11—SI — NEUTRES
12—SU — LIES — EE

dans votre panier à provisions

D'après un sondage d'opinion publique conduit sur le plan international, les couleurs suggèrent différents symboles selon les pays. Le rouge représente la force, la stimulation, la chaleur; le bleu, la masculinité, le sérieux, le calme; le jaune évoque la jeunesse et la vulnérabilité, alors que le vert est une couleur neutre, sans qualité spécifique.

Ces classifications viennent d'être publiées à Londres: "Visual Research International", un organisme indépendant groupant les agences des marchés de huit pays, a mené des entrevues auprès de 600 femmes britanniques, françaises, américaines, hollandaises, italiennes, suédoises et suisses.

Quelle couleur pour quel emballage?

Le but de ce questionnaire était de découvrir les couleurs convenant le mieux aux emballages de certains produits dans les différents pays.

Les Hollandaises et les Françaises associent un emballage rouge aux jouets et aux bijoux. Mais le rouge évoque pour les femmes de Suisse l'idée de confiserie, alors que cette couleur se rapporte aux produits de beauté pour les Américaines.

Le bleu suggère les détergents dans tous les pays, mais en Suisse cette couleur est également associée aux textiles et objets de mercerie. En France, en Hollande et en Suède, on partage l'opinion que les emballages verts devraient contenir des produits de beauté, mais en Suisse, les femmes n'ont aucune suggestion à donner en rapport avec cette couleur. Elles font exception à l'opinion générale pour l'emballage jaune également qu'elles associent aux produits de beauté, alors que les femmes de la plupart des autres pays sont plutôt aux produits alimentaires.

Le bleu symbolise la jeunesse pour les Britanniques de la nouvelle génération et la vieillesse pour les Anglaises d'un âge certain. En France, on trouve cette couleur peu attrayante et dans cinq autres pays européens, elle paraît désuète. Pourtant, aux yeux des Américaines, c'est la plus moderne des quatre couleurs.

Les bananes au réfrigérateur

A l'occasion des 21 ans de Chiquita Banana, les dirigeants de la United Fruit Company organisa la semaine dernière pour les membres de la presse un déjeuner d'anniversaire au mont Royal. Miss Chiquita, la pétillante Elsa Miranda, vanta il va de soi les mérites de ce fruit qui fait les délices des petits comme des grands.

Elle assura la ménagère que l'on peut prolonger de quelques jours la durée de ce fruit et arrêter le processus de mûrissement si on place les bananes au réfrigérateur quand elles sont d'un beau jaune doré, juste bonnes à manger. Contrairement à la croyance populaire, elles noirciront moins vite que si on les laisse à la température de la pièce. Le fruit se gâte si on le met au réfrigérateur quand il est encore vert.

Des pommes et des oignons

Toute la semaine, au Salon de l'agriculture, Mlle Jocelyne Leduc, économiste ménagère à la section des consommateurs du ministère de l'agriculture du Canada donnait à l'intention des ménagères, des conseils et recettes pour tirer le meilleur parti possible des pommes et des oignons qui ont connu, cette année, une excellente récolte dont il faut profiter. Les prix de ces deux produits sont actuellement à la baisse. Cette semaine encore, un grand marché d'alimentation offre à prix d'économie des oignons jaunes, genre espagnol.

Les oignons peuvent être congelés, affirme Mlle Leduc. Les oignons crus peuvent être tranchés ou coupés en dés, entreposés dans des sacs de plastique puis gardés au congélateur pendant plusieurs semaines. L'oignon qui a été congelé est transparent, mais ceci n'affecte pas la qualité ou l'apparence des préparations culinaires.

Les oignons de choix, rappelle Mlle Leduc, sont fermes, luisants, bien conformés et exempts de meurtrissures. Les oignons ayant atteint leur maturité ont une pelure sèche qui s'effrite facilement. Il faut entreposer les oignons dans un endroit frais et sec afin de prévenir la détérioration et les empêcher de germer. On peut les conserver de 2 à 3 semaines dans une ar-

moire de cuisine, une cave ou un garage peu chauffé.

Voici une recette intéressante pour un plat économique.

Gratin à l'oignon et au bœuf

4 tasses (1½ livre) d'oignons tranchés
3 c. à table de beurre
1 livre de bœuf haché
1 tasse de mie de pain rassis
1 c. à thé de sel
¼ c. à thé de poivre
¼ c. à thé d'origan
1 boîte (10 onces) de soupe aux tomates concentrée

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal — 937-9324

DAVID, BAROTT, BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL — 866-9854

DUPUIS & MATHIEU
ARCHITECTES
MONTREAL 34 — 526-1654

LAROSE, LAROSE, LALIBERTE & PETRUCCI
ARCHITECTES
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 — RE. 1-9611

JEAN MICHAUD
ARCHITECTE
59 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL 1 — 844-1775

PAUL-O. TREPANIER
ARCHITECTE
GRANBY
MONTREAL — 372-5888
— 276-6013

Les architectes
Longpré, Marchand, Goudreau
Dobush, Stewart, Bourke
506 est, rue Sainte-Catherine
Montréal 24 842-9528



Buffet

...du DIMANCHE SOIR

\$4.50 par personne

Pour réservations téléphonez au Maître d'Hôtel: VI. 2-4212

TRIO ARYS

PRÉPOSÉ AUX AUTOMOBILES À L'ENTRÉE

Hôtel Ritz Carlton

½ tasse d'eau

¼ tasse de chapelure beurrée.

Sauter les oignons dans le beurre fondu jusqu'à ce que transparents, environ dix minutes et en placer la moitié dans un plat à four beurré de 6 tasses.

Saisir la viande puis ajouter mie de pain rassis, sel, poivre et origan. Etendre le mélange de viande sur les oignons et couvrir du reste des oignons sautés.

Mélanger soupe aux tomates et eau. Verser sur les oignons et faire cuire dans un four de 350°F jusqu'à ce que les oignons soient tendres, environ 30 minutes.

Saupepoudrer de chapelure beurrée puis retourner au four et continuer la cuisson jusqu'à ce que les oignons soient tendres et la chapelure dorée, environ 10 minutes de plus. 4 à 5 portions.

Note: Si désiré, on peut remplacer la soupe aux tomates par de la soupe aux champignons.

R. R.



2 JOURS
2 JOURS
CHOC

DERNIER JOUR
AUJOURD'HUI...

Pour profiter de nos nombreux spéciaux non annoncés dans tous les rayons du magasin Dupuis — 7 étages. Recherchez les affichettes "CHOC"... elles sont synonymes de valeurs hors pair.

Venez dès 9 h. 30 et faites vos emplettes jusqu'à 9 h. ce soir ou commandez de votre domicile en composant 842-6171.

Faites vôtres les extraordinaires aubaines JOUR CHOC DUPUIS.

DUPUIS

L'actif administré par la Compagnie Trust Royal atteint \$3,900,000,000.

potins financiers

Les Bourses de Montréal, Toronto et N.Y. étaient, hier, en équilibre instable et l'indice de 30 industriels, compilé par DJ, clôturait 7.13 points plus bas, à 975.27. La Bourse de Londres était peu achalandée à cause des rumeurs d'élections, au R.U.

Certains ralliements tardifs sur le marché minier et ailleurs ne permettaient de désespérer de la tendance, bien que les possibilités d'une hausse des taxes aux E.-U. et d'une avance des exigences de marge soient des facteurs défavorables.

La Banque du Canada a adjugé, hier, \$100,000,000 de billets du Trésor, à 91 jours, à un prix comportant un rendement de 4.69 p.c. vs 4.68 p.c. la semaine précédente.

Jack Waite Mining Co. de N.Y. a été rayé de la liste des valeurs de la Bourse de Toronto, hier. Un siège sur cette dernière a été vendu hier à \$105,000 à M.A.S. Jarvis, de Yorkshire Securities Ltd.

On rapporte qu'un riche député d'étaim a été découvert en Thaïlande (Siam).

Pacific Gas Transmission est autorisée à importer 200,000,000 pieds cubes additionnels de gaz naturel du Canada.

Hier au 23e étage de la Place Ville-Marie, il y eut conférence de presse à la salle de réunion du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, donnée par M. Gérard D. Lévesque.

C'est hier que la Société d'administration et de fiducie a tenu son assemblée annuelle, mais force nous est de remettre nos commentaires à son sujet à mardi.

C'est hier qu'eut lieu l'assemblée annuelle de The Commonwealth International Corporation Ltd et de Commonwealth International Leverage Fund Ltd. Il y a été question du contrôle des 2 entreprises à l'avenir. The Canadian Channing Corp Ltd, une entreprise américaine cherchait à en prendre le contrôle depuis quelque temps.

La Montreal Trust Co a tenu hier son assemblée annuelle

Son président, M. Donald E. Kerlin, ne croit pas "qu'il soit de l'intérêt du public de modifier le rôle traditionnel des trusts"

Sur 2,189,300 actions en circulation, il y en avait 1,630,538 représentées en personnes ou par procuration à l'assemblée annuelle, tenue hier midi à l'Hôtel de la Reine-Elizabeth par la Compagnie Trust Royal. Après lecture du rapport financier par le secrétaire M. C. Holt et son adoption à l'unanimité, par les détenteurs d'actions et pour cause, le président de cette société de fiducie lut son message aux actionnaires. Au dire de M. Donald E. Kerlin, "la Montreal Trust vient de traverser une autre année de progrès et elle continue d'afficher une forte position financière telle qu'il appert au bilan, couvrant l'exercice terminé le 31 décembre 1965. A son dire, le marché financier s'est ressenti quelque peu du défaut d'Atlantic Acceptance Corporation, — elle fut nommée receveur et gérante de cette dernière entreprise en pleine tribulation. Incidemment, selon M. Kerlin, "le trust qu'il dirige n'est nullement intéressé à devenir une banque et il note un certain retour de la confiance du public, mais le ressassement des dépôts dans l'avenir immédiat" serait pas sans affecter les dépôts dans l'avenir immédiat. Le monde bancaire s'attend à une révision de la Loi des Banques à la présente session du Parlement fédéral et il n'est pas de l'intérêt du public de modifier le rôle traditionnel joué par les sociétés canadiennes de fiducie, a-t-il dit.

Maints problèmes nationaux et internationaux, discutés hier par M. Donald E. Kerlin

Au dire du président de la Montreal Trust, "jamais l'intégrité de cette institution ne fut mise en doute au cours de ses 77 années d'existence, d'où ses succès marqués, à notre opinion, puis il en vint à traiter de la question des relations entre les E.-U. et nous et de la balance déficitaire du premier pays. Il est de l'intérêt, non seulement de notre puissant voisin que son dollar demeure stable, mais c'est aussi l'intérêt de tout le monde libre et principalement du Canada". Nos ressources économiques connaissent le plein emploi en ce moment mais le moindre ralentissement temporaire dans les placements directs et les dépenses de capital au pays ne serait pas sans avoir d'effets défavorables, disait-il. Sur la fin de son message présidentiel, M. Kerlin en vint à commenter "la confusion qui existe entre les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne leur autorité et les impôts". La taxe de péréquation de l'intérêt prête aussi à confusion. Le Canada a atteint un haut degré de prospérité, au regard des standards de vie dans le monde et il est dans le pouvoir des deux grandes races, qui ont fondé le Canada, de poursuivre les buts nécessaires pour parvenir au niveau qui leur permettra d'atteindre l'excellence dans les domaines sociaux et économiques.

4 des nôtres, réélus administrateurs du trust précité, comptant 24 bureaux et un personnel de 1,700

Adressant, à son tour, la parole aux actionnaires de la Montreal Trust, réunis pour la tenue de la 77ième assemblée annuelle hier, M. Stuart A. Cobbett, vice-président administratif et gérant général, déclara des ses premiers mots, que "c'était la 1ère fois dans l'histoire de la compagnie qu'un autre que le président adressait la parole aux actionnaires à l'assemblée annuelle, puis il s'empêcha de leur faire remarquer que l'institution avait vu son profit net augmenter de 8.2% en 1965, par rapport à 1964, à \$2,037,064 et que le revenu global avait augmenté de 12.1%, mais que les dépenses furent de 13.1% plus considérables en 1965 qu'en 1964". A la fin du dernier exercice, l'actif combine du capital et des comptes garantis atteignait les \$366,083,492, soit \$76,727,556 de plus l'augmentation des hypothèques à réduire quelque peu la liquidité de l'établissement. Les fonds garantis pour placements ont augmenté de 28.6%, à \$76,696,544. A la suite de l'ouverture de nouveaux bureaux, les clients à l'épargne furent plus nombreux de 25%. La hausse des taux de l'intérêt fut un puissant attrait. L'entreprise avait pour \$672,274,266 de prêts hypothécaires en cours à la fin du dernier exercice financier contre \$340,000,000 il y a 3 ans 65% environ de ce chiffre représentaient des prêts sur des maisons. En août 1965, nous avons formé RoyWest Banking Corp Ltd, avec siège social à Nassau. The Acadia Trust, acquis en 1961, s'est avéré une opération profitable. Selon M. Cobbett, la Montreal Trust Co. qui comptait il y a 20 ans 7 bureaux avec un personnel de 300, en compte maintenant 24, employant 1,700 personnes. Ces bureaux sont répartis de l'Atlantique au Pacifique. On peut donc recourir à ses bons offices n'importe où. Devant l'excellence du rapport annuel présenté, rien d'étonnant que les actionnaires l'aient adopté à l'unanimité, de même que le règlement spécial "I" et qu'ils aient réélus les mêmes administrateurs pour le nouvel exercice, dont 4 sont des nôtres, soit MM. Thon Philippe Brail, c.b.e., c.r., H.D. Paul Desmarais, président de la Corporation de valeurs Trans-Canada, J.E.L. Duquet, c.r., H.D., et M. Sévère Gouin, président d'Allied Enterprises Limited.

Marcel CLEMENT

Bourse de Montréal

La place locale perd son équilibre

Le mouvement de régression s'est poursuivi hier en Place locale.

Tous les principaux groupes indexés présentaient une tendance à la baisse.

Les pertes avaient prédominé sur les gains dans la proportion de 118 contre 71 et l'indice composite a cédé 0.91 à 162.05.

Le virement industriel a été de 136,300 actions et celui des mines et pétrolières de 1,806,900.

Dans le secteur des métaux non ferreux, Falconbridge a baissé de trois points à 101, International Nickel de 1.2 à 106, Noranda de 1.4 à 53 et Consolidated Mining and Smelting de 1.8 à 46.14. D'autre part, Canada Iron a cédé 3.4 à 22 et Aluminium 108 à 37.14.

Parmi les industrielles, Dominion Textile a cédé 1.4 à 38, cependant que Asbestos et Chemcel ont baissé de 1.8 à 24.18 et 14.

Aux papeteries, Abitibi a cédé un point à 70 et Price Bros. 3.4 à 41, cependant que Fraser et Dornier ont baissé de 1.8 à 19.78 et 29.

Aux banques, Canadienne Nationale a cédé 3.4 à 68.14, Provinciale 1.2 à 48.12 et Montréal 1.8 à 63.38.

Parmi les services publics, C.P.R. a cédé 1.2 à 63 et Bell Telephone 1.4 à 37.34.

Aux pétroles, Shell a perdu 1.2 à 22.12, Pacific Petroleum 3.8 à 12.58 et BA 1.4 à 31.78.

Bourse de Toronto

Le marché minier faiblissait hier

TORONTO — Le mouvement de régression s'est poursuivi hier pour la troisième journée consécutive dans le compartiment des industriels.

Algoma Steel a perdu 1.2 à 70, cependant que Slater Steel et BC Sugar ont baissé de 3.8 à 14.78 et 40, BA Oil et Abitibi de 1.4 à 31.34 et 12.14.

D'autre part, Moore Corp. a gagné un point à 79 et Banque de Montréal 3.8 à 63.78, cependant que Atlantic Sugar et Alberta Gas ont haussé de 1.2 à 27.12 et 37.14.

Aux métaux non ferreux, Inco a cédé 1.2 à 106, Denison un point à 37.34, Cominco, 1.2 à 46 et Rio Algom 1.4 à 21, cependant que Falconbridge a gagné 1.8 à 102.

L'indice des pétroles de l'Ouest a cédé 1.39 à 114.90, Banff Oil a cédé 1.2 à 13, Charter 40 cents à \$4.90, Gridoll 22 cents à \$1.38 et Provo 21 cents à \$2.78, cependant que Wilshire a gagné \$1.30 à \$5.80 sur un déplacement de 2,020 actions.

Aux aurifères, la Luz a cédé 3.8 à 22.58 et Kerr Addison 1.8 à 11.34.

Parmi les valeurs spéculatives, D'Eltona a gagné 12 cents à \$1.22, cependant que Silvermax a cédé 2 cents à 33.

Le virement a été de 5,436,000 actions au regard de 6,967,000 mercredi.

Administrateur au Trust Royal



M. Alfred L. Penhale, D.Sc., D.C.L.

La Compagnie Trust Royal annonce que M. Alfred L. Penhale, D.Sc., D.C.L., de Sherbrooke, a été élu membre du conseil d'administration, lors de l'assemblée annuelle de la compagnie tenue le 17 février, à Montréal. M. Penhale est président et administrateur directeur de l'Asbestos Corporation Limited. Il fait aussi partie du conseil d'administration de plusieurs autres compagnies importantes. Il est l'un des gouverneurs de l'université Bishop, membre du conseil consultatif du Trust Royal de Québec depuis 1956 et président du conseil consultatif de Sherbrooke depuis 1963.

Cours des changes

Afrique du Sud, Rand	1.51
Allemagne, Deut. Mark	2685
Angleterre, Livre	3.0206
Argentine, Peso	0.058
Australie, Doll. Aust.	1.21
Autriche, Schilling	0.418
Belgique, Franc	0.217
Bresil, Cruzeiro	0.0050
Chili, Escudo	2.529
Danemark, Couronne	1.563
Espagne, Peseta	0.181
France, Franc	2.200
Hollande, Florin	2.976
Italie, Lire	0.01726
Japon, Yen	0.02982
Mexique, Peso	0.082
Etats-U., Dollar	1.07 25/32
Norvège, Couronne	1.508
N.-Zélande, Liv. N.Z.	3.0110
Perou, Sol	0.0404
Suède, Couronne	2.087
Suisse, Franc	2.487
Tchécoslovaquie, Cour.	1.499
Vénézuéla, Bolivar	2.399

Cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain a cédé hier 1-32 à \$7.07 23-32.

La livre sterling a baissé de 1-16 à \$3.01 15-16.

NEW YORK — Le dollar canadien a gagné hier 1-64 à \$92 13-16 au regard de \$92 15-16 jeudi dernier.

La livre sterling a cédé 3-64 à \$2.80 15-64.

\$95.00 l'action

Le président de la Compagnie Trust Royal, M. Conrad F. Harrington, a annoncé hier, à la 66e assemblée générale annuelle des actionnaires qu'elle a réalisé en 1965 un bénéfice net de 14 pour cent plus élevé que celui de l'année précédente (après impôts).

L'exercice terminé le 31 décembre dernier s'est soldé par un bénéfice net de \$2,942,000, comparativement à \$2,574,000 en 1964, a précisé M. Harrington. C'est \$4.66 par action sur les 632,000 actions qui étaient en circulation, tandis que le bénéfice de 1964 était de \$4.52 par action sur 570,000 actions.

Les revenus se sont élevés à \$22,725,000, une augmentation de \$3,141,000 (soit 16 pour cent). Les dépenses ont augmenté de \$2,823,000 (soit 19 pour cent) pour former un total de \$17,303,000. Le profit brut s'est accru de \$318,000 (soit 6 pour cent). La compagnie a payé \$2,480,000 d'impôts sur le revenu, \$50,000 de moins qu'en 1964; M. Harrington a expliqué que cela provient du fait que les bénéfices globaux de 1965 contenaient une plus forte proportion de bénéfices non imposables. L'année dernière, la Compagnie Trust Royal a distribué en dividendes la somme de \$1,487,000, comparativement à \$1,283,000 l'année précédente. L'actif administré par l'entreprise s'est élevé de \$416,000,000 en 1965 pour atteindre la somme de \$3,900,000,000.

M. Harrington a fait part aux actionnaires du fait que le Conseil d'administration a autorisé le virement à la réserve générale de \$1,970,000 de bénéfices non répartis. Ce virement et la prime de \$4,030,000 réalisée sur la valeur nominale de 62,000 actions additionnelles émises en 1965 ont porté la réserve générale à \$23,000,000 à la fin de l'exercice, comparativement à \$17,000,000 à la fin de 1964. Le total forme par le capital, les réserves et les bénéfices non répartis s'établit maintenant à \$28,217,000, ce qui veut dire qu'il a augmenté de \$5,391,000 au cours de l'année.

Parlant de ce que l'année 1965 a apporté dans le domaine des prestations de retraite et d'assistance sociale, M. Harrington a dit:

"On a jeté les bases d'un énorme système de sécurité sociale, destiné à fournir aux Canadiens un minimum de protection à l'âge de la retraite. Espérons que ces mesures sociales ne deviendront pas l'occasion d'une surenchère démagogique."

"Il est de plus en plus important que les Canadiens se rendent compte d'une chose: si l'on veut que le Canada conserve une position concurrentielle sur les marchés mondiaux, il est indispensable d'encourager et de développer l'épargne nationale et de favoriser son investissement à des fins productives."

M. Harrington a fait allusion aux "débâcles" des entreprises Atlantic Acceptance et British Mortgage and Trust. Il a dit qu'elles ont créé une situation et posé "des problèmes qui préoccupent toutes les sociétés de trust et les autres institutions financières comme, bien entendu, les pouvoirs publics aux niveaux fédéral et provincial". Le président de la compagnie a ajouté: "Il est à peu près certain qu'à la suite de cette affaire les pouvoirs publics vont resserrer leur contrôle afin de protéger les épargnants."

M. Harrington a souligné le fait que les services financiers font l'objet d'une concurrence de plus en plus vive. "A moins, dit-il, d'une législation paralysante ou restrictive, nous espérons être en mesure de relever le défi dans tous les domaines."



United Auto Part Inc. a inscrit, sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal, au début de cette semaine, 234,299 de ses actions de la classe "A", sans valeur au pair. On remarque sur cette photo, prise à cette occasion (de gauche à droite) MM. J.E. Brooks, de Greenshields, Gérard Plourde, président d'UAP Inc., J.A. Pimental, partenaire de Greenshields, Roger Barolet, vice-président de Geoffrion, Robert & Gélinas, Graham Johnson, vice-président, Geoffrion, Robert & Gélinas. Au haut de la photo, on remarque sur le tableau le symbole U.A.P. marquant la 1ère transaction.

Bourse de New York

Wall Street, irrégulièrement à la baisse

NEW YORK — La cote a subi une autre petite hier à Wall Street au cours d'une séance animée.

Le virement a été de 9,280,000 actions au regard de 9,190,000 mercredi.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé 7.13 à 975.27.

La moyenne que la Press Association établit pour 60 valeurs a cédé 2.2 à 364.4.

High Voltage Engineering a été la valeur la plus active, accusant un gain de 2 1/2 à 26 sur un déplacement de 204,800 actions.

Aux valeurs canadiennes, Dome Mines a gagné 3/4, Walker Gooderham 1/2 et Distillers Seagrams 1/4, cependant que International Nickel a cédé 1/4, Pacific Canadian 3/8, McIntyre Porcupine 1/2 et Aluminium Ltd 1/4.

Si le sort vous a favorisé...

Le Provincial, 7 1/2 pièces, \$29,500
Voyez à St-Bruno jusqu'à quel point,
Alcan a poussé le souci de la perfection! Les
propriétaires des maisons Alcan sont, pour la plupart,
des gens qui en sont à l'achat d'une deuxième ou troisième
maison. Ils s'y connaissent. Ils savent apprécier. Ils découvrent dans la
maison Alcan que c'est bien là une résidence de rêve... une maison pour la vie!
En fin de semaine, visitez-les à St-Bruno, et découvrez des maisons d'attrait permanent.

UN PROJET CRÉÉ, INSPECTÉ ET APPROUVÉ PAR ALUMINIUM DU CANADA, LTÉE.

CHATEAU "C-2" 8 1/2 pièces - \$29,900
GRAND PRIX 8 1/2 pièces - \$31,500
MANOIR RICHELIEU 8 1/2 pièces - \$47,600
SEVILLE 8 1/2 pièces - \$51,900

ALCAN MAISONS MODELES ALCAN

DEMANDEZ NOS BROCHURES ILLUSTRÉES DES MAISONS MODELES ALCAN EN COMPOSANT 683-4404

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard Gosselin

Non, tout n'est pas laid dans le sport. Les parties ne sont pas arrangées. Les joueurs de hockey, de baseball ou de football travaillent pour gagner. Et rien n'est plus beau, ni plus inspirateur pour les jeunes que la vie publique et privée de nos vedettes. Il faut bien établir l'éventail de toutes les valeurs dans le domaine sportif. Si le sens des affaires des promoteurs penche plutôt vers l'aspect financier de leurs entreprises et "se balance" des bienfaits moraux, sociaux du sport du 20^e siècle, il reste que de voir évoluer un Bobby Hull, un Jean Béliveau est un spectacle rafraîchissant pour ceux qui aiment le hockey; que Sandy Koufax ou Willie Mays, limités dans leur participation à des spectacles de grande classe au salaire qu'ils méritent, peuvent être cités en exemple aux jeunes.

Mais quand M. C. Campbell accuse Gordon Jukes d'être stupide et grotesque, il faut faire une mise au point. En défense, M. Campbell apporte un argument qui n'est pas très fort. En effet, le président de la LHN déclare avec emphase que l'expansion de son circuit ouvrira 120 nouveaux emplois à 120 Canadiens. Tout un résultat pour un pays de 19 millions d'habitants! Certains prétendent que c'est l'affaire exclusive des magnats du hockey professionnel de mener leur barque comme ils l'entendent. Tant et aussi longtemps que les gouvernements ne soumettent pas cette entreprise aux mêmes normes que les autres qui visent à faire des piastres, ça va.

Mais si le hockey est devenu, comme le baseball, comme le football, comme les courses, une entreprise commerciale, doit-il bénéficier d'un traitement de faveur et ne pas passer par les mêmes canaux législatifs que les entreprises de camionnage, de transport, de vente de gros, de marchandises sèches, d'épicerie. Nous n'avons aucune espèce d'objection à ce que le sport commercialisé recherche des profits et des bénéfices, mais que M. Campbell ne vienne pas nous dire que l'expansion de son "affaire" a été décidée pour trouver des emplois à 120 Canadiens de plus. Il aura de la difficulté à nous faire croire que les droits de télévision attachés à six nouvelles franchises n'ont pas été le facteur prédominant dans cette transaction à six tirés. Et si nos lecteurs paient pour assister au hockey, ils ont le droit de savoir tout ce qui concerne la marchandisation qu'ils achètent, au même titre qu'ils savent où ils vont quand ils achètent chez Morgan, Dupuis, Eaton, Gold, Beauvais, Provost ou même à la Régie des alcools.

Heureusement, il y a moins de complications au niveau des athlètes et c'est pourquoi le public garde son engagement pour ces grands spectacles. Il y a de beaux moments pour l'individu bousculé par la vie trépidante de notre siècle, à regarder évoluer Jean Béliveau avec autant d'aisance; Henri Richard, avec autant de finesse; Hull avec autant de puissance; Gordie Howe avec autant de maîtrise. Quel spectacle divertissant et reposant, même à la télévision, qu'un Sandy Koufax, aux prises avec les gros cogneurs que sont les Willie Mays, Orlando Cepeda, Hank Aaron, Eddie Mathews, Wes Covington. Quelle aide d'assister aux triomphes des Tigers Cats de Hamilton ou des Rough Riders d'Ottawa.

Et quelle détente que de penser à la horde des joueurs de baseball qui abandonnent les bancs de neige et les froids de l'hiver pour aller préparer leur saison sous les chauds soleils de la Floride, au bord des plages dorées et près de la mer bercée par le vent chaud du printemps qui y est déjà. Et puis, il y a les tournois hebdomadaires, dans le Sud, qui font rêver nos golfeurs locaux; les tournois de gymnastique disputés pour l'honneur d'une médaille ou d'une citation; les attentes fébriles des pêcheurs qui se plaignent de l'hiver interminable en escomptant les pêches miraculeuses dans nos lacs; les luttes épiques aux tournois de quilles, si télévisées. Oui, il y a du soleil dans le monde du sport. Il faut le chercher, et ne pas se laisser influencer par les quelques nuages qui en assombrissent les perspectives. Il faut bien aimer le sport pour vouloir guérir ses maladies, malgré lui!

O.F.C.
UN WHISKY CANADIEN
Un des 3 Grands Whiskys Canadiens
EXPORTÉS AVEC FIERTÉ VERS PLUS DE 50 PAYS
DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOÛTILLÉ À VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

AVOCATS

RIEL, Le DAIN, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Carré Victoria
Suite 2104, Montréal 1
Maurice Riel, C.R.; Gérard Le Dain, C.R.; A.L. Bissonnette, C.R.; Clermont Vermette, Gérard J. Ryan, C.R.; Jaime W. Dunton; Jean-Louis Tardieu.
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Tél. 866-6743

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL, 25 - 288-2152

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION

Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont déménagés à 515 ST-ALEXANDRE. PRÈS CRAIG. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spéciales de meubles de bureau, etc., etc., en somme.

TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone: 861-5771

Lisez et faites
lire le "Devoir"

ASSURANCES

ASSURANCES GÉNÉRALES - PLAN DE PENSION
ASSURANCES COLLECTIVES

Horace Labrecque & Fils Ltée

1411, rue CRESCENT

Plus de 50 années d'expérience

MONTREAL

VI. 9-2371

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Législature s'intéresse au hockey

CLAY DANS L'ARMÉE

"Pourquoi m'avoir fait cela, à moi, le champion du monde?"

LOUISEVILLE — La catégorie du champion Cassius Clay, devant le Service sélectif des États-Unis, local 47, a été améliorée à 1-A, de sorte qu'il devient éligible pour service militaire. Jusqu'ici, il avait été classifié comme 1-Y, ayant raté précédemment certains tests mentaux. Les membres du bureau 47 ont délibéré deux heures avant de rendre leur décision. Clay s'y était fait représenter par un avocat, Me Edward W. Jacko, de New York. On ne savait pas encore s'il y aurait appel de la décision, qui serait irrévocable en cas d'unanimité des examinateurs.

Rejoint à Miami, Cassius Clay n'a pas été tendre pour le bureau sélectif de Louisville.

"Pourquoi moi? répétait-il.

"Ils ne m'ont pas soumis à un autre test. Je n'y com-

prends rien. Comment ont-ils pu me faire cela, à moi, le champion du monde?"

"Je ne puis comprendre comment ils ont pu me reclasifier 1-A, moi, parmi tous les citoyens de Louisville qui sont officiellement de cette catégorie."

"De tous les joueurs de baseball, de football, de basketball, il fallait qu'ils me choisissent, moi, le champion."

"Pourquoi ont-ils si hâte de me payer \$80 par mois, à moi qui en deux combats peut payer le prix de six jets; moi qui paie le salaire d'au moins 200.000 hommes par année. Je me bats pour le gouvernement à tous les jours. J'expose ma vie pour le gouvernement. Neuf de 10 soldats ne voudraient pas prendre ma place dans l'armée."

Clay, qui s'entraîne en vue de son combat projeté contre Ernie Terrell, le 29 mars, n'a pas voulu dire s'il en appellerait de cette décision. A ceux qui le lui demandaient,

Léo Boivin à Détroit

DETROIT — Les Red Wings de Détroit ont cédé aux Bruins de Boston l'ailier gauche Ron Murphy et le joueur de défense Gary Doak en retour des services des vétérans Léo Boivin et Dean Prentice. Boivin est le pivot de cette transaction, depuis que Detroit a perdu son robuste joueur de défense Doug Barkley. Il en est à sa 13^e année dans le circuit Campbell et son coup d'épaule est redouté de tous ses adversaires. Prentice qui a aussi 13 ans d'expérience a compté 236 buts depuis ses débuts, dont sept cette saison. Il a déjà brillé aux côtés d'Andy Bathgate dans l'uniforme des Rangers.

Il répondit: "Je n'ai pas à vous dire cela, cela ne regarde que mes avocats et moi."

Selon toute apparence, Cassius Clay devra répondre à l'appel du mois de mars.

Commission royale demandée Même inquiétude en Alberta

VICTORIA — Le Dr Pat McGeer, député libéral de Vancouver, a demandé mercredi une enquête royale pour étudier "le commerce d'esclaves" du hockey au Canada. "Je veux voir une commission d'enquête qui étudiera le statut des athlètes au Canada et les relations entre le hockey professionnel et amateur", a-t-il déclaré à la Législature de la Colombie-Britannique.

Il espère de cette enquête des recommandations qui mettraient le hockey au peuple canadien et qui "préviendraient l'exploitation de nos jeunes athlètes".

"Le système est malade, dit-il, et autorise un véritable commerce d'esclaves en faveur de promoteurs cupides qui viennent surtout des États-Unis."

Selon le Dr McGeer, cette commission devrait:

1—faire disparaître l'emprise que quelques puissants et sinistres promoteurs exercent sur le hockey professionnel et amateur en notre pays;

2—promouvoir les intérêts et le développement du hockey amateur, chez nous, hors d'atteinte des tentacules du professionnalisme;

3—établir un système qui permettrait au Canada de développer des équipes internationales dont nous pourrions être fiers;

4—étudier en détail tous les aspects du sport amateur au Canada.

Le Dr McGeer a signalé en détail comment des jeunes joueurs du Canada sont forcés, alors qu'ils ne sont qu'amateurs de signer des "cartes" qui signifient leur appartenance à des intérêts américains, soit les grands du hockey qui utilisent les clubs canadiens comme clubs-fermes.

"Les clubs amateurs, dit-il, ont souvent dû se prostituer en faveur des professionnels, afin de survivre financièrement".

Il a noté qu'il y aura des Jeux d'hiver à Québec, en 1967 et il suggère que cet événement se propage annuellement entre toutes les provinces.

En Alberta

CALGARY — M. William Dick, député libéral de Calgary-Glenmore, a annoncé qu'il présentera à la Législature de l'Alberta, la semaine prochaine, un bill visant à protéger les jeunes athlètes contre les abus des clubs professionnels.

Ligue Nationale

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Chicago	51	28	16	7	185	137	63
Détroit	51	25	17	9	173	134	59
Montréal	49	26	16	7	161	126	59
Toronto	48	23	18	7	148	134	53
Boston	50	14	30	6	122	202	34
New York	51	12	31	8	147	203	32

Nouvelles en abrégé

SAN FRANCISCO — Les Seals de San Francisco, qui occupent la dernière position de la Ligue de hockey de l'Ouest, ont mis fin mercredi soir à la plus longue série de défaites de leur histoire en remportant leur plus forte victoire, quand ils ont triomphé 13-5 des As de Québec de la Ligue Américaine.

Les Seals venaient tout juste de rentrer chez eux à la suite d'une tournée de six villes de la Ligue Américaine au cours de laquelle ils n'avaient pas remporté une seule victoire. Quant aux As, ils menaient dans la Ligue Américaine avec une avance de 20 points.

Le compte de la joute constitue le plus grand nombre de buts compté contre les As depuis plusieurs saisons. C'est la seconde fois seulement au cours de la saison que Québec subit deux défaites d'affilée.

Le joueur de défense Tom Thurlby, les ailiers Georges Swarbrick et Gerry Brisson, ont compté chacun à deux reprises pour les Seals dont les autres buts ont été enregistrés par John Gravel, Al Nicholson, Ray Cyr, Del Topoli, Ron Schock, Mike Harvey et Wayne Connelly, qui a de plus réussi à participer à trois autres buts. L'offensive des As a été menée par le centre Ed Hoekstra, qui a réussi deux filets.

MONTREAL — Les Alouettes de Montréal de la Conférence de football de l'Est joueront une partie hors-série à Regina et trois à Montréal, a révélé le président de l'équipe Joe Atwell.

La joute à Regina sera disputée vendredi le 22 juillet. Les Alouettes affronteront Regina sur leur propre terrain le 12 juillet, Calgary le 18 juillet et Ottawa le 26 juillet.

OTTAWA — Au cours de l'année 1965, le gouvernement fédéral a consacré la somme de \$1,530,188 pour venir en aide au sport amateur. Dans une réponse à une question écrite de M. Réal Caouette, chef du ralliement des créditistes, le ministre de la Santé nationale, M. Allan MacEwen, a dit que le gouvernement avait aidé le sport amateur en octroyant des subventions aux organismes nationaux favorisant le développement du sport amateur.

WHITE PLAINS, N.Y. — Joey Durelle, de Baie Ste-Anne, au Nouveau-Brunswick et Trois-Rivières, Québec, a gagné par décision mercredi soir un match de huit rounds contre Al Sewell de New York. Durelle a envoyé son adversaire au tapis à la fin de la 8^e round, mais la cloche a sonné avant que l'arbitre puisse commencer à compter. Durelle pesait 151 livres et Sewell 149 et trois quarts. Le match était le principal combat du programme de boxe présenté au centre municipal de White Plains.

FORUM

SAMEDI LE 19 FÉVRIER à 8:00 P.M.

HOCKEY — LIGUE NATIONALE
CHICAGO
— VS —
CANADIENS

PRIX: Billets d'admission générale à \$1,25 et \$1,50 en vente au jour du match de 18 h. et 9 heures et demain à compter de 10 heures. Billets d'admission générale à \$1,25 à vendre samedi soir à compter de 7 heures aux guichets de la rue St-Luc.

Premier grand concours international de ski au Canada



le du MAURIER INTERNATIONAL
aura lieu en fin de semaine au Mont Ste-Anne, près de Québec—le plus nouveau centre de ski du Canada

Epreuves	Jours	Heures
Slalom géant pour femmes	sam. 19 fév.	10:00 a.m.
Slalom pour hommes	sam. 19 fév.	1:00 p.m.
Slalom pour femmes	dim. 20 fév.	10:00 a.m.
Slalom géant pour hommes	dim. 20 fév.	2:00 p.m.

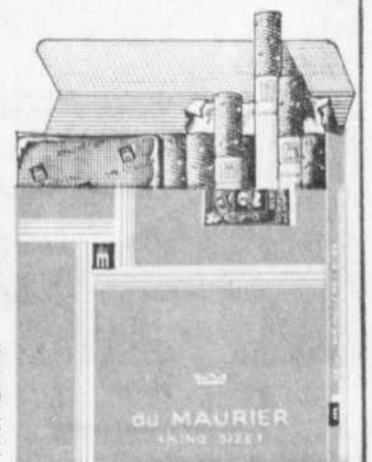


Qui remportera la Coupe du MAURIER? C'est en fin de semaine, au Mont Ste-Anne, qu'on le saura. Les premières épreuves du Concours du MAURIER International ont eu lieu la semaine dernière, au Mont Norquay de Banff. C'est le total des points acquis au Mont Norquay et au Mont Ste-Anne qui déterminera les gagnants du premier grand concours international de ski au Canada.

Jamais encore les Canadiens n'ont eu l'occasion de voir autant de champions internationaux réunis en un même endroit. Les meilleurs skieurs au monde y viendront non seulement des États-Unis et du Canada, mais d'Autriche, de France, d'Allemagne,

d'Italie, de Norvège, de Suède, de Pologne et de Suisse. Vous pourrez aussi en profiter pour essayer l'une des 14 pistes sensationnelles du Mont Ste-Anne. Le Parc Mont Ste-Anne, le plus nouveau centre de ski au Canada, s'est déjà acquis une réputation internationale. Il est le seul à posséder un système de télécabines dans l'est du Canada.

Si vous voulez voir une des meilleures exhibitions de ski au monde et assister à la remise de la coupe et des médailles du MAURIER—tout en passant une merveilleuse fin de semaine—rendez-vous au Mont Ste-Anne à l'occasion du Concours du MAURIER International.



D'UN OCEAN À L'AUTRE

Mme Vanier devient le premier chancelier laïc de l'université d'Ottawa

OTTAWA. — Mme Vanier a été investie à la chancellerie de l'université d'Ottawa hier, en présence des représentants de 36 autres universités canadiennes. Elle devient ainsi le premier chancelier laïc de l'institution, qu'elle espère voir devenir un centre académique de réputation internationale. "L'université d'Ottawa reflète la dualité de la société canadienne, a dit Mme Vanier. En poursuivant ses efforts pour promouvoir la compréhension entre les deux peuples fondateurs, elle peut plus que toute autre, et plus que toute autre elle doit nous montrer la voie des solutions aux problèmes qui sont inhérents à la dualité canadienne, en montrant clairement à tous l'enrichissement qui en découle pour le pays." Après la cérémonie, le nouveau chancelier a remis un doctorat honorifique au Dr Penfield, président de l'Institut Vanier sur la famille.

Le recteur, M. Guindon, a proposé la fondation par l'université d'une école normale française pour former les professeurs des écoles françaises de l'Ontario. L'université étant bilingue, elle a la responsabilité de protéger et de préserver la culture française en Ontario, a-t-il ajouté. Là où les familles françaises sont en nombre suffisant, l'Ontario devrait permettre l'enseignement en français dans les écoles secondaires. Cela corrigerait la situation actuelle qui oblige l'université à faire des efforts disproportionnés pour améliorer le français des étudiants qui sortent des high schools.

Les progrès du français en Nouvelle-Ecosse

HALIFAX. — Un bill présenté à la législature de la Nouvelle-Ecosse propose que les compagnies de cette province aient la permission d'utiliser officiellement un nom anglais et un nom français. Le projet de loi, présenté par le secrétaire provincial Gérard Doucet comme amendement à la loi des compagnies, demande aussi que les compagnies puissent employer le mot "limitée" au long ou abrégé en anglais ou en français.

Le français comme langue de travail

QUEBEC. — M. Keefler, président de la Chambre de commerce canadienne, a déclaré que ce n'est pas par une loi qu'on aboutira à faire accepter le français comme langue de travail, mais par l'éducation et l'ouverture des esprits. S'il existe un sentiment antiquabécois au Canada, il faut en attribuer la cause au manque d'information et aux éléments radicaux qui cherchent la sensation, a-t-il dit.

Le Vermont veut importer 2.100.000 kilowatts du Québec

MONTELLIER (Vermont). — Le sénat du Vermont a approuvé un projet de loi créant une société sans but lucratif pour importer de l'électricité du Québec. Le projet a été présenté par le gouverneur Philip Hoff, résultat direct de

la conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre l'automne dernier, qui avait chargé de trouver de nouvelles sources d'énergie électrique pour la région de l'Atlantique. A la suite de cette conférence, le gouverneur et le sénateur du Vermont Frederick Fayet ont eu plusieurs entretiens non officiels avec le premier ministre Jean Lesage et l'hydro-Québec. Le projet de loi devra maintenant être adopté par la chambre des représentants du Vermont. Il autorise la société importatrice à émettre 400 millions d'obligations, dont \$65 millions pour la construction de lignes de transmission et \$335 millions qui seraient versés à l'hydro-Québec pour la fourniture de 2.100.000 kilowatts par année, pendant 25 ans.

Les libéraux conservent le comté de Bengough en Saskatchewan

ASSINIBOIA (Sask.). — Le gouvernement libéral de la Saskatchewan a conservé le comté de Bengough lors de l'élection partielle de mercredi. Le libéral Alex Mitchell a remporté 2.413 voix, le néo-démocrate Ray Dahlgren 2.276, et le conservateur George Spicer 956. L'élection a eu lieu à la suite de la mort du député libéral Sam Asbell, qui avait défait M. Dahlgren à l'élection générale de 1964 qui a donné le pouvoir aux libéraux. La répartition des sièges demeure donc inchangée: libéraux 32, néo-démocrates 26 et conservateurs 1.

Judy Lamarsh invite les journaux à favoriser la préparation du centenaire

TORONTO. — Le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, a demandé tout particulièrement aux journaux du pays de collaborer le plus possible à la préparation des événements qui marqueront l'annéenne du centenaire de la Confédération. Devant les directeurs de quotidiens de l'Ontario, Mlle LaMarsh a indiqué que chaque citoyen devait participer à la préparation de ces fêtes et y participer en 1967. "Pour ma part, je considérerai ces événements de 1967 comme un véritable succès seulement si tous et chacun des 20.000.000 de citoyens du Canada peuvent se dire à la fin des fêtes qu'ils ont participé aux activités d'une façon ou d'une autre."

Cinq permis pour la télévision en couleur

OTTAWA. — Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a approuvé la demande de Radio-Canada à Toronto et de quatre postes privés d'entrer dans le domaine de la télévision en couleur. Les stations privées sont CHCH-TV à Hamilton, CFMT-TV à Montréal, CHLT-TV à Sherbrooke et CKSO-TV à Sudbury, Ontario. Les stations de Sherbrooke et de Sudbury ont reçu la permission d'installer un équipement magnétoscopique pour transmettre des films et des programmes en couleur. Les autres stations ont reçu, outre ces droits, ceux de produire en couleur. Les essais commenceront en juillet mais les débuts officiels ne se feront qu'au 1er janvier prochain.

Le Conseil oecuménique des Églises demande la participation du Vietcong aux éventuelles négociations de paix sur le Vietnam

GENEVE. — La nécessité d'accorder une place au Front de libération nationale (Vietcong) dans d'éventuelles négociations pour ramener la paix au Vietnam, ainsi que l'urgence d'intensifier les mesures de non-coopération avec le régime actuel de la Rhodésie du Sud, ont fait l'objet de résolutions adoptées par le comité central du Conseil oecuménique des Églises qui a terminé ses travaux hier.

La déclaration sur la guerre au Vietnam, telle qu'elle a été acceptée hier, réclame essentiellement la fin des bombardements du Vietnam du Nord par les États-Unis et le Vietnam du Sud, et la fin de l'infiltration militaire du Vietnam du Nord dans le Vietnam du Sud, ainsi que l'engagement des États-Unis de retirer progressivement leurs troupes selon les modalités établies par une commission pour la paix sous l'égide internationale et jugées adéquates par une autorité internationale.

Il est également demandé que "toutes les parties reconnaissent la nécessité d'accorder une place dans les négociations tant au gouvernement du Vietnam du Sud qu'au Front national de libération (Vietcong), selon des proportions qui restent à déterminer".

La déclaration sur la Rhodésie du Sud affirme que "la tentative de prolonger indéfiniment la domination politique de la minorité blanche sur la majorité noire est une chose dangereuse et déplorable à laquelle il faut s'opposer efficacement", et demande que l'ensemble des nations intensifie les mesures de non-coopération avec le régime actuel

de la Rhodésie du Sud.

Le comité central a, d'autre part, adopté un rapport sur le programme de la 4ème assemblée générale du COE qui doit se tenir à Upsal (Suède) en 1968. Celle-ci sera chargée

d'établir pour le COE "un nouveau style de vie", c'est-à-dire adapter les structures du COE à l'évolution du monde depuis les débuts du COE en 1948, évolution qui doit être considérée non seulement sur le plan oecuménique mais aussi sur le plan social et politique.

Un long document sur "l'orientation oecuménique du COE" invitant toutes les Églises membres à intensifier leurs activités fraternelles pour la

recherche de l'unité, a également été adopté. Le comité central a approuvé enfin les candidatures de quatre Églises orthodoxes et protestantes, qui ont demandé leur admission au COE. Il s'agit de

l'Église orthodoxe de Tchecoslovaquie (400.000 membres), l'Église unie de Zambie (20.000 membres), l'Église luthérienne de Madagascar (252.000 membres) et l'Église épiscopale du Brésil (35.000 membres).

Montréal-Francfort

Vol quotidien!



Nouvelle destination pour le formidable vol quotidien Europe 870 d'Air Canada.

À compter du 24 avril*, Air Canada offrira un vol vers Francfort, tous les jours, à 7:15 p.m. Vous pourrez ainsi profiter du formidable vol quotidien Europe 870 qui vous amènera vers une nouvelle destination, en Allemagne, en plein cœur de l'Europe! Francfort est un centre d'affaires de la plus grande importance et Air Canada en a fait une nouvelle porte d'entrée sur toute l'Europe.

Et n'oubliez pas que seule Air Canada vous offre le vol quotidien Europe 870... un vol vraiment exceptionnel! L'excellence des mets servis et la qualité du ser-

vice vous en convaincront. De plus, les tarifs d'Air Canada les plus bas jamais offerts pour l'Allemagne vous permettront d'économiser sur le coût de votre billet. Consultez votre agent de voyages ou appelez Air Canada: 937-5771.

Économisez grâce aux nouveaux tarifs réduits d'excursion de 14-21 jours, aller-retour en classe économique.

MONTRÉAL-FRANCFORT \$366.

*Air Canada desservira Düsseldorf jusqu'au 23 avril, en vigueur le 1er avril, sous réserve d'approbation gouvernementale.

AIR CANADA 
Bureaux d'Air Canada à la Place Ville-Marie
et 7116 rue St-Hubert

OUVERT CE SOIR JUSQU'À 9 HEURES — SAMEDI, JUSQU'À 5H.30

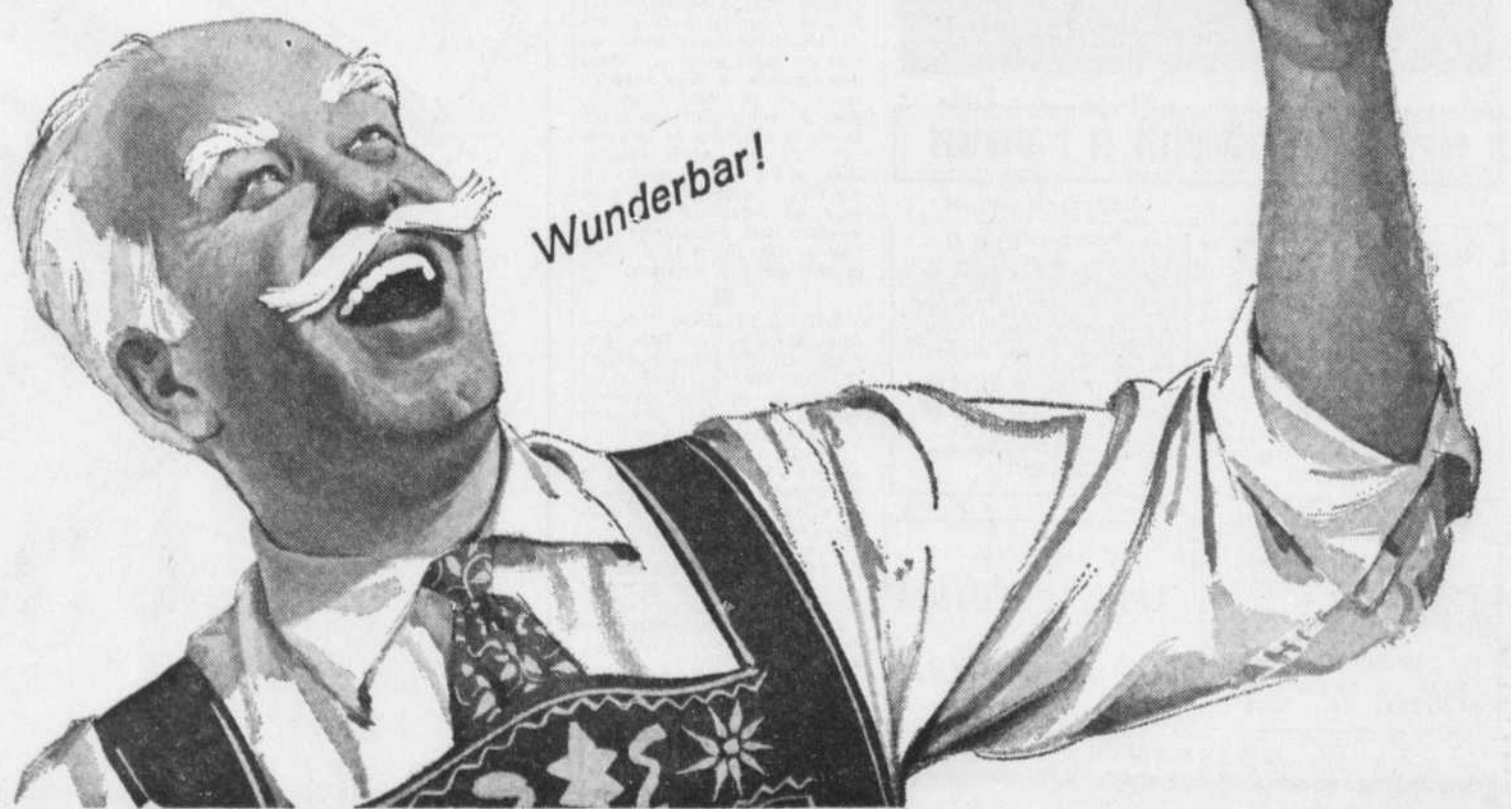


Mon "Aqua-5" fait fi... à la pluie
Quel confort et quelle allure et quelle indifférence à la pluie! Paletot imperméable AQUASCUTUM en popeline de coton traitée en permanence contre l'eau et l'humidité. • taupe • beige • marine • noir, 36 à 46 pour statures: courte, régulière ou élancée.
chacun \$9.95
Aussi gabardine tout laine \$5.00

DUPUIS
POUR

LETT

DUPUIS 865 EST, STE-CATHERINE, MONTREAL • HEURES: 9 H. 30 À 5 H. 30



LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

LES PLUS BEAUX VOYAGES
À MEILLEURS PRIX

VOYAGES

EUROPE — ANTILLES
MEXIQUE — FLORIDE
SERVICE GRATUIT

TRAVELAIDE

LE PASSEPORT PARFAIT POUR
LE PLAISIR DE VOYAGER

B.-A. TURCOTTE, PRÉSIDENT
JULES DESMARIS, SEC. GÉNÉRAL

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2 — UN. 1-7272